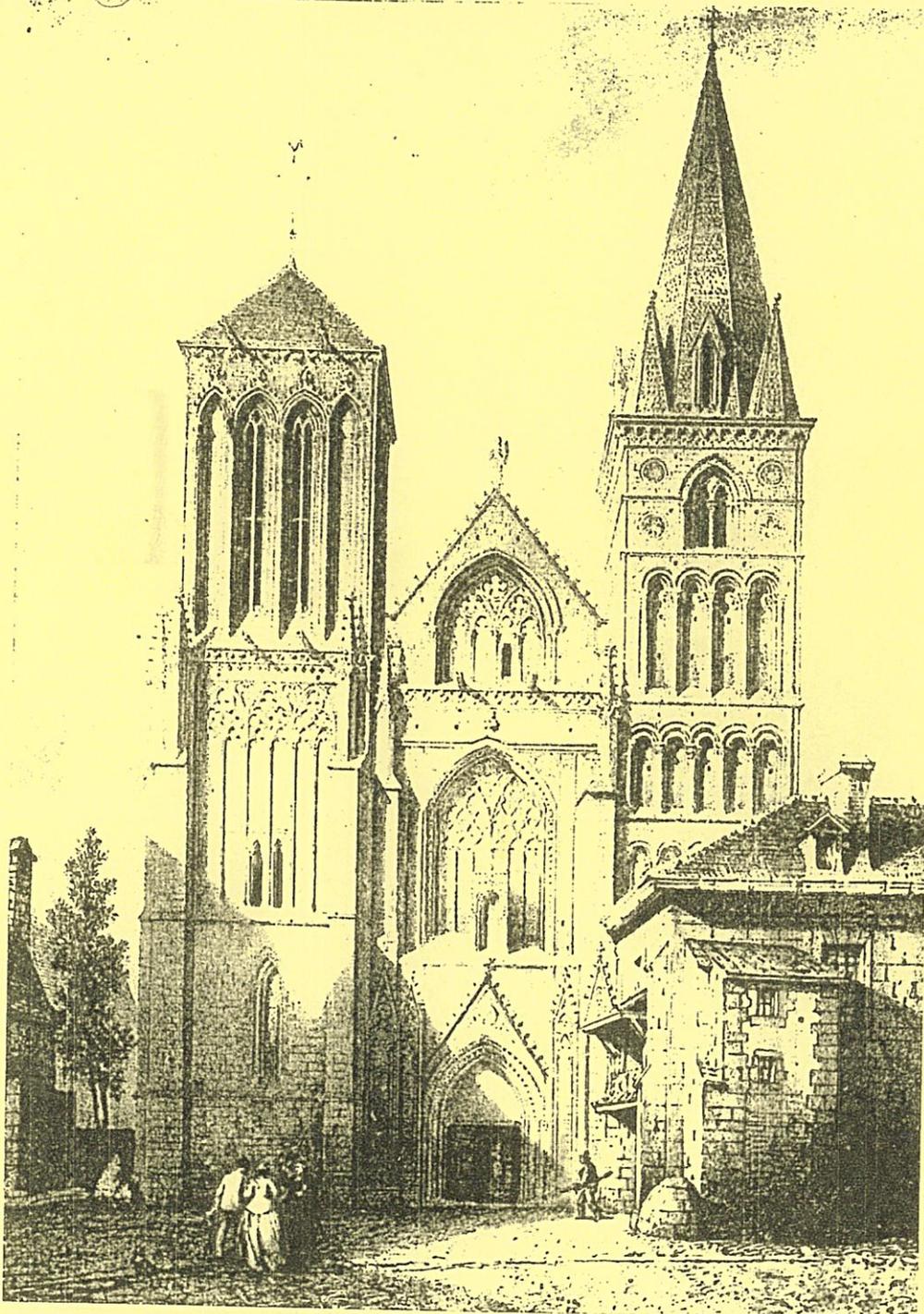


HISTOIRE &

TRADITIONS POPULAIRES

Bulletin publié par le Foyer Rural le Billot, 14 170 L'Oudon



n° 60 - Décembre 1997

30 F

HISTOIRE ET TRADITIONS POPULAIRES

N° 60 - Décembre 1997

Sommaire

<i>A nos lecteurs - Calendrier des activités</i>		p. 3
<i>Assemblée Générale 1997: rapport d'activités</i>	Ginette Bellier	p. 5
<i>Compte-rendu financier</i>	Chantal Guillin	p. 6
<i>Naître et grandir en Pays d'Auge: exposition</i>		p. 7
<i>L'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives sous la règle de Saint-Maur</i>	R. N. Sauvage	p. 9
<i>Enlèvement et substitutions d'enfants</i>	Danièle Lelong	p. 39
<i>Extrait du tabellionage de la ville d'Orbec</i>	Dominique Fournier	p. 43
<i>Le manoir Batisa à Heurtevent</i>	Jack Maneuvrier	p. 47
<i>Dîmes perçues par le curé de Sainte-Marguerite-des-loges de 1733 à 1758</i>	Jack Maneuvrier	p. 57
<i>Courrier des lecteurs</i>		p. 63
<i>Visite de l'église de la Gravelle</i>		
<i>Un enlèvement à Boissey en 1501</i>		
<i>L'épouvantail et l'oiseau programme 2 et 3 mai</i>		p. 65
<i>Liste des abonnés</i>	Almir Bellier	p. 66

Imprimerie spéciale: Foyer Rural Le Billot

N° de publication: ISSN 0298 6728

Nombre d'exemplaires: 500

Responsables de publication:

Gérant: Jack Maneuvrier

Membres: Almir et Ginette Bellier, Nadège Bilusis, Dominique Bordeaux, Arlette et Yvon Bouillé, Denise Bourgault, Eric Bourgault, Thierry et Paulette Bricon, Stéphanie Bricon, Henri Callewaert, Michel et Marie-France Chanu, Jean et Yvette Denis, Pierre et Brigitte Ferrand, Dominique Fournier, Pierre et Christiane Girard, Jean et Marie Godet, Gérard et Chantal Guillin, Marie-Thérèse Hugot, Claude et Michèle Lemaitre, Danie Maneuvrier, Christophe Maneuvrier, Michel Nigault, Jacqueline Pavy, Odile Plékan, Philippe et Michèle Sorin, François et Colette Wèbre.

Abonnement simple: 80 F

Abonnement Bienfaiteur avec adhésion à l'Association: 120 F

De nombreux bulletins sont distribués par nos adhérents, en cas d'envoi par la poste, ajouter 40 F pour frais de P et T.

A nos lecteurs

15 ans déjà !...Au mois de mars 1983, le Foyer Rural publiait le premier numéro de son bulletin "Histoire et Traditions Populaires". Depuis, en dépit certains mauvais augures qui nous prédisaient une existence éphémère, chaque trimestre, avec plus ou moins de régularité, ce sont donc 60 numéros qui ont rendu compte, avec plus ou moins de bonheur, de nos recherches, des travaux de nos collaborateurs, des activités de notre association. Nos moyens de publication restent encore bien modestes mais nous n'avons ni les possibilités financières ni l'envie de nous "professionnaliser" en faisant appel à des subventions, sponsors ou autres supports publicitaires. Malgré ses défauts, quelquefois ses erreurs, inhérents aux moyens artisanaux mis en oeuvre pour son édition, nous espérons que vous ressentez plaisir et intérêt à la réception de notre bulletin et que, une fois encore, vous nous manifesterez votre amitié, votre soutien et votre fidélité en renouvelant votre abonnement.

Le rapport d'activités de notre secrétaire vous rappellera les principales manifestations de l'année 1997 et le compte-rendu financier de notre trésorière vous informera de l'état de notre trésorerie qui nous permettra au cours de l'année 1998 de poursuivre les travaux de restauration de notre bâtiment en installant, en particulier, des plafonds exigés par la Commission Départementale de Sécurité ainsi que la réfection complète de notre réseau électrique. Ces travaux, environ quarante mille francs, seront assurés uniquement par nos disponibilités financières.

Cette année a été, à mon avis, marquée principalement, en dehors du succès de l'exposition, par trois événements. Tout d'abord, la journée "visite de manoirs" qui a réuni plus de 150 participants et qui nous a permis, une nouvelle fois, de constater la solidarité et l'amitié manifestées par le **Comité des Fêtes de L'Oudon**; ensuite Les noces en Pays d'Auge animées par l'**Assemblée du Vieux-Lisieux** qui n'a ménagé ni son temps ni sa peine de même que François Wèbre qui nous avait concocté un mémorable **repas de noces**; enfin le Forum des Savoir-faire et de l'Archéologie, exemple remarquable de la disponibilité de spécialistes désintéressés, entre autres Jean Ladjaj, **notre tailleur de silex**, Bertrand Poissonnier, venu spécialement de Millau, qui a fait 1000 km, pour assurer l'**érection de notre mégalithe**, Jean-Luc Dron et les fouilleurs d'Ernes qui ont construit un **four protohistorique** dans lequel on a pu cuire les galettes dégustées en fin d'après-midi. Leur salaire ? quelques bouteilles de cidre, de poiré ou de pommeau ainsi que notre gratitude.

Calendrier des activités en 1998

Activités permanentes

2ème mercredi de chaque mois à 14 h 30: réunion des Anciens

2ème samedi de chaque mois à 14 h 30: Activités et Arts plastiques: peinture sur soie, cuir, poterie...

3ème samedi de chaque mois à 15 h: réunion de préparation de l'exposition.

3ème dimanche de chaque mois à 14 h, rendez-vous sur la place du Billot: randonnée pédestre.

Tous les vendredis de 18 h à 19 h: Bibliothèque.

Pour prendre date:

Vendredi 6 février 1998 à 20 h 30: salle des Fêtes du Billot **Chorale avec "La Vie qui chante", entrée gratuite.**

Dimanche 3 mai 1998: Voyage en car "**Découverte de la ville d'Evreux**", programme complet dans notre bulletin de mars.

Samedi 30 mai 1998: Inauguration de l'Exposition "**Naître et grandir en Pays d'Auge**". Tous les adhérents à notre association y sont cordialement invités.

Dimanche 31 mai 1998: Ouverture au public de l'exposition qui sera ouverte, chaque jour, de 14 h 30 à 18 h 30, jusqu'au 20 septembre.

Dimanche 21 juin 1998: "**Visite de manoirs et autres édifices**" en voitures particulières avec repas champêtre et visite de l'exposition.

Dimanche 5 juillet 1998: Possibilité d'une journée "**Traditions populaires**" avec la participation d'un groupe folklorique spécialisé dans la recherche et la présentation de ces traditions encore en usage, voici quelques décennies, dans notre région.

Dimanche 9 août 1998: "**Forum des Savoir-faire et de l'Archéologie**". Nous ne pouvons actuellement préciser le contenu de cette manifestation qui vous sera communiquer dans nos prochains bulletin.

Le Conseil d'Administration du Foyer Rural du Billot vous présente, ainsi qu'à votre famille, ses meilleurs voeux pour l'année 1998.

Rapport d'activités de l'année 1997

La **bibliothèque** a été ouverte par Danie Maneuvrier tous les vendredis de 18 à 19 heures.

Une vingtaine d'enfants ont pratiqué **les activités** du troisième samedi de chaque mois d'octobre à avril. Ils se sont initiés à la peinture sur soie avec Christiane Girard, au cuir avec Paulette Bricon et à la poterie et au macramé avec Martine Legrand.

Des randonnées pédestres ont eu lieu le troisième dimanche après-midi de chaque mois d'octobre à avril. Paulette et Thierry Bricon ont emmené une vingtaine de marcheurs par les chemins de Montviette, Sainte-Marguerite-de-Viette, Crouttes, Saint-Georges-en-Auge et Le Mesnil-Germain.

Le voyage au Mans, en car, du 13 avril a réuni une cinquantaine de personnes qui ont découvert, le matin, la vieille ville avec sa muraille gallo-romaine et la cathédrale Saint-Julien. Après un repas dans un restaurant au bord de la Sarthe, elles se sont rendues au musée pictural de Tésé et à l'abbaye cistercienne de l'Epau.

Le 21 juin, le Foyer a apporté sa contribution à la **Foire du Billot** en réalisant, notamment, un panneau présentant des outils agricoles anciens.

La sortie-manoirs du 22 juin a rassemblé 150 participants qui, le matin, ont visité les manoirs de La Malherberie à Saint-Georges-en-Auge, de la Varinière à Tortisambert, et celui de Bellou. Après le repas pris en commun au Billot, l'après-midi était réservé aux manoirs des pavements, d'Aubichon et de La Quaize.

Le 6 juillet, 200 convives ont partagé le repas de la journée des "**Noces normandes**" animée par l'assemblée du Vieux-Lisieux.

L'exposition "Le mariage en Pays d'Auge", inauguré le 31 mai, a ouvert ses portes jusqu'au 21 septembre à 5260 visiteurs. 241 enfants, individuellement ou avec leur classe, ont participé au concours. Nous avons dénombré 180 visiteurs pour les journées du patrimoine des 20 et 21 septembre. L'Association "**Les Amis de la Monne**" proposait un circuit de visites dont le Foyer était un point d'accueil.

A l'occasion du **Forum**, le Foyer et **Archéo 125** ont organisé, le samedi 9 août, une journée consacrée à l'archéologie avec l'aide du Service Régional d'Archéologie (SRA), du Service Départemental d'Archéologie du Calvados (SDAC), de la Société Historique de Lisieux et du Groupe pour la Recherche et la Prospection en Pays d'Auge (GRAPPA). Tout au long de la journée, des interventions ont présenté différents sujets devant un public nombreux. Conférenciers et auditeurs ont partagé le repas de midi à la Douce Escal.

Le dimanche 10 août, 600 visiteurs ont découvert ou redécouvert **les techniques paysannes** et les "**savoir-faire**" habituels avec une nouveauté: la fabrication de vitraux.

A ce jour, notre **bulletin** compte 406 abonnés.

Ginette BELLIER

BILAN 1997

LIBELLE	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	2 916.91	7 420.83	-4 503.92
REPAS 1er JANVIER	2 420.00	2 319.35	100.65
VOYAGE LE MANS	13 060.00	13 010.00	50.00
JOURNEE MANOIRS	11 234.00	9 022.50	2 211.50
EDF	372.29	3 995.97	-3 623.68
SAUR	0.00	671.65	-671.65
	30 003.20	36 440.30	-6 437.10
ABONNEMENTS	50 846.00	2 816.05	48 029.95
AFFRANCHISSEMENTS	0.00	5 866.95	-5 866.95
VARIN / BESCOND / VIKING	0.00	16 173.45	-16 173.45
PRODUIT OFF SET	0.00	4 144.38	-4 144.38
REPARATION MACHINE	0.00	2 472.30	-2 472.30
RECETTE HORS ABONN	9 887.20	2 113.80	7 773.40
	60 733.20	33 586.93	27 146.27
EXPO	41 558.80	12 280.86	29 277.94
SALAIRES	28 150.39	33 751.35	-5 600.96
FORUM	12 455.00	8 236.45	4 218.55
PHOTOCOPIES	0.00	1 991.55	-1 991.55
AFFICHES	0.00	2 363.76	-2 363.76
ASSURANCES	0.00	3 784.00	-3 784.00
ELECTRICITE	0.00	2 966.49	-2 966.49
PEINTURE	0.00	3 594.68	-3 594.68
REPAS	0.00	3 200.87	-3 200.87
NOCES	15 719.00	18 749.70	-3 030.70
	97 883.19	90 919.71	6 963.48
BATIMENT	0.00	10 047.07	-10 047.07
	0.00	10 047.07	-10 047.07
INVESTISSEMENT	0.00	3 340.62	-3 340.62
	0.00	3 340.62	-3 340.62
RESULTATS 30/09/97	188 619.59	174 334.63	14 284.96
AVOIR 30/09/96			72 015.58
NOUVEL AVOIR			86 300.54

Exposition 1998

Naître et grandir en Pays d'Auge

de l'antiquité à 1950

Après l'exposition sur le mariage, il nous a semblé opportun de poursuivre nos recherches sur le même thème et de nous intéresser à la naissance et aux premières années de l'enfance, jusqu'à l'entrée à l'école. Comme pour chaque exposition, nous souhaitons présenter à nos visiteurs objets, documents divers, photographies, collectés dans notre région. Aussi, une nouvelle fois, lançons-nous un appel à tous ceux qui possèdent encore des souvenirs de leur petite enfance ou de celle de leurs parents et grands-parents. Nous vous rappelons que tous les objets prêtés sont exposés en vitrines fermées et qu'ils sont assurés pour la valeur déclarée par le prêteur.

Il arrive fréquemment qu'en visitant l'exposition, on nous dise: "J'aurais pu vous prêter plusieurs choses, mais je ne pensais pas qu'elles puissent vous intéresser". C'est pourquoi, nous publions le plan, provisoire, de l'exposition ainsi que les objets que nous recherchons.

I - Avant la naissance

Dispositions pour avoir une bonne grossesse
Comment prévoir le sexe de l'enfant
Pèlerinage, saints invoqués

II - La naissance

Trousseau du nouveau-né: linges, couches, brassière, bonnets, bavoirs...
Berceaux, draps brodés, parure
Faire-part de naissance
Cartes postales

III - Les premiers jours

La nourriture du bébé: tire-lait, protège-sein, biberons, tétines
Carnets de nourrice

IV - Le baptême

Robes de baptême - bonnets ...
Cadeau offerts à l'occasion du baptême: timbale, coquetier, rond-de-serviette, gourmette, médaille
Boîtes de dragées, drageoir

V - La petite enfance

La nourriture: cuiller à bouillie, assiette, casserole à bouillie

Les vêtements

Apprentissage de la marche: promenoir, "youpala"...

Mobilier d'enfant: chaises, lits, parcs

landaus, poussettes

Les petits jouets, les hochets

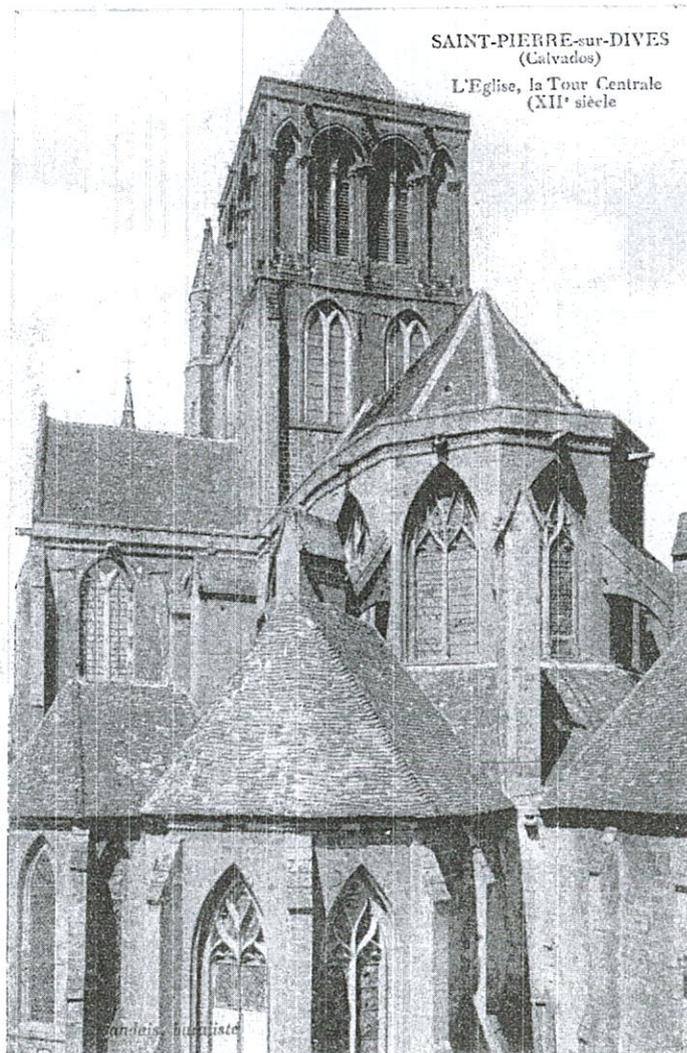
Objets thérapeutiques contre les maux de dents et autres maladies (collier d'ambre)



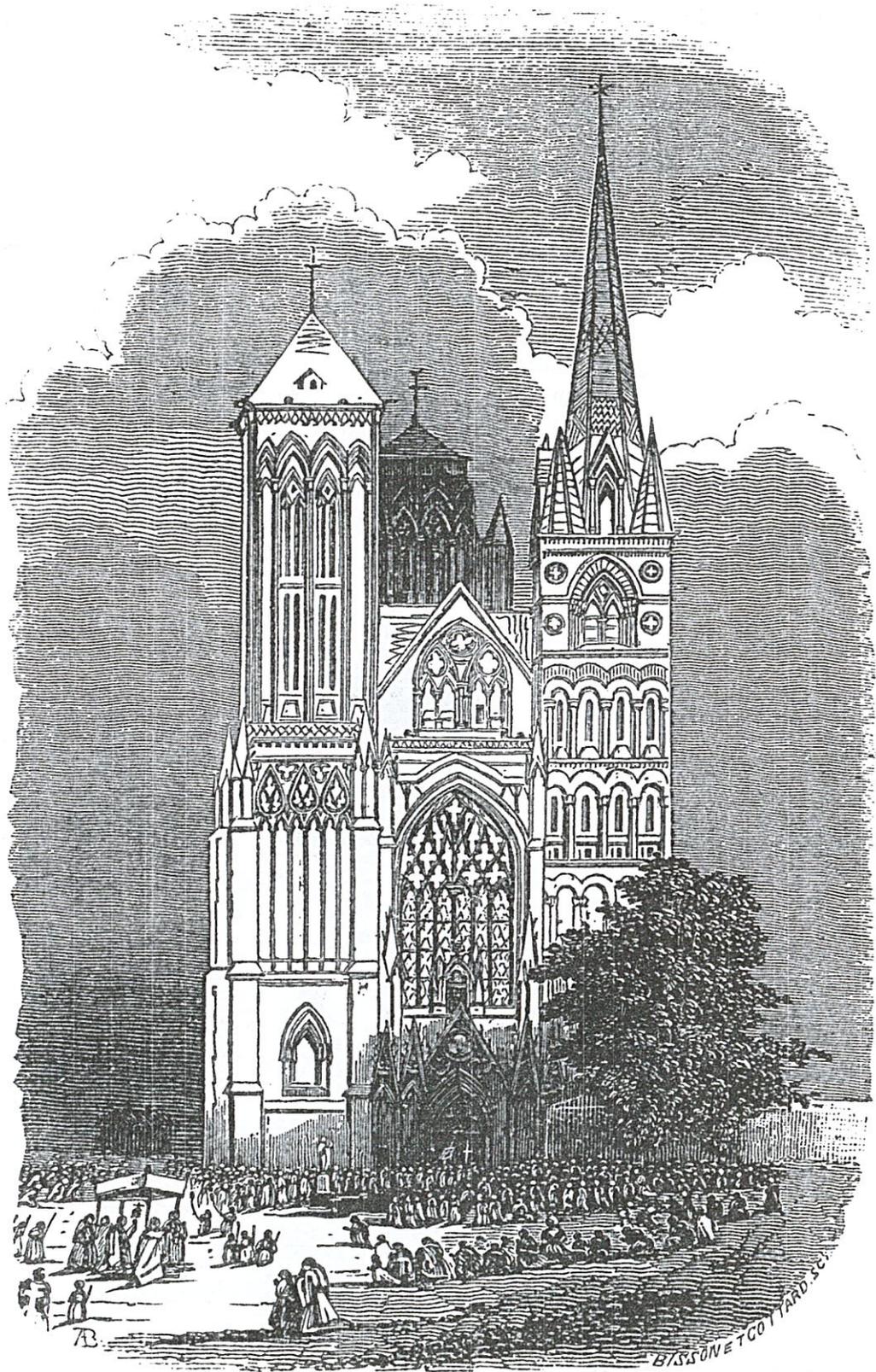
L'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives

Les récentes fouilles archéologiques menées par Jean Desloges du Service Régional d'Archéologie dans le choeur de l'abbatiale de Saint-Pierre-sur-Dive¹ ont permis de rappeler aux instances départementales et régionales tout l'intérêt archéologique, historique et architectural que présente l'ensemble des bâtiments formant l'ancienne abbaye. Si ces dernières années ont vu une première restauration d'une partie des bâtiments conventuels, et nous savons qu'il est bien dans l'intention de la Municipalité de poursuivre cette restauration dès qu'il sera possible d'acquérir les bâtiments appartenant actuellement à des particuliers, l'état de vétusté de l'église abbatiale est particulièrement inquiétant.

En 1924, R.N. Sauvage publiait dans le Bulletin de la Société historique de Lisieux "L'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive sous la règle de Saint-Maur", transcription du "Livre des choses notables" où figurent les principaux événements de la vie de l'abbaye depuis 1667 jusqu'à la confiscation de l'abbaye par le gouvernement révolutionnaire en 1790. L'intérêt de ce texte pour mieux appréhender, en particulier, les transformations architecturales réalisées au XVIIIe siècle nous a conduit à le rééditer dans ce bulletin. Les titres de paragraphe et les illustrations ont été ajoutés pour en faciliter la lecture.



¹ Forme ancienne. Dives avec un "s" n'apparaît qu'au XIXe siècle



ÉGLISE DE SAINT-PIERRE-SUR-DIVE
(Façade)

L'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive

sous la règle de Saint-Maur

Les constitutions de la Congrégation de Saint-Maur¹ imposaient au scribe du Chapitre de noter, en plusieurs recueils, les actes divers de la vie, intérieure et extérieure, de chaque maison. On ne trouve plus guère, dans les archives de nos abbayes bas-normandes, et encore assez rarement, que des fragments de ces sortes de livres de raison monastiques. Au moment de la dispersion, en 1791 et en 1792, les religieux, dans la plupart des cas, les emportèrent avec eux. Ceux qui restèrent dans les chartriers furent jetés *aux pièces inutiles*, lors des triages révolutionnaires.

A la vérité, il se peut bien aussi que les scribes des Chapitres n'aient pas été partout et constamment attentifs à s'acquitter de leurs obligations. Elles étaient précises cependant, prescrivant la tenue des Registres des délibérations capitulaires (doubles: pour le spirituel et le temporel) et de neuf autres livres (*libri*) réservés: le premier aux élections et décisions du Chapitre général de l'Ordre, le deuxième aux ordonnances du dit Chapitre, aux instructions du Supérieur général et des Visiteurs, le troisième aux procès-verbaux des visites, le quatrième à la liste des bienfaiteurs et à l'obituaire, le cinquième et le sixième aux professions (relevées en double), le septième aux prises d'habit, le huitième aux événements notables, le neuvième, enfin, aux fondations.

A l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives, il semble bien que les Constitutions aient été observées. Nous possédons, du moins, outre un petit recueil des délibérations capitulaires², qui va de 1669 à 1789 (avec une lacune de 1725 à 1760), un obituaire³, et, enfin, le "8^e Livre. Des choses notables arrivées au monastère"⁴, celui dont les Constitutions disent⁵: *in octavo notabiles quicumque in gratiam vel in damnum monasterii eventus*. Les autres registres sont perdus ou, du moins, ils ne se trouvent pas dans le fonds de Saint-Pierre-sur-Dives aux archives du Calvados, dans lequel d'ailleurs, le Registre des délibérations, l'obituaire et le Livre des choses notables n'ont pris place qu'en 1895, par le don de feu M. Desprairies, notaire à Carentan, héritier, sans doute, du religieux inconnu qui, le 20 mai 1791, emporta avec lui ces reliques de plus d'un siècle de vie bénédictine⁶.

¹Regula S.P. Benedicti et Constitutiones Congregationis Sancti Mauri, Paris, 1770, in-8°, Constitutiones, Pars I, section II, caput XIV: De Scriba Capituli, p. 228-230.

²H. 7098, cahier de 18 feuillets remplis

³H. 7099, cahier de 3 fol. (1688 à 1792)

⁴H.7030

⁵Loc. cit., p. 230

⁶Cf A. Bénét: Rapport de l'Archiviste (1896) p. 7

Le *Livre des choses notables*, toutefois, n'est pas demeuré ignoré des historiens modernes de Saint-Pierre-sur-Dives⁷. Plusieurs l'ont lu et cité. Il est probable qu'avec d'autres souvenirs du monastères⁸, il fut conservé à Saint-Pierre même, dans quelque famille, pendant une bonne partie du XIXe siècle. Mais il n'a jamais été publié dans son entier.

C'est un cahier de 24 feuillets de papier (0,290 x 0,180) relié d'un simple cartonnage couvert de parchemin, dont les cordons, qui servaient à fermer, ont disparu. 19 feuillets seuls sont remplis et l'on y reconnaît différentes mains. Le premier scribe capitulaire relate les faits advenus jusqu'en 1728, le second jusqu'en 1766, le troisième jusqu'en 1769, le quatrième jusqu'en 1778, le cinquième jusqu'en 1779, le sixième jusqu'en 1787, le septième jusqu'en 1788. Un dernier a clos le livre par la mention du décret de suppression en 1790, et des actes d'expulsion, en 1791.

Les onze premières pages nous donnent, de la plume du premier scribe mauriste, un récit des développements du monastère, depuis sa fondation jusqu'à l'introduction de la Réforme (1667). L'historien de Saint-Pierre-sur-Dives ne le lira pas sans intérêt, mais évidemment, il devra le comparer avec les sources originales. Malgré les auteurs, assez nombreux, qui ont écrits sur le passé de l'abbaye⁹, son étude critique est encore à faire. Nous bornons à publier ici la partie du *Livre des choses notables* rédigées, aux XVIIe et XVIIIe siècles, par les scribes contemporains des événements qu'ils ont notés. Cette rédaction n'a pas l'ampleur (ni la prolixité) des *Actes mémorables* de Saint-Etienne-de-Caen¹⁰ (10), mais elle porte principalement sur les mêmes faits: les constructions et les cérémonies. C'étaient (avec les procès) les manifestations les plus habituelles de la vie extérieure des monastères, aux derniers temps de la monarchie.

Livre des choses notables

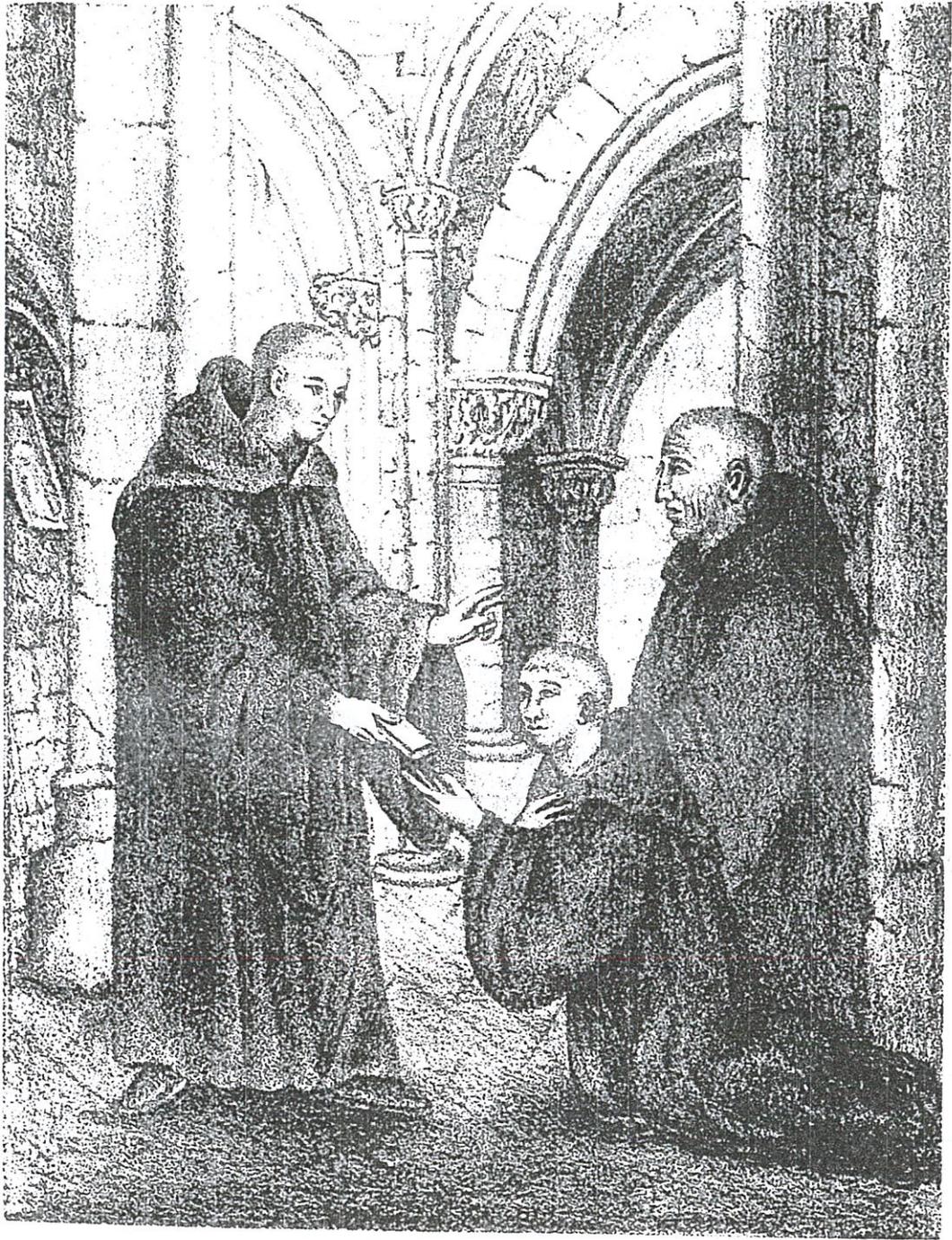
Messire Georges du Not, écuyer, sieur d'Harmonville (à Hiéville, canton de Saint-Pierre-sur-Dives), conseiller au Parlement de Rouen, abbé commendataire de cette abbaye, voyant l'observance régulière entièrement éteinte dans son abbaye par la misère des guerres civiles, pensa aux moyens de la faire revivre. Pour cet effet, il s'adressa aux Supérieurs de la Congrégation de Saint-Maur, dont la réforme et la régularité édifiaient toute la France, en quoi il fut aidé par MM. les Anciens religieux qui y donnèrent volontiers les mains. Ils étaient au nombre de six prêtres et profès de la

⁷Hurel: *Le Cicerone de Saint-Pierre* (Falaise, 1840, in-8°); A. Guilmeth: *Ville de Saint-Pierre-sur-Dives*, s.l.n.d., in-8°, 48 pages, (inachevé); le chanoine Blin: *Ordinal de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive* (Paris, 1887, in-8°); A. Bisson: *Saint-Pierre-sur-Dive et son abbaye depuis leur origine jusqu'à nos jours* (Saint-Pierre-sur-Dive, 1895, in-8°)

⁸Qu'est devenu, notamment, le sceau de l'abbaye dont l'existence à Saint-Pierre-sur-Dive a été mentionnée par Caumont (*Statistique monumentale du Calvados*, t. V, Caen, 1867, in-8°, p. 558-559) ?

⁹Cf en dernier lieu le bon mémoire de M. V. Hunger: *L'abbaye fortifiée Saint-Pierre-sur-Dive pendant la guerre de cent ans* (Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XXIX, Caen, 1914, p. 43-150).

¹⁰*Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XXX, Caen, 1915, in-8°



Phototypie J. Royer, Nancy.

COSTUME DES RELIGIEUX BÉNÉDICTINS

D'APRÈS UNE VIEILLE GRAVURE

dite abbaye. Les supérieurs de la Congrégation, acquiesçant à sa demande, on fit les concordats, tant avec le dit sieur abbé qu'avec les Anciens, le 26 novembre 1667.

Travaux dans l'abbaye

En vertu desquels concordats le T.R.P. Général, D. Bernard Audebert, envoya D. Pierre Ledo, religieux de l'abbaye Saint-Etienne de Caen, pour disposer quelques logements pour les religieux réformés qu'il devait y envoyer. D. Pierre Ledo trouva l'ancien dortoir presque ruiné, les calvinistes n'y ayant laissé que les quatre murailles en entier. Ce qui le détermina à faire faire les chambres dans un grand corps de logis qui occupait tout un côté du cloître vers l'occident, qu'on appelait les grands greniers, n'ayant pas pour lors les moyens de réédifier le dortoir. Il retrancha 40 pieds au réfectoire qui occupait un côté du cloître pour en faire une cuisine avec une chambre au-dessus et fit un escalier pour communiquer tant à cette chambre qu'au nouveau dortoir.

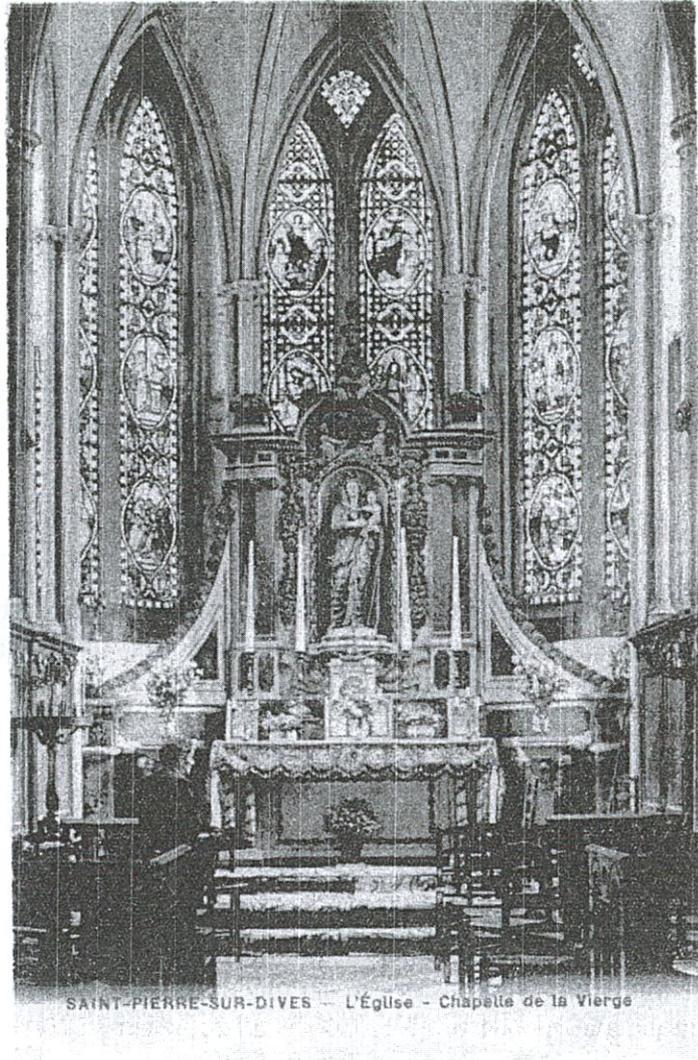
Réforme de Saint-Maur - Installation des moines

Tout étant ainsi disposé le T.R.P. Général nomma le R.P.D. Antoine Beaugendre, pour lors prédicateur à Fécamp pour être le premier supérieur de cette abbaye depuis son union à la Congrégation de Saint-Maur. Et le R.P.D. Philippe Cadeau, visiteur de la province, y envoya les RR. PP. D. Jean Ledier, D. Robert Jamet, D. Jacques Esnault, D. Jean Turpin et D. Antoine de Launot, tous religieux profès de la Congrégation, lesquels se trouvèrent à Saint-Pierre-sur-Dives la veille de Saint-Jean-Baptiste, avec le R.P.D. Victor Tixier, prieur de Saint-Etienne de Caen, qui avait, par commission du T.R.P. Général, fait les concordats avec les sieurs Abbé et Anciens Religieux et qui, en cette qualité de commissaire, devait mettre le dit R.P.D. Antoine Beaugendre et sa communauté en possession de cette abbaye. Ce qu'il fit le lendemain, fête de Saint-Jean-Baptiste 1668, sur les neuf heures du matin. Ils furent tous ensemble dans le chœur de l'église abbatiale, où M. James, prieur des Anciens, les attendait avec ses confrères et, après les cérémonies ordinaires, baisé et touché le grand autel, chanté le *Veni Creator* et autres prières qui se font en semblable rencontre, ainsi qu'il est plus amplement marqué dans le procès-verbal qui en fut dressé par Mre Jean Couvent, prêtre, curé et doyen de Saint-Pierre-sur-Dives, les religieux de la Congrégation se disposèrent pour chanter tierce et la grande messe qui fut chantée solennellement, le nouveau prieur officiant. Après l'office, M. l'Abbé et MM. les Anciens firent l'honneur d'aller dîner au réfectoire avec les religieux réformés. Après dîner, il y eut sermon par le R.P.D. Nicolas de Saint-Denis qui prêcha sur le sujet de cet établissement. Vêpres chantées solennellement suivirent le sermon et ensuite complies. Ainsi finit la cérémonie de la prise de possession.

Réparation de la chapelle de la Vierge

Les premiers soins des réformés furent de marquer leur reconnaissance à la Sainte Vierge, patronne et protectrice de l'abbaye, en faisant réparer sa chapelle. Ils firent construire un autel plus magnifique que celui qui y était, avec une figure de la Sainte Vierge faite par le nommé Goujon, sculpteur d'Argentan¹¹, firent vitrer la dite chapelle tout de neuf. Ils furent secondés dans leur pieux dessein par MM. les Anciens, surtout

¹¹Cf Du Motey: Les origines de Jean Goujon (Bulletin des Amis des Monuments ornaix, 1901, p. 64-66)



SAINT-PIERRE-SUR-DIVES — L'Église — Chapelle de la Vierge

par M. Molle, aumônier de la dite abbaye, qui se signala par dessus ses confrères. L'image ou figure de la Sainte Vierge fut bénie solennellement par le R.P.D. François de Villemouteys, abbé de Saint-Martin de Séez qui prêcha et officia en crosse, assisté des RR. PP. D. Placide Chouquet, prieur de Saint-Etienne de Caen et D. Alexis Bréard prieur de Notre-Dame de Beaumont-en-Auge, et de toute la communauté, avec un grand concours de peuple des lieux circonvoisins, qui conservaient toujours beaucoup de vénération pour Notre-Dame-de-Lépiné (nom premier de Saint-Pierre-sur-Dives), ainsi que par le passé.

Comme on trouva la sacristie port dépourvue par le pillage qu'en avait fait les Huguenots (en 1562), on acheta , en 1670, une croix, un encensoir et navette, le tout d'argent, avec un petit calice aussi d'argent, ce qui coûta 495 livres.

Travaux à la ferme du Rocreux

Outre cela on fit travailler à réparer ou rebâtir la ferme du Rocreux (à Berville). Cet ouvrage fut commencé en 1669. On fit une maison manable de 60 pieds au moins de long et de 20 de hauteur, avec un bâtiment de bois et de hourdis pour loger les bestiaux. Les années suivantes, on fit la grange toute entière, à l'exception du pignon du côté du midi qui se trouva bon; on fit encore un autre bâtiment à usage d'étables et de chartreries vis-à-vis la maison manable. Les murailles de la cour furent toutes relevées pour la plus grande partie. Le colombier ne fut fait qu'en 1677.

Pavage du chœur de l'abbatiale

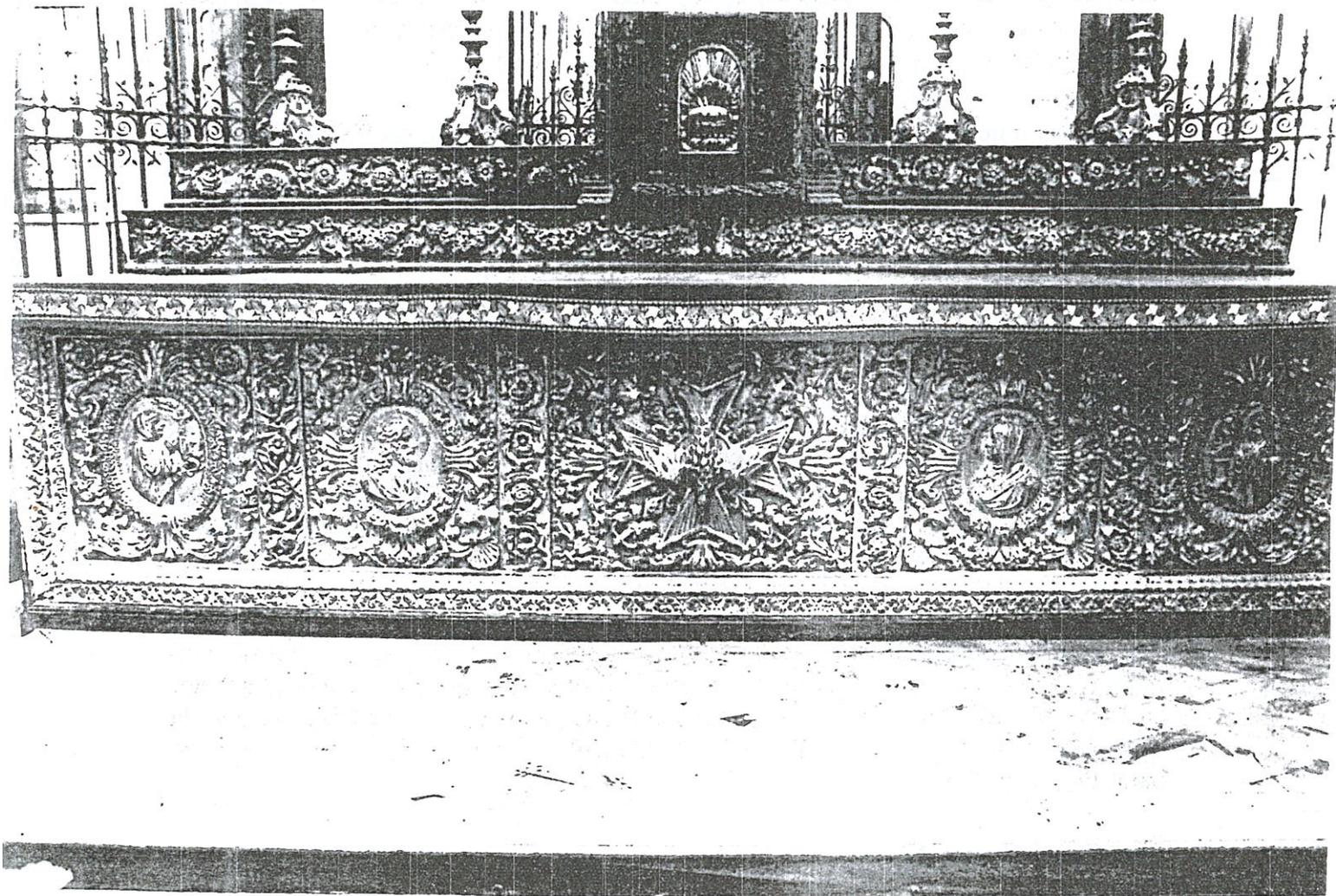
Pendant qu'on était occupé à rebâtir la ferme du Rocreux, on ne négligea pas la maison du Seigneur; on fit paver le chœur du carreau de Rocreux, qui n'était auparavant que planché de bois, la plus grande partie étant toute pourrie et brisée.

Mise en place du contretable du grand autel

Le R.P.D. Antoine Beaugendre ayant été nommé prieur de Notre-Dame de Coulombs (Eure et Loir), au Chapitre général de 1672, le R.P.D. Jean Ledier, sous-prieur de ce monastère, fut nommé par le même Chapitre pour lui succéder en qualité de prieur. Ce fut en son temps qu'on fit faire la contretable du grand autel par maître Goujon, sculpteur. On fit aussi une suspension en forme de crosse pour le Saint-Sacrement, qu'on fit dorer ainsi que la contretable. On fit aussi paver et élever le sanctuaire de quatre marches au-dessus du chœur. Le T.R.P. Général D. Bernard Audebert les RR. PP. prieurs de Saint-Denis-en-France (Seine), Fécamp, Jumièges, Saint-Wandrille, Notre-Dame de Bernay, Notre-Dame de Lyre (La Neuve-Lyre, canton de Rugles, Eure), contribuèrent beaucoup pour faire ces ouvrages.

Translation de reliques

Les reliques des saints ayant été brûlés ou dispersés dans l'invasion que les Huguenots firent dans ce monastère, on pensa réparer une perte qui était irréparable d'elle-même. Pour cet effet, D. Philippe Cadeau, alors prieur de Saint-Florent (Saint-Florent-lez-Saumur, Maine et Loire) et qui avait été visiteur de cette province fit présent à ce monastère 'un morceau du voile de la Sainte Vierge. Cette relique avait été tirée du trésor de Saint-Corneille de Compiègne par le T.R.P.D. Grégoire Tarisse,



Contretable de l'autel

Général de la Congrégation, lorsque la reine mère de Louis XIV en demanda une partie aux religieux de Compiègne. Cette relique est enchâssée dans une image de la Sainte Vierge qui est de bois doré et qui fut donnée à ce monastère par le R.P.D. Hugues Matout, prieur de Bonne-Nouvelle de Rouen.

En ce même temps, le R.P.D. Antoine Beaugendre, prieur de Coulombs, ayant fait faire une belle châsse d'argent pour les reliques de saint Gratien, martyr, retira un os du bras de ce saint martyr, lors de sa translation, dont il fit présent à ce monastère avec une omoplate d'un des Saints Innocents.

M. Ménage, grand prieur de Saint-Evrault, ayant un nombre très considérable de très belles reliques qu'il avait tirées du trésor du cardinal Antoine Barberin, les avait destinées pour plusieurs monastères. Il fit présent à celui-ci du crâne de saint Hippolyte, martyr, qui est enchâssé dans un chef de bois doré et de plusieurs autres reliques qui sont enchâssés en leur particulier dans des reliquaires de bois doré.

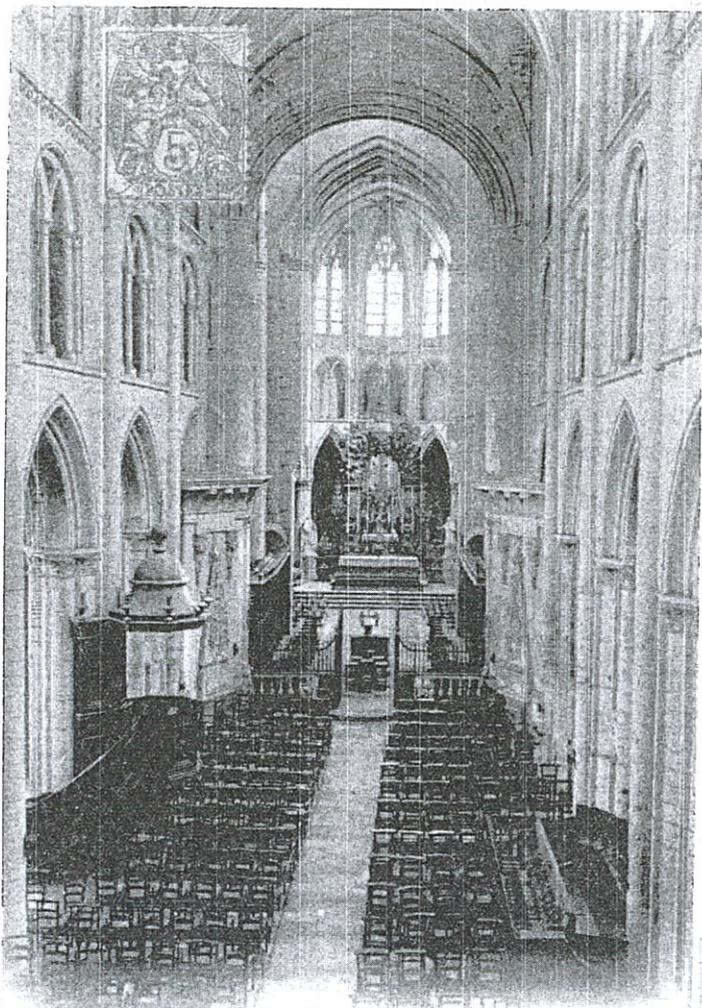
Toutes ces reliques furent portées à Mgr l'évêque de Séez avec les procès-verbaux et attestations de ceux qui les avaient données. Ce prélat les approuva après quoi on pensa à en faire la translation. Ce qui fut fait le 14 octobre 1674. Le R.P.D. Claude Hernin officia à cette cérémonie comme visiteur de la province. Il se trouva nombre de religieux des maisons voisines qu'on avait invités à cette cérémonie. On porta les reliques processionnellement dans le bourg et dans l'église de la paroisse et ensuite on vint célébrer la messe solennelle dans l'église de l'abbaye, pendant laquelle le R.P.D. Jean de Poilli prêcha sur le sujet de la cérémonie. On fit faire à peu près dans le même temps le trésor qui est dans le sanctuaire, du côté de l'Evangile, et la chaire pour le célébrant qui est de l'autre côté. En l'année 1675, la charpente des anciens lieux d'aisance étant tombée en ruines, MM. James, prieur des Anciens, et d'Argences, sous-prieur, qui occupaient le dit bâtiment demandèrent un logement dans le monastère; on leur céda celui qu'occupait la communauté; à la réserve de chambres qu'on réserva pour servir d'infirmerie et d'hôtellerie, et on fit faire six chambres sur le réfectoire pour loger la communauté, mais qui ne subsistent plus, au moins dans le même état.

Le R.P.D. Jean Ledier, second prieur de la Réforme, fut nommé prieur de Saint-Vigor de Bayeux par le Chapitre Général de 1678 et D. Robert Jamet lui succéda et fit acheter en 1679 les deux chandeliers d'argent qui servent aux acolytes, et on fit faire de neuf la maison manable de la ferme d'Irlande (A Douville, commune réunie pour partie à Saint-Pierre-sur-Dives).

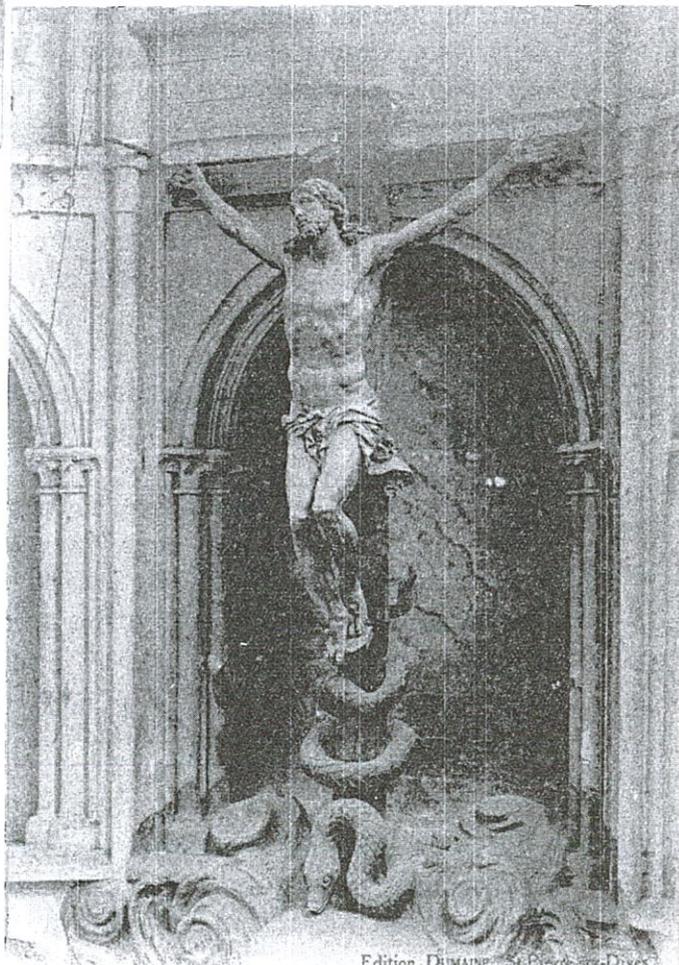
Bénédiction des cloches

Deux ans après, c'est-à-dire en 1681, on fit fondre toutes les cloches. Les trois grosses furent bénies par le R.P.D. Nicolas, abbé de Saint-Martin. La première fut nommée Marie-de-l'Assomption, par messire Georges du Not, abbé de ce monastère et dame N. Dangenne du sr d'Hiéville. La seconde fut nommée Saint-Benoît par Monsieur le chevalier de Montclair et Mme de Favières; la troisième fut nommée Saint-Maur par M. Elie, receveur des tailles de Falaise et Mme du Mesnil-Lieury.

La bénédiction des cinq cloches qui sont dans la tour au-dessus du chœur se fit sans aucune solennité. La bénédiction des deux plus petites qui sont dans la même tour, se fit solennellement par le R.P.D. Robert Jamet, prieur. La première fut nommée par le sr



St-PIERRE-sur-DIVES (Calvados). - Eglise paroissiale - Intérieur et Nef principale



Edition DUMAINE, St-Pierre-sur-Dives

34

SAINTE-PIERRE-SUR-DIVES (Calvados). ND. Phot. Intérieur de l'Eglise, Christ attribué à Jean Goujon.

Croiset et Mme Gourdel, la seconde par le sr Gourdel et Mme Croiset. On acheta cette même année les burettes et bassin d'argent de la sacristie.

Travaux

L'année suivante, on fit plusieurs réparations considérables. Le tour des chapelles fut pavé de neuf. On fit le pilier de la chapelle de la Sainte Vierge, du côté de la chapelle de Sainte-Catherine, aussi bien que la petite muraille du jardin qui est devant le dortoir et la menuiserie des basses tables du réfectoire, celle de la table des supérieurs ayant été faite longtemps auparavant. En 1683, on fit réparer et boiser le chartrier.

Le R.P.D. Jérôme Chevallier fut élu prieur de ce monastère par le Chapitre Général de 1684. Ce fut cette même année qu'on fit faire l'ornement de damas blanc.

Mausolée de Lesceline

Ce fut au commencement de l'année 1686 qu'on fit baisser et repaver le chœur de l'église et faire les quatre grandes marches qui montent au presbytère, et non en 1673 ou 74, comme on a dit ci-devant. On fit dans la même année élever un mausolée à la princesse Lesceline, fondatrice du monastère, entre les deux piliers qui sont au bas du sanctuaire, du côté de l'Évangile. Il est construit de pierre de taille, en forme d'urne ou vase, élevé d'environ quatre pied de terre, large de trois pieds et demi sur six de long, enrichi d'une grosse moulure qui l'entoure par le milieu, chargé de feuillages aux quatre coins, au-dessous de laquelle, de chaque côté, est la place d'une épitaphe. Au-dessus de celle qui est du côté du chœur, sont les armoiries de la comtesse Lesceline, et sur celle qui est de l'autre côté, les armoiries de la Congrégation de Saint-maur. Ce mausolée est couvert d'une grande pierre. On a mis dans ce mausolée une urne de plomb dans laquelle sont renfermés ce qu'on a trouvé d'ossements dans l'ancien tombeau, avec une petite boîte de fer-blanc dans laquelle est un écrit sur velin où est marqué le temps de ce changement et autres remarques.

Proche ce mausolée, il y avait un grand sépulcre, sous lequel il y avait un coffre de pierre dans lequel il y avait plusieurs ossements qu'on a remis au même lieu dans un grand pot de grès, avec une boîte de fer-blanc, dans laquelle on a mis un écrit sur velin qui marque ce changement. Autour du cercueil de pierre, il y avait de petits réchauds de terre pleins de charbons, et sur le sépulcre il y avait une grande pierre sur laquelle il y avait la figure d'un évêque ou abbé en mitre sur la tête, sans aucune inscription.

On trouva dans le même temps au bas des quatre marches qui montent au sanctuaire, les ossements d'une personne, lesquels sont d'une prodigieuse grosseur et longueur, qu'on laissa au même endroit. Ce fut aussi dans le même temps qu'on fit paver la nef de l'église de briques avec des bandes de pierre d'espace en espace, et dorer le devant d'autel qui sort aux grandes fêtes. Ces ouvrages furent faits en 1686 et 1687. Dans les années 1685 et 1688, on paya au curé de Louvagny (canton de Morteaux-Couliboeuf. Le patronage en appartenait à l'abbaye), 9 livres et 3 sols pour 7 années de droit de visite de l'archidiacre.

En l'année 1689, on mit des tirants de bois et de fer par-dessus les voûtes de la nef de l'église, qui passent au travers des murailles et sont attachés par dehors avec de grandes bandes de fer, pour retenir les voûtes qui menaçaient ruine.

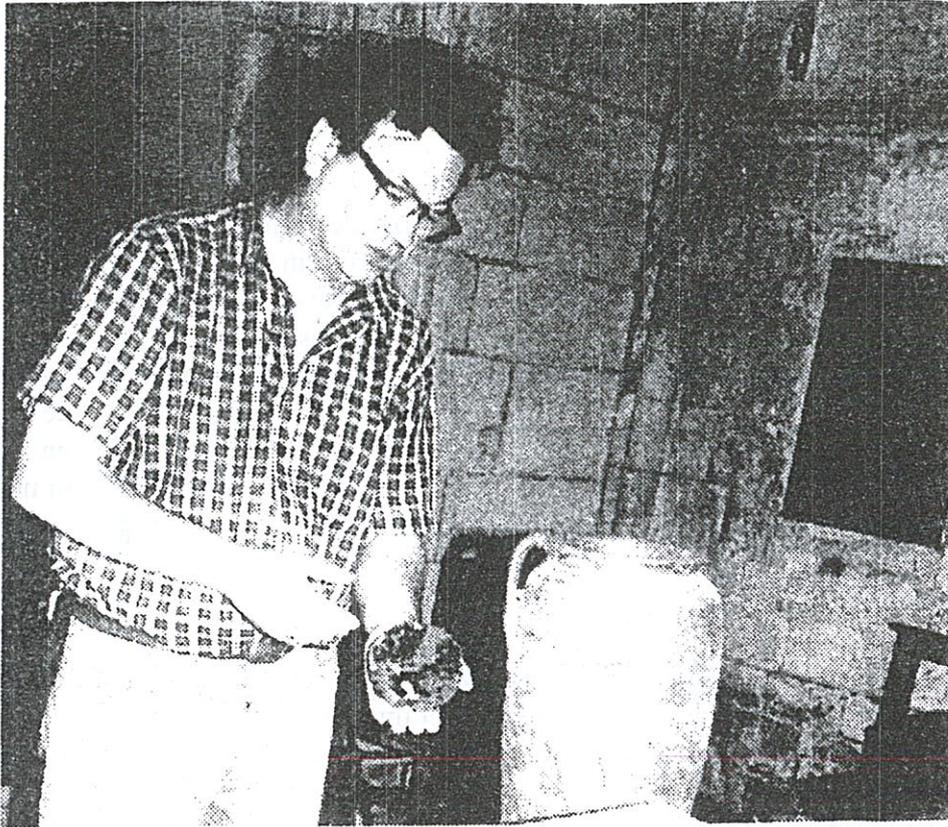


Photo: François Havin

Jean Desloges a ouvert avec émotion le vase en grès scellé

“Proche ce mausolée, il y avait un grand sépulcre, sous lequel il y avait un coffre de pierre dans lequel il y avait plusieurs ossements qu’on a remis au même lieu dans un grand pot de grès, avec une boîte en fer blanc, dans laquelle on a mis un écrit sur velin qui marque ce changement.”

311 ans plus tard, Jean Desloges retrouvait, à l’endroit indiqué par les moines, le pot de grès et son contenu.

Le Chapitre Général de 1690 nomma pour prieur de ce monastère le R.P.D. Robert des Landes. L'année suivante, on fit encore travailler aux voûtes de l'église qui s'entrouvraient. On les repoussa et on y mit une grande quantité de barres de fer pour les retenir. Cette dépense fut fort considérable.

En 1692, on fit vitrer les croisées de la lanterne du chœur qui étaient bouchées auparavant. On fit aussi paver le réfectoire et on mit des piliers de pierre sous les sommiers à la place de ceux en bois qui y étaient. Le chapitre fut boisé à moitié et pavé entièrement.

Le R.P.D. Michel Housset fut envoyé ici prieur par le Chapitre Général de 1693. Il fit acheter trois chasubles de brocard de Venise sursis avec du galon de faux or pour Orfroi; le fond en est blanc et les fleurons rouges.

Découverte d'une tombe

M. James, prieur des Anciens, étant mort au mois de juillet de cette année 1693, le fossoyeur ouvrit au milieu de la chapelle de la Vierge un tombeau sur lequel était la figure d'un abbé tenant une crosse, les pieds tournés vers l'autel. On trouva au-dedans un cercueil de pierre, dans lequel étaient des ossements fort blancs et entiers. On le referma aussitôt, mais on ne put rétablir la figure qui n'était que sur des pavés de brique. On a sujet de croire, par un reste d'inscription qu'on trouva, que c'était le tombeau de Jacques le Meusnier, abbé régulier de ce monastère, qui s'en démit en 1455, en faveur de Jean Le Cordier, abbé de Silly. On a mis sur son tombeau une pierre carrée d'un pied, avec cette inscription: Hic jacet Jacobus abbas.

Construction d'un dortoir

Le 15 septembre de la même année, on commença à démolir la salle qu'on nommait l'Enfer, située auprès du charrier d'à présent, et une autre voûtée, qui était au-delà, sur lesquelles salles étaient placés les anciens lieux d'aisance dans 24 petites cellules de pierre en forme de voûte qui donnaient sur un canal qui se déchargeait dans la rivière. On jeta à cette place les fondements du dortoir dont la face est au midi. On démolit aussi dans le même temps les murailles de l'ancien dortoir qui joignait le pignon de l'église et on fonda au même lieu l'appartement qui communique du dortoir à l'église.

On fit, au commencement de cette même année, une porte à l'entrée du monastère qui, jusqu'alors, n'avait pu être fermée pas plus que l'église, à cause qu'ils servaient de passage pour la maison des Anciens, qui était à côté des susdites salles dans la cour, derrière le chapitre, et sur une salle aussi voûtée, qu'on disait avoir anciennement servi d'infirmerie. On rasa ces bâtiments, qui étaient dans l'enclos du monastère, qu'on ferma régulièrement, et on accommoda pour le sr de Billy, ancien religieux, un logement dans la grande cour d'entrée, qui ne subsiste plus et qui servait autrefois de four banal.

Vers le mois d'avril 1694, on mit la première pierre hors de terre à l'angle de la porte qui sort de l'escalier de la petite cour, derrière le chapitre. On continua les travaux le reste de cette année et la suivante et enfin, sur la fin de l'année 1696, les murailles, la charpente et la couverture, tant du dortoir, à prendre du bout qui est au levant, jusqu'à la galerie qui conduit à l'église, que du bâtiment qui conduit à l'église où est la

chambre commune. La toise des gros murs coûte 7 livres et celle des petits 4 livres 10 sols.

Achat de mobilier liturgique

Pendant l'année 1694, on changea le saint Ciboire et le soleil pour l'exposition du Saint-Sacrement. Le saint Ciboire pèse 1 marc 1 once et 1 gros et coûte 80 livres 10 sols. Le soleil pèse 1 marc 5 onces 4 gros et coûte 68 livres. L'année suivante on acheta un parement d'autel de brocard, le fond blanc à fleurs rouges, pour tous les jours. Il coûta 90 livres.

Travaux divers

Le logis abbatial menaçant ruine et étant d'ailleurs très incommode à la communauté, M. L'Abbé le lui céda avec le jardin et les prés qu'on gagea, par transaction, homologuée au Parlement de Rouen, le 9 août 1698, de faire bâtir un autre logis abbatial dans la cour qui est devant la porte de l'église et de lui céder un petit pré qui jouxte la dite cour du côté de la rivière pour faire un jardin et, en attendant que ledit logis fut fait, de payer au dit Abbé 200 livres par an. Cela fait, en 1699, on fit la muraille qui sépare la cour de l'Abbé et la nôtre. L'année précédente, on avait fait la grande terrasse du jardin du côté de la rue de Falaise, à prendre depuis la maison du sr de Montfleuri jusqu'au petit cimetière de la paroisse. Cette terrasse a 32 pieds de largeur et 366 de longueur (1 pied = 0,324 m), dont le mur coûte 4 livres 10 sols la toise (1 toise = 6 pieds).

Le R.P.D. Michel Housset, qui a tant fait travailler cette maison, fut nommé prieur de Saint-Vigor de Bayeux par le Chapitre Général de 1699 et le R.P.D. Joseph Le Paulmier lui succéda.

Mort de l'abbé Georges du Not

Messire Georges du Not, conseiller clerc au Parlement de Rouen, abbé commendataire de cette abbaye, mourut sur la fin du mois d'août ou au commencement de septembre de la présente année (le 31 août 1699, d'après le Gallia christiana t. XI, c.735). Il fit son légataire universel l'Hôpital Général de Rouen, à la réserve de 6 000 livres à l'hôpital de Saint-Pierre-sur-Dives, sans faire aucune gratification à l'abbaye, dont il avait été 40 ans abbé, que 1 000 livres à prendre sur ses meubles pour faire une chapelle dans l'église, les réparations du monastère et les fermes préalablement prises dessus, et 300 livres pour faire faire l'image de la Sainte Vierge qui est sur le portail de l'église et qui y fut placée en l'année 1701. Elle est de l'ouvrage de Brodon, sculpteur de Caen.

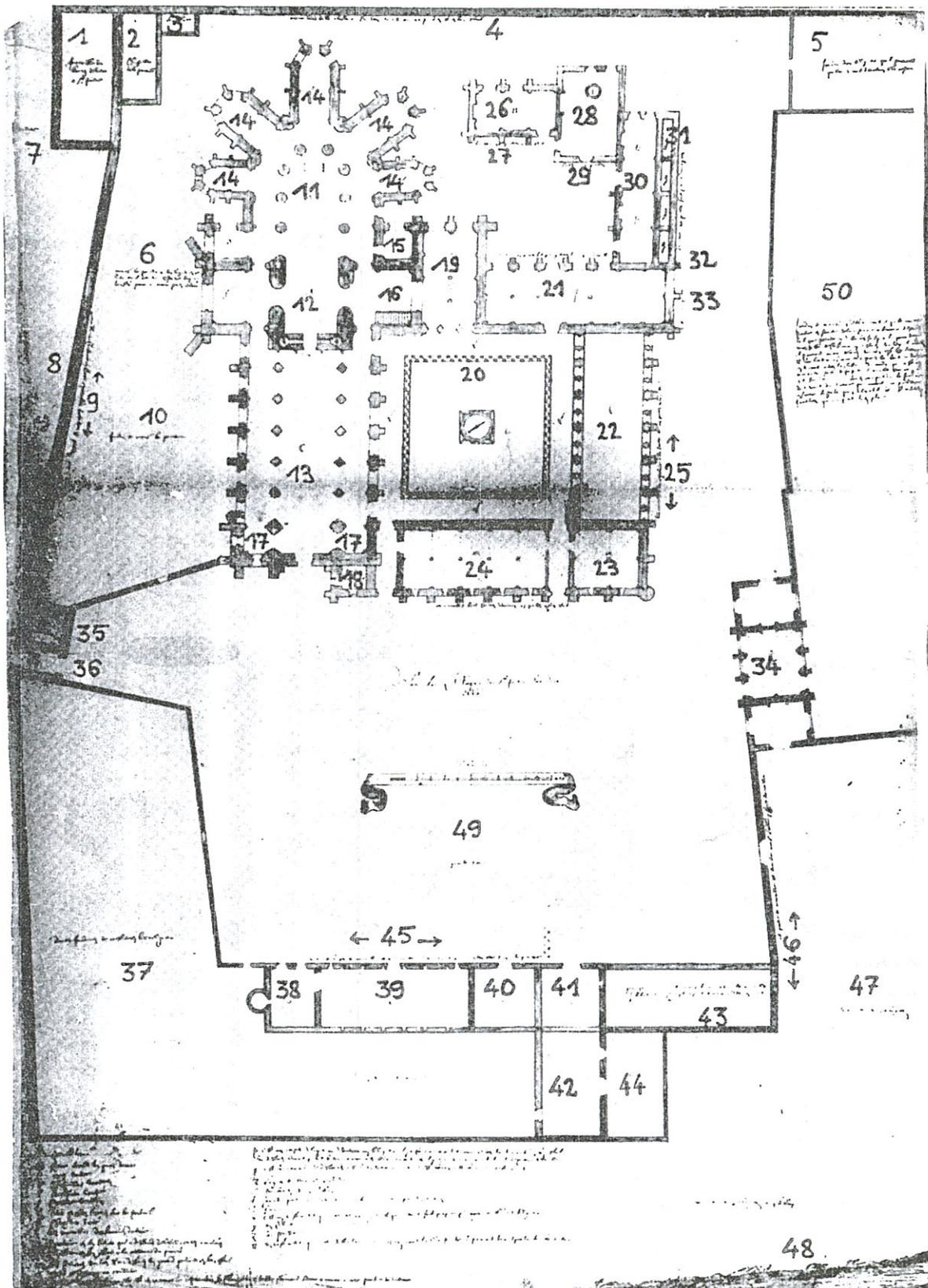
Messire François Blouet de Camilly, conseiller clerc au Parlement de Rouen, grand vicaire de Strasbourg, fut nommé par le roi pour successeur du dit sr du Not. Il fit prendre possession de l'abbaye par le R.P.D. Matthieu Le Tellier, prieur du Val-Richer, le 29 août 1700. Il fut dans la suite évêque de Toul et puis transféré, en 1721, à l'archevêché de Tours.

Réparation de la chapelle Saint-Jean

Pendant le triennal du R.P.D. Joseph Le Paulmier, on fit voûter le chartrier et le lavoir. La voûte du chartrier coûta 7 livres la toise, celle du lavoir ne coûta que 4 livres 10 sols.

(Archives nationales, NIII Calvados 6³)

1. Paroisse dudit bourg de Saint-Pierre. — 2. Chapelle de la paroisse. — 3. Sacristie. — 4. Muraille de la closture, haute de 18 ou 20 pieds et en bon estat. — 5. Jardin d'un religieux qu'il pourroit quitter en considération de la réforme. — 6. Monsieur le prieur a son logis en ce lieu où il demeure et je ne l'ay trassé pour n'avoir pas entré. — 7. Cimetière. — 8. Le bourg. — 9. Murailles de closture en bonne réparation. Hautes de 18 pieds. — 10. Jardin de M. le prieur. — 11. Presbitère. — 12. Cœur sous le gros dome. — 13. Nef voûtée. — 14. Chapelles voûtées. — 15. Sacristie voûtée. — 16. Croisées voûtées. — 17. Deux grosses tours sur le portail. — 18. Chambre de l'aumosne. — 19. Chapitre voûté. — 20. Cloistre en bon estat à la réserve du pavé. — 21. Les murailles de l'ancien dortoir. — 22. Réfectoire en son entier qui a dessous de belles caves voûtées. — 23 et 24. Les celliers voûtés et au dessus un grand grenier en bon estat. Ces murailles sont hautes d'environ 25 pieds en bon estat. — 25. Les murailles du réfectoire, de la hauteur de 25 pieds, en bon estat. — 26. Petit réfectoire ou communauté. — 27. Hauteur 30 pieds, en bon estat. — 28. Cuisine dudict réfectoire. Elle est en mauvaise réparation ; la charpente et tuilles pourroit servir à couvrir une partie du dortoir. — 29. Hauteur 30 pieds. — 30. C'est un corps de logis où demeure un religieux. Il y a cuisine et autres commodités, tout voûté en bon estat. Le dessous seroit pour les lieux communs de la communauté et il y a encore vint, tout de pierre de taille. — 31. C'est le canal de dessous les lieux communs. Il est bouché et l'eau n'y passe plus. — 32. Hauteur 20 pieds, fort peu endommagées. — 33. Hauteur 25 pieds. — 34. Logis de Monsieur l'Abbé. — 35. Prisons de l'abbaye. — 36. Grande porte d'entrée de la basse-cour et un pavillon dessus. — 37. Divers jardins de Messieurs les religieux. — 38. Four. — 39. C'est un bastiment qui sert de grange et qui seroit fort propre pour loger Messieurs les religieux. — 40. Un cellier. — 41. Le pressoir. — 42. Un bastiment qui sert d'estable aux vaches, dont la charpente se pourroit transporter sur le dortoir. — 43. Grange à moisié ruinée pour la couverture. Les murailles subsistent pour la plupart et Monsieur l'Abbé en veult faire des escuries. — 44. Porcherie. — 45. Toute cette longueur de muraille est de la hauteur d'environ 16 pieds, en bon estat jusqu'à la grange. — 46. Une partie de la muraille est tombée et Monsieur l'Abbé y fait travailler. — 47. Prairie et herbage de l'abbaye. — 48. Rivière de Dive. — 49. Grande cour. — 50. Jardin de Monsieur l'Abbé dont il quitte une partie en faveur de la réforme, à scavoir depuis la ligne pointée ci-dessous jusqu'à la grande muraille de closture cy-dessus, sur lequel sens il pourroit avoir de long environs 36 toises, et sur l'autre, à scavoir depuis le bout du dortoir en tirant vers la closture du midy qui n'est ici marquée, faute de papier, il y auroit environs 25 toises, sans comprendre les jardins du devant du dortoir qui auroit 110 pieds en carre, supposé qu'on démolist les bastiments inutiles qui occupent ladite place.



On fit aussi abattre l'ancien logis abbatial qui avait été cédé par M. du Not et, en 1701, on fit réparer et orner la chapelle de Saint-Jean qu'on appelle aussi Sainte-Anne. Cet ouvrage est un effet de la piété de Mme Favière qui donna 2 000 livres à la sacristie pour faire prier Dieu pour elle et feu M. son mari. Les figures qui sont dans cette chapelle sont fort belles. Elles coûtent chacune 100 livres. Elles sont de l'ouvrage de Brodon¹² (12).

Au mois de juillet de 1700, en exécution d'une déclaration du roi qui ordonnait que le quart des biens ecclésiastiques serait mis en réserve, les Officiers des Eaux et Forêts de Domfront vinrent faire la visite des bois de l'abbaye, planter les bornes et faire la dite réserve.

Le Chapitre Général de 1705 ayant nommé le R.P.D. Michel Housset prieur de Vendôme, il nomma ici le R.P.D. Jacques de Pronsac. Il continua à faire travailler au-dedans du dortoir.

Dégâts provoqués par un ouragan

Il arriva, sur les six heures du matin, un ouragan si furieux par toute la Normandie et autres lieux des provinces voisines, qu'une des vitres du chœur fut entièrement renversée, la couverture des hôtelleries et infirmeries coula et plus de 200 milliers de tuiles furent brisées sur tous les bâtiments. Ce qui donna l'occasion de couvrir d'ardoise un des clochers un des clochers du bas de l'église qui avait été entièrement découvert. On fit dans la même année, réparer les piliers du cloître et toute la maçonnerie sur laquelle ils sont posés.

Les dégâts causés par ce grand ouragan occasionnèrent les grands procès qu'on a eus avec M. de Camilly, notre Abbé, parce que par le concordat la maison n'est obligée aux réparations que jusqu'à concurrence de 2000 livres, l'Abbé étant obligé au surplus. On perdit le procès, ce qui causa une grande perte à la maison et entraîna une suite de procès avec le dit sieur Abbé qui ne furent terminés qu'en 1711 au désavantage des religieux. La faveur y eut une grande part, car les demandes des religieux étaient fort justes.

La Diète annuelle de 1707 nomma le R.P.D. Jacques de Pronsac prieur de Saint-Germer-de-Flaye, en Picardie, et le R.P.D. François Obelin pour lui succéder dans ce monastère. Il fit réformer le parloir qui est devant la tour Saint-Michel, où il fit faire une ouverture à claire-voie. On fit aussi deux confessionnaux, de son temps, un de chêne, l'autre de sapin, de même que la chaire du prédicateur, telle qu'elle est aujourd'hui.

En 1711, le R.P.D. Pierre Eudes fut nommé prieur de cette maison par le Chapitre Général et ce fut de son temps qu'on répara la voûte de la lanterne du chœur et celle de la croisée, où est présentement l'escalier qui descend à l'église qui fut aussi construit pour lors, avec une rampe de fer, et on transporta la chapelle de Saint-Blaise, qui était

¹²Sur la famille des Brodon, artisans et artistes caennais, cf. G. Lesage (Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XXXIV, 1921, p. 395-396); A. Bénét: Artistes des XVIe et XVIIe siècles, (Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements, t. XXI, p. 146

dans cette croisée de l'autre côté du chœur. On fit aussi réparer pendant ce triennal toutes les croisées tant de la nef que du chœur dont une avait été entièrement renversée et les autres fort endommagées par l'ouragan de 1705. On fit faire dans le même temps un dais d'une étoffe fort riche pour porter sur le Saint-Sacrement.

Travaux divers au cours des années 1718 et 1719

En 1718, vers la Saint-Martin, on commença à paver le cloître de pavé de la carrière de Rocreux, et au mois de mars de l'année suivante, on fit et posa la porte à deux panées du portail de l'église. On fit aussi cette même année plafonner, vitrer, mettre des piliers de pierre sous les sommiers et paver la grande salle de pavé d'Aubigny (canton de Falaise). La charpente de la chapelle de la Sainte Vierge ayant été enlevée par un ouragan, on la fit réparer cette même année.

Cette même année 1719, le 8 mars, on fit marché avec Me Pierre Queudeville¹³ pour finir le bâtiment, à prendre depuis le colidor (sic) qui conduit à l'église jusqu'au bout qui est au couchant et le retour jusqu'à la tour Saint-Michel, pour la somme de 6500 livres, pour la main de l'ouvrier seulement, à l'exception du pavage, menuiserie, serrurerie et vitrage qui ne sont pas compris dans le dit marché. Par ce marché, la côtère du côté du cloître devait être faite de neuf depuis le plancher du dortoir. L'autre côté au midi devait être élevé à la hauteur (sic) du dortoir neuf et les fenêtres des chambres agrandies pour les rendre uniformes. Du côté du couchant, où sont les hôtellerie et infirmerie, la côtère s'étant trouvée bonne, on la conserve autant qu'on peut, mais comme elle n'était pas percée d'une manière convenable au dessein qu'on avait pris, on a été obligé d'en abattre la grande partie. Le marché étant donc conclu, on commença à travailler cette même année et on perfectionna les murailles et couvertures de cette partie du dortoir qui est sur le réfectoire. L'année suivante, on travailla au retour qui sert d'hôtellerie et infirmerie. On en fit et couvrit un peu plus de la moitié.

On acheta dans le même temps deux chapes d'une moire d'argent à grandes fleurs rouges et petites fleurs d'or avec des galons et crépines d'or fin qui coûtèrent 300 livres.

Le R.P.D. Louis Pillais fut nommé pour succéder au R.P.D. Guillaume Gruel par le Chapitre Général de 1720. Le bâtiment étant donc conduit jusqu'environ un peu plus de la moitié des appartements des hôtes et infirmes, on crut qu'il était plus expédient de travailler à perfectionner les dedans de ce qui était fait que de continuer jusqu'à la tour Saint-Michel. On fit donc plafonner ce qui devait l'être, paver, vitrer, etc... à l'exception des portes. On y en mit seulement des vieilles, en attendant, ainsi qu'aux fenêtres des dernières chambres du dortoir, auxquelles on ajusta de vieilles croisées en attendant mieux.

¹³Il y eut à Caen, au XVIIIe siècle, toute une dynastie de Queudeville, architectes.

Installation de pressoirs dans les fermes de l'abbaye

L'année 1722, on fit réparer un ancien bâtiment qui était en bas de la cour et qui servait anciennement pour un pressoir. On y pratiqua un grenier, des écuries et fenils. Il fallut y faire un pignon ou gable tout neuf, réparer les côtieres endommagées en plusieurs endroits, faire des cloisons haut et bas, faire des planchers et réparer la couverture. On se crut aussi obligé de faire faire des pressoirs pour la commodité des fermiers dans les fermes d'Irlande et de Rocreux, avec un tour de pierre pour piler les fruits. Celui du Rocreux a été placé dans la grange, dont on a séparé une partie par une cloison; pour ce qui d'Irlande, on a été obligé de faire un bâtiment exprès pour placer le pressoir, n'y en ayant point de propre pour cela.

Remplacement de la grosse cloche

En 1724, on acheta un ornement complet de damas à fleurs de différentes couleurs et nuances, avec des galons et crépines de fin or qui coûta 1350 livres. Cette même année, une des grosses cloches ayant été cassée la veille du Saint-Sacrement, on prit le parti de faire une nouvelle fonte et, pour cet effet, on prit trois des plus grosses cloches du clocher qui est sur le choeur, qu'on joignit au métal de deux de la tour du bas de l'église, dont on fit trois cloches, y en ayant une des anciennes qui ne fut pas fondue. Ainsi, il y en a quatre grosses présentement, au lieu qu'auparavant il n'y en avait que trois. Cette fonte fut faite en 1725.

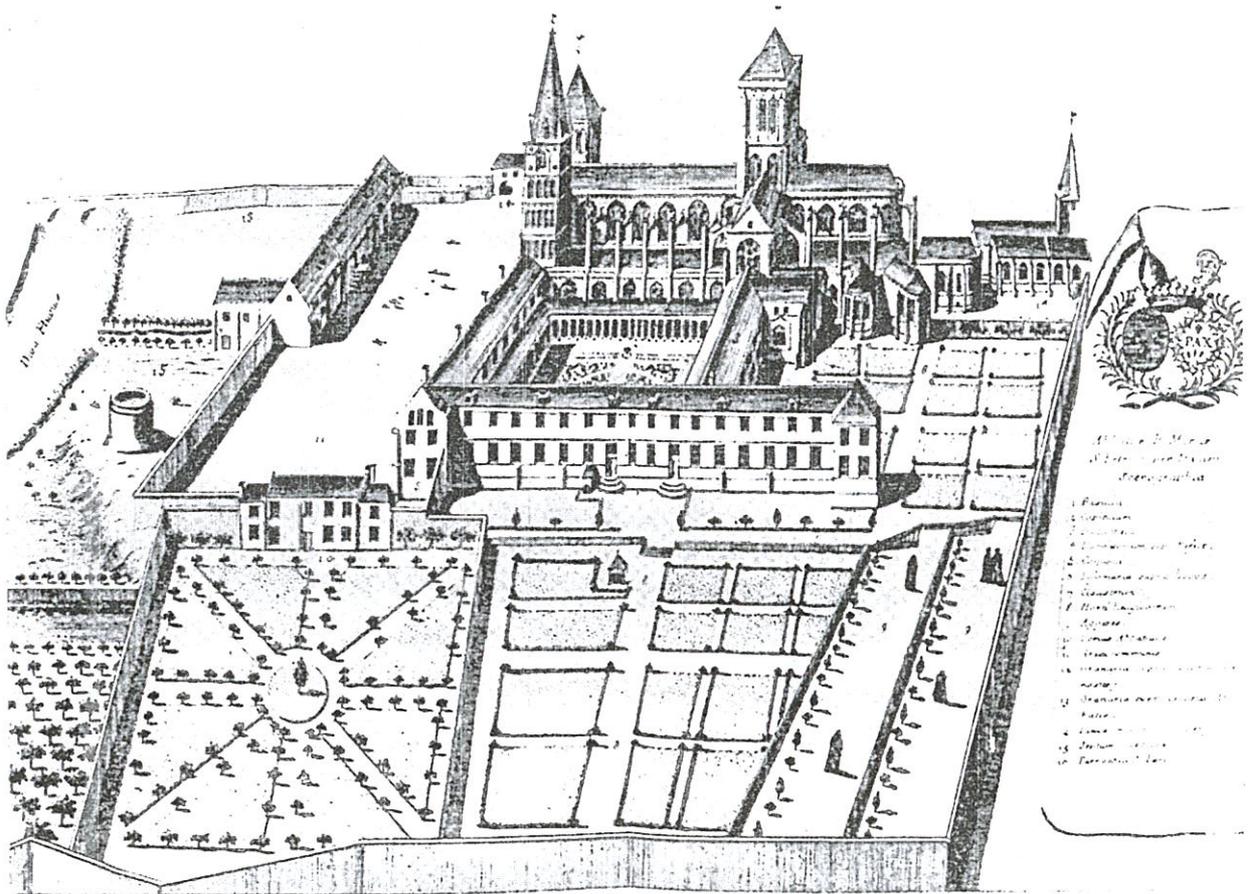
Outre cela, on fit beaucoup de réparations sur deux des prieurés dont jouissait la maison, savoir Valboutri (au Mesnil-Bacley, canton de Livarot), dépendant d'ici, et Sainte-Hélène, dépendant de Cormery (Saint-Paul-de-Cormery, Indre-et-Loire), qui l'a réclamé au Chapitre Général de 1726, qui en a dépouillé cette maison après qu'elle y a eu (sic) fait beaucoup de dépenses.

Mort de M. de Camilly

M. de Camilly, archevêque de Tours et abbé commendataire de ce monastère, mourut à Tours le 17 octobre 1723 et, le 26 du même mois et de la même année, le roi nomma pour lui succéder, Mg Claude Joseph Ignace de Simiane, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme) qui en prit possession le 3 mars 1725. Il s'était retiré dans son abbaye dès le commencement du mois de février de la même année où il a resté jusqu'au mois de juillet 1727. C'est un fort bon abbé qui en agit parfaitement bien avec les religieux, cherchant à leur faire tous les plaisirs qui dépendent de lui. C'est dans cette vue qu'il a cédé les Grands Jardins à la communauté qui lui sont très commodes, étant fort à l'étroit sans cela, et la communauté l'a déchargé de 200 livres que les abbés sont obligés de donner annuellement pour aider à faire les aumônes. Ce qui s'est fait par une transaction ou contrat d'échange passé devant Delaunay, notaire à Saint-Pierre-sur-Dives, en 1725.

Le R.P.Dom Louis Pillais ayant demandé à la Diète annuelle de 1725 d'être déchargé de la supériorité, la Diète, ayant égard à sa demande, nomma le R.P.D. Claude Mallet pour lui succéder.

La maison s'étant trouvée endettée par les dépenses qu'on avait été obligé de faire tant pour les réparations que réédifications, on discontinua de travailler et on ne reprit les



— L'ABBAYE SOUS LA RÉFORME DE SAINT-MAUR

travaux déjà commencés qu'au mois de juin 1728, dans laquelle année on finit la cage du bâtiment, à prendre depuis la chambre qui est côté de l'escalier des hôtelleries jusqu'au devant de la tour Saint-Michel où se termine le bâtiment; on posa en même temps les soliveaux et les clotures ou séparations des chambres sans les hourdir.

Cette même année, on fit faire le canal qui sépare le jardin de la communauté d'avec les Grands Jardins qu'on revêtit de murailles des deux côtés. Et afin de rendre la cour carrée et régulière, on rapprocha la grande porte qui donne dans les Grands Jardins, au coin de l'écurie; on fit en même temps planter des allées d'arbres fruitiers le long des deux canaux.

Le Chapitre général de 1729 nomma D. Jean Rousseau pour prier de ce monastère et, par sa translation de Préaux (Saint-Sébastien-de-Préaux, canton d'Orbec), en 1732, D. René Soyer fut envoyé à sa place. Le Chapitre général fut différé d'un an par ordre du roi et, en 1733, le Chapitre général continua le R.P.D. Soyer prier de Saint-Pierre. D. René Duménil lui succéda au Chapitre général de 1739. De son temps, on acheta les tapisseries qui ornent le grand autel les fêtes de premier ordre. Elles ont coûté 550 livres.

En 1742, le Chapitre général nomma pour prier de cette maison D. Charles Renoult. Pendant son règne, on a pavé la nef de l'église, le tour des chapelles et les sous-aîles.

Le R.P.D. Gabriel Moisson fut élu prier de ce monastère par le Chapitre général de 1745.

Coupe de bois

En 1748, ayant prié le R.P. Général de le décharger de sa supériorité, on eut égard à sa demande et le R.P.D. Jacques de Launay fut nommé pour lui succéder. Son obédience est du 1er octobre. Pendant les six années qu'il gouverna ce monastère, il eut une coupe de bois dont il tira 22000 livres. Avec cet argent, on fit le cloître tout entier; la tour de dessus le choeur fut rebâtie à neuf et celle de Saint-Michel, dont la pointe avait été abattue depuis longtemps par le tonnerre, fut raccommodée. On remboursa aussi plusieurs rentes.

En 1754, D. Guillaume Nicolas de Creully fut envoyé prier de ce monastère par le Chapitre général. Il fit faire quatre lits de l'hôtellerie.

Le Chapitre général de 1757 renvoya le R.P.D. Jacques de Launay prier de cette maison. Pendant le peu de temps qu'il y resta, il remboursa encore une rente de 2000 livres. Il fit tant d'instances pour être déchargé de sa supériorité que le T.R.P. Général accepta son obédience au mois de septembre 1759. Il fut se retirer à l'abbaye du Bec où il mourut six mois après sa démission. D. Pierre Claude de Boisvallée lui succéda. Il fit lire son obédience le 14 janvier 1760.

Au Chapitre général de la même année, il fut nommé prier de Bernay et Dom Michel François Blondeau, ci-devant prier de Préaux, prit sa place. Il fit lire son obédience le 5 juillet de 1760.

Monseigneur de Simiane, abbé de Saint-Pierre-sur-Dives

Mg de Simiane s'étant démis de son évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux en 1742, le roi lui donna la prévôté de Tours et l'abbaye d'Evron (Notre-Dame d'Evron, Mayenne). La même année, il se retira à Saint-Pierre pour y finir ses jours. Pour cet effet, il acheta la maison d'un particulier attenante à l'abbaye, pour s'y faire un logis, prit dans la première cour abbatiale du terrain pour agrandir son jardin, après en avoir obtenu le consentement de la communauté, aux charges et conditions dont on est convenu. Depuis ce temps-là il n'a point délogé et, quoique âgé de plus de 80 ans, il jouit d'une parfaite santé.

Depuis 37 ans qu'il est abbé de cette maison, il a toujours régné et règne encore une parfaite intelligence entre le seigneur Abbé et les Religieux qui reçoivent tous les jours des marques de sa bonté. Après leur avoir donné les 100 pistoles à quoi tous les abbés entrants sont obligés, il leur a fait présent d'un devant d'autel d'étoffe verte, d'une culière (sic) potagère et de deux autres de service marquées de ses armes. Il a contribué à la décoration de la chapelle de la Sainte Vierge et à la grille qui la ferme. Il a donné tous les tableaux de la salle à manger qui consistent dans son portrait, le tableau des Saints Innocents, de la Transfiguration et sept paysages. Cette année 1760, il a fait présent d'un souper (sic) d'argent avec son couvercle pesant six marcs pour faire la masse du bâton du chantre. Il ne cesse aussi de faire de petits présents tant au supérieur de la maison qu'aux religieux particuliers.

En 1761, on a fait faire une lanterne au bâton de chantre. Elle pèse le contrôle. On fit faire encore à Caen un bâton de croix qui pèse 3 marcs 3 gros. L'orfèvre a pris 50 fr pour la façon.

Curage des canaux

La même année, on fit curer les canaux du Grand-Jardin. Il en a coûté environ 60 livres pour le curage, sans y comprendre les frais qu'il en a coûté pour faire étendre les terres qui en sont sorties sur nos prés.

Travaux divers

On fit encore la même année blanchir le dortoir et les autres appartements de la maison. En 1763, on fit les réparations des murs de l'enclos. En 1765, la maison remboursa au sieur Dupré-Bayeux la moitié d'une rente de 5000 livres en principal et, en 1766, on remboursa l'autre moitié.

Le 7 décembre 1767, mort de Mgr de Simiane abbé.

En 1768, on a fait faire six petits jupons pour les enfants de la sacristie. En 1769, on a fait le parloir avec une cheminée. On y a mis une croisée neuve à grands carreaux de vitre, une porte vitrée à deux battants et le lambris. La maison a fourni le bois, à l'exception des panneaux du lambris qui sont en bois blanc. On a fait le plancher à neuf, les deux sommiers étant trop faibles et tout courbés. Il est garni de douze chaises neuves empaillées. En ladite année 1769, on a fait faire un chasuble blanc neuf (sic), étole et manipule et voile de calice, et raccommoquer deux verts, un noir, un rouge et un violet, le tout pour tous les jours, simples fêtes et dimanches. Dans le même temps, M. le curé de Notre-Dame-de-Fresnay (canton de Saint-Pierre-sur-Dives). nous a fait le cadran solaire qui est au bout de l'hôtellerie au midi. La même année, on a fait faire un puits dans la cave avec une pompe pour la commodité de la cuisine et dans le puits du jardin.

Les deux ont coûté rendues ici 79 livres. Plus on a fait faire des commodités dans le bout du jardin contre la serre du jardin du R.P. Prieur; afin de ne pas déranger le siège quand on voudra le vider, on a fait une ouverture d'environ un pied de large à la muraille de devant, sous la porte desdites commodités, qui prend depuis les fondements du mur jusqu'à un pied environ du haut de la muraille, de sorte qu'en faisant un fossé vis-à-vis de la porte, on videra lesdites commodités avec une ratissoire sans rien déranger.

En 1776, on a fait et placé cinq grandes croisées tant au réfectoire qu'à la dépense et deux aux chambres de l'hôtellerie. Le tout a monté environ à 400 livres, compris le bois, le vitrage et la serrurerie des grandes croisées de la grande salle dont on n'avait payé que la façon de menuisier. En 1776, on a fait une procure de l'ancien lavoir, où il a fallu combler un puits, aligner et repaver en entier, réparer en neuf tout l'appartement, réédifier la cheminée, faire construire une grande croisée; le tout y compris quelques meubles a monté à 400 livres. La même année, on a réparé tous les murs du grand canal qui étaient prêts à tomber en ruine et en même temps on a récuré les canaux: les dépenses pour ces objets a monté environ à 500 livres. La même année, on a fait relever un bout de la grande boucherie en neuf, et relever les nos du cloître. Il a été payé pour cela au couvreur, maçon, tuilier et charpentier 300 livres au moins.

Travaux au prieuré du Val-Boutri

La même année, on a réparé au prieuré de Val-Boutri tous les bâtiments ainsi que la chapelle. On a relevé toutes les couvertures en chevrons et tuiles neuves. On a réparé tous les murs, on y a fait plusieurs refends, pour faire une écurie et un four, et réparé le pressoir ainsi que les fossés, etc. Le tout a monté outre 12 et 1500 livres. La même année, on a achevé plus de la moitié du lambris du réfectoire. Ce qui a coûté tant pour le bois que pour la façon 300 livres.

Construction d'un bâtiment

En 1778, notre ancien féodiste étant devenu l'agent de M. notre Abbé, nous ayant fait différentes chicanes sous son nom, nous demandait une abbatale (*bien appartenant à l'abbé*) que nous ne pouvions refuser. Prévoyant que notre blanchisseuse et notre tailleur seraient mis dehors de l'endroit qu'ils occupaient et qui appartient à M. l'Abbé, nous avons été obligés pour les loger de faire un bâtiment dans la cour de la Cavée. Ce bâtiment a 36 pieds de long sur 16 de large et est à deux étages. Il s'y trouve, pour le besoin, une très belle chambre et un cabinet pour loger un étranger. Le total de la bâtisse monte à 2400 livres dont il y a 1800 payées. On a pratiqué dans ladite cour un cabinet d'aisance.

L'année 'auparavant 1777, on a fait dans la chambre du P. Prieur un parquet de bois de noyer. Le bois était dans la maison, et la main-d'oeuvre a coûté 120 livres.

Dans la même année, on a acheté pour ladite chambre une commode de bois de rapport qui a coûté 96 livres.

Dans l'année 1776, M. le curé de Notre-Dame-de-Fresnay nous a fait les deux méridiens qui sont dans l'église et dans le réfectoire.

Coupe des bois de Quevruc

En janvier 1774, la coupe des bois de Quevruc (commune de Mittois, canton de Saint-Pierre-sur-Dives) a été vendue 2800 livres. Dans la même année, la communauté a obtenu un arrêt du Conseil pour la vente du quart de réserve des bois du prieuré de Val-Boutri et la réduction des coupes à l'âge de 15 ans. Ce quart de réserve a été vendu, le 1er octobre 1774, la somme de 8650 livres. Le 31 octobre même année, la coupe d'usage des bois de Quevruc a été vendue 7500 livres de sorte que, pendant l'année 1774, les bois ont produit à l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives la somme de 18950 livres.

Visite de l'évêque de Sées

Au commencement d'octobre 1778, Mgr d'Argentré, évêque de Sées, est venu loger à l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive pendant six jours avec ses grands-vicaires. Quoique ce fut sa première visite, il l'a faite amicalement et sans cérémonie. Il a donné la confirmation aux paroissiens de Saint-Pierre et à différentes paroisses voisines dans notre église. Il a paru satisfait de la manière dont il a été reçu. Pendant son séjour, le prieur d'Evron, dont Mgr l'évêque est Abbé, est venu lui annoncer la mort d'un titulaire d'un bénéfice régulier d'Evron. Aussitôt Mgr l'Evêque l'a donné à ce prieur de la façon la plus honnête. Ce seigneur évêque est très zélé pour les pauvres, pour la décoration des églises et, en même temps, très pieux et très sincère.

Le 11 octobre 1779, en vertu d'un mandement de Mgr l'évêque de Sées, on a chanté solennellement dans notre église le Te Deum pour la conquête de la Grenade par M. le comte d'Estaing, vice-amiral de France; le Clergé et le Baillage y ont assisté suivant l'usage.

Le 24 juin 1780, à la requête de MM. les Vicaires-Généraux et Archidiacres du diocèse de Sées, nous avons chanté le Te Deum pour la convalescence de Mgr l'Evêque de Sées, qui avait été dangereusement malade. On n'a point invité à cette cérémonie ni le clergé, ni la magistrature.

Le 25 juin 1780, D. Charles La croix, Général de la Congrégation de Saint-Maur, mourut aux eaux de Bagnières. On lui a fait un service solennel le 13 juillet et on a sonné les grosses cloches. Le 17 du même mois, M. le prieur de Sainte-Barbe (Sainte-Barbe-en-Auge, prieuré de chanoines Augustins (Ecajeul, canton de Mézidon), sur la lettre du R.P. Prieur de Saint-Pierre-sur-Dive, est venu avec plusieurs de ses religieux chanter une messe de Requiem pour le repos de l'âme du T.R.P. Les religieux de Sainte-Barbe, conformément à l'association de prières, sont tenus aux mêmes obligations que nous, pour la mort de notre général, et nous pour la mort du leur.

Le 24 juillet 1780, les Chanoines réguliers de Sainte-Barbe ont fait chez eux un service solennel pour notre Général. Deux religieux de notre abbaye y ont été par députation et notre R.P. prieur y officia.

Le Chapitre de 1781, tenu à Marmoutiers, nomma prieur de cette maison D. Bénigne Madenié. A la Diète de 1782, D. Maximilien-Joseph Bernard, fut nommé prieur de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives.

En l'année 1783, le Chapitre général, en à Saint-Denis par ordre du roi, nomma prieur de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives D. Pierre-Joseph-Albert Henneton.

Te Deum en actions de Grâces

Le 11 janvier 1784, en vertu d'un mandement de Mgr l'Evêque de Sées, on a chanté de la manière la plus solennelle dans notre église abbatiale, le Te Deum en actions de grâces de la paix conclue par le roi Louis XVI. Le Clergé et la Magistrature, y ont assisté suivant l'usage. Après la cérémonie, nous fîmes faire une distribution considérable de pain aux pauvres du bourg et des paroisses voisines. On fut aussi en procession allumer un feu de joie placé devant la grande porte de l'église.

Le 1er du mois de mai 1785, on a chanté solennellement dans notre église abbatiale le Te Deum en actions de grâces de la naissance de Mgr le duc de Normandie. On alla processionnellement allumer un feu de joie placé devant la grande porte de notre église. La Magistrature y assista suivant l'usage. Le Clergé n'y vint pas à cause des malades et des morts qui l'occupaient. M. le Curé écrivit une lettre d'excuse.

On a chanté aussi le Te Deum avec les mêmes cérémonies pour la naissance de Mgr le Dauphin à la fin de l'année 1781.

Visite de l'Intendant d'Alençon

Le 8 septembre 1785, M. l'Intendant d'Alençon (Jullien) est venu loger à l'abbaye avec toute sa suite. Nous avons été aussi contents de le posséder qu'il a été satisfait de la façon diligente avec laquelle nous l'avons reçu.

Au mois d'octobre 1785, les coupes d'usage du bois de Quevrué pour les années 1786 et 1787 ont été vendues 4500 livres.

Le 19 janvier 1786, nous fîmes célébrer dans notre église un service solennel pour le repos de l'âme de M. Plancher, notre sénéchal et notre ami. Toute la Magistrature y assista, sur l'invitation de Dom Prieur. C'est à cause du titre de notre sénéchal que nous voulûmes bien faire ce service. On sonna les trois plus petites des quatre grosses cloches.

Centenaire du transport des ossements de la comtesse Lesceline

En janvier 1686, on transporta les ossements de la comtesse Lesceline, notre fondatrice, de son premier tombeau au pied du sanctuaire, où l'on avait préparé un caveau pour la recevoir. Au mois de janvier de la présente année 1786, voulant célébrer cette époque, nous fîmes à ce sujet un service auquel nous donnâmes la plus grande pompe. On fit imprimer des billets d'invitation. Le Clergé de l'endroit et MM. les Curés nos voisins y assistèrent en surplis. Des députés de Sainte-Barbe et autres lieux, la noblesse des environs et la magistrature y vinrent, ainsi que plusieurs de nos confrères de l'abbaye de Caen. La messe, accompagnée de serpents, fut chantée de la manière la plus solennelle. Dom Prieur officia, assisté des diacre, sous-diacre, chantres, etc... On avait élevé un



Phototypie J. Royer, Nancy.

TOMBEAU DE LESCELINE
DANS L'ÉGLISE ABBATIALE

superbe catafalque au milieu du presbytère et tout le rond-point était tendu de noir, orné des armes de la comtesse. Un monde innombrable voulut être présent au service et, pendant deux jours qu'on laissa le monument, notre église ne désemplit pas. Nous remarquâmes qu'on applaudit beaucoup à cet acte de reconnaissance envers notre pieuse bienfaitrice. Dom Prieur s'était transporté à Caen pour consulter le sieur Lefrançois, négociant et habile décorateur. Celui-ci se chargea d'ordonner le tout et l'exécution lui mérita les suffrages réunis des gens de l'art et des connaisseurs. Il est à propos de donner le détail de cette belle décoration :

Décoration

Le portail de l'église abbatiale, au-dessus du fronton, était décoré d'une litre chargée des armoiries de la comtesse. Dans le fronton même, sous sa corniche, était le grand écu des mêmes armes, dont la couronne, les noeuds et les glands des cordelières, dorés, formaient un médaillon encadré dans des branches naturelles de cyprès, fixées par un large ruban noir bordé d'argent, au noeud duquel ce médaillon était suspendu.

On avait mis à l'entrée du chœur et de chaque côté, au-dessus des deux obélisques, des litres chargées également des armes de la fondatrice. Les mêmes litres régnaient le long des stalles et portaient aussi les armes, les chiffres et la couronne de la comtesse.

Tout le sanctuaire, depuis les chapiteaux des colonnes jusqu'à terre, était tendu de noir et surmonté d'une litre portant les armoiries de la comtesse. Au-dessus de cette tenture et derrière le milieu du grand autel, un vaste drap mortuaire de velours noir, croisé de moire d'argent et galonné de même, déployait encore dans son milieu les armes de la fondatrice posées sur un cuir doré et entourées de cordelières d'argent nouées et glandées d'or.

Au haut du chœur, entre les deux grilles d'entrée, s'élevait un catafalque de figure pyramidale. Il était posé sur un embasement de marbre blanc, élevé sur sa plinthe de marbre de Laval et forant un carré long. Les quatre principales tables de l'embasement étaient chargées de bas-reliefs représentant une urne cinéraire d'or sur laquelle étaient appuyés deux génies représentant l'abbaye, figurée par leurs attributs et exprimant par leur attitude la plus profonde douleur. Les tables secondaires, en marbre gris, étaient chargées de crosses d'or, croisées, nouées et attachées par des rubans violets.

Douze colonnes de marbre de Gênes, d'ordre corinthien, s'élevaient sur cet embasement et soutenaient une corniche de même ordre, dont les ornements étaient dorés, ainsi que la base et les chapiteaux des colonnes. Le massif de marbre noir qu'on apercevait derrière, faisait voir dans les quatre milieux des tables relevées de même marbre, aux angles desquelles étaient quatre rosaces en argent qui accompagnaient les cartouches, aussi d'argent, formés des attributs de la mort. Ceux des côtés longs portaient les armes de la comtesse; ceux de bouts portaient, en lettres d'or, sur un marbre blanc, ces inscriptions :

*Post centum annos memoria
Translatœ fundatricis almœ*

Les entre-colonnes étaient ornées de têtes de mort et de larmes en argent. Au-dessus du massif de marbre noir s'élevait une balustrade en marbre blanc d'Italie, dont la corniche était dorée. Cette balustrade posait sur un socle de même marbre dont les tables relevées étaient de marbre noir veiné de blanc. Les dés de la balustrade étaient ornés de médaillons d'or dont les tables refouillées, en marbre rouge, portaient les chiffres de la

comtesse. Aux quatre angles de cette corniche et sur les dés de la balustrade, on avait posé sur un socle de marbre turquin, quatre cassolettes et sur chaque milieu étaient quatre lampes sépulcrales en or, saillant hors la corniche de la balustrade. C'est sur ces ordres que s'élevait une pyramide tronquée en marbre gris, posée sur son dé de marbre jaspé. Elle portait un carreau de velours rouge dont les glands étaient d'or. Sur ce carreau était posée la couronne comtale ornée de perles, couverte d'un large crêpe qui descendait jusqu'aux deux tiers de la pyramide.

Le jeu de lumière d'un grand nombre de cierges, combiné avec les lampes funéraires et les cassolettes, éclairait ce monument et lui donnait le plus grand effet. Le catafalque était surmonté d'un dais de velours noir dont le fond était fleurdelisé d'argent. Les pentes doublées d'hermine étaient bordées d'une crépine d'or et ornées de branches de cyprès dorés. Aux quatre coins du dais, d'immenses rideaux noirs, bordés d'hermines, sortaient de dessous les pentes. Ils étaient retroussés et attachés avec des lacs en argent aux chapiteaux des quatre colonnes qui y correspondaient. Ce catafalque avait environ 32 pieds d'élévation.

Noms des religieux

Noms des religieux qui demeuraient à l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive lors de cette cérémonie: D. Pierre-Albert-Joseph Henneon, prieur, D. Pierre-Laurent Gueroult, sous-prieur, D. Jean-Baptiste-René Obelin, D. Michel-Jérôme de la Passeig de Fontaines-Martel, D. Pierre Gaud de Montagu, D. Romain Darré, D. Marius-Alexandre Le Vasseur, procureur.

Remboursements de dettes

Au mois de février 1787, on remboursa à M. Chedeville la moitié d'une rente de 6000 livres empruntées par D. Madenié pour les besoins de la maison. On remboursa aussi dans le même temps la moitié d'une autre rente de 2000 livres empruntées à M. Cornet par D. Madenié.

Le 28 juin 1787, les coupes d'usage des bois de Quevrue pour les années 1788 et 1789 ont été vendues 5500 livres. Le 14 du même mois, D. Marcon, prieur de Valboutry par la résignation de D. Lièble, en prit possession. Tous les frais, tant pour bulles que pour les autres objets nécessaires, voyages, etc... montent à la somme de 1327 livres.

Au mois d'août 1787, on remboursa au sieur Cornet le reste de la rente de 2000 livres empruntées par D. Madenié pour les besoins de la maison. Au mois d'octobre de la même année, on remboursa à M. Chedeville 1575 livres, moitié du restant de la somme empruntée par D. Madenié. Les 75 livres sont pour l'intérêt de pareille somme qui nous reste aux mains jusqu'au 15 août prochain. Dans le courant du même mois, D. Henneon fit tant d'instances pour être déchargé de la supériorité, vu sa mauvaise santé, que le P. Général accepta sa démission. Il fut remplacé par D. Etienne-Louis-François Mallet qui fit lire ses lettres d'institution le 17 dudit mois audit an.

Manifestation du corps des avocats de Saint-Pierre-sur-Dive

Le corps des avocats de Saint-Pierre-sur-Dives, désirant donner des marques authentiques de leur satisfaction au sujet du retour de l'ordre dans l'administration de la justice et du rappel des Parlements à leurs augustes fonctions, députa vers le prieur de

l'abbaye MM. Delaunay et Plancher pour lui faire part des vœux du corps. En conséquence, on convint qu'il serait célébré une messe solennelle de *Sanctissima Trinitate*, suivie du *Te Deum* et du psaume *Exaudiat*. Ce qui fut exécuté le 5 novembre 1788. Le prieur de l'abbaye fit célébrant. MM. les avocats et procureurs de Saint-Pierre-sur-Dive assistèrent en robes à cette cérémonie qui fut annoncée la veille au soir par le son de toutes les cloches.

Suppression des religieux le 20 février 1790

Par un décret du 20 février 1790, sanctionné par Louis XVI le 26 mars suivant, les religieux ont été supprimés et, en vertu de ce décret, MM. Rosée, Plainville, de Mézidon, Daufresne et Aubert, d'Orbec, ont été envoyés par le district de Lisieux, le 15 janvier 1791, pour mettre les scellés sur tous les objets précieux de l'église et de la maison. On signifia aux religieux d'évacuer la maison le 29 mai 1791 et les habitants du bourg se sont mis en possession de l'église le 24 juin suivant.

Les religieux étaient au nombre de sept dont les noms suivent: D. Etienne-Louis-François Mallet, prieur, D. Pierre-Gaud de Montagu, sous-prieur, D. Jean-Baptiste-René Oblin, D. Michel-Jérôme-de-la-Passieg de Fontaine-Martel, D. Romain Darré, D. Hubert-Aimé Thinon, procureur, D. Jean-Baptiste Descambos.

R. N. SAUVAGE

Enlèvements et substitutions d'enfants

En Basse-Normandie, aussi bien qu'en Bretagne, on croyait que les fées enlevaient les enfants des mortels, qu'elles déposaient à la place de ces gracieuses et innocentes créatures, leurs propres enfants méchants, criards, d'une pesanteur excessive quoique d'une maigreur excessive, et auxquels les soins assidus ne pouvaient donner aucune des apparences de la fraîcheur, de la santé et de la jeunesse.

Les mères redoutaient beaucoup ces sortes de substitutions. Voici d'ailleurs, une petite tradition normande qui a été considérée comme un renseignement fort intéressant sur la manière dont il fallait en user avec la progéniture des fées !

Un jour, une paysanne, portant son enfant dans les bras, rencontra une fée, également chargée du sien, et qui lui proposa bonne récompense pour l'échange de leurs nourrissons; mais la femme rejeta bien loin cette proposition, déclarant que l'enfant de la fée fût-il *neuf fois plus beau que le sien*, elle ne consentirait point à un semblable marché. Quelque temps après, ayant laissé son enfant seul à la maison, pendant qu'elle était allée travailler aux champs, la mère crut s'apercevoir, à son retour, qu'on le lui avait changé.

Elle alla consulter une voisine, qui, pour s'assurer du fait, tenta l'épreuve suivante: elle cassa une douzaine d'oeufs, et en rangea les coques devant l'enfant; aussitôt celui-ci s'écria: "*Oh ! que de petits pots de crème ! Oh ! que de terrines de lait !*" (Remarquez que c'était un enfant encore au sein qui s'exprimait avec tant d'énergie.) Il n'en fallait pas davantage pour que l'échange fut valablement constaté. La voisine officieuse conseilla, afin de forcer la fée à reprendre son enfant et à rapporter l'autre, de faire crier bien fort celui-ci, et d'avoir l'air de le maltraiter rudement. La tentative eut plein de succès: rappelée par les cris de sa progéniture, la fée accourut tout émue, suppliant qu'on épargnât son cher enfant, qu'on le lui rendit même et, à ce prix, elle rapporterait celui qu'elle avait enlevé. La fée, on s'en doute, fut prise au mot. Par malheur, ce est une conclusion assez exceptionnelle dans l'histoire des enlèvements d'enfants.

On connaît dans le département de la Manche, une sorte de Dame Blanche surnommée la *bête Havette*, qui est très redoutable pour le grand nombre d'enlèvements qu'on lui reproche. Elle se tient ordinairement cachée dans les fontaines, et malheur aux petits enfants qui s'approchent trop près de l'eau ! Les mères prévoyantes ne manquent pas d'exploiter, vis-à-vis de leurs chers nourrissons, la mauvaise renommée de la *bête Havette* afin qu'ils ne s'approchent pas des mares, puits et autres points d'eau.

Dans l'usage qu'elles pratiquaient de voler les enfants, les fées étaient conduites, dit-on, par un motif intéressé: on supposait qu'elles étaient contraintes de livrer au prince des enfers un tribut annuel de leur population, tribut dont elles tâchaient de s'acquitter aux dépens de la race humaine.

Comme les fées enlevaient principalement les enfants non baptisés, il est à supposer qu'elles avaient aussi en vue de procurer à leurs propres enfants le privilège du baptême: initiation sacrée que les esprits enviaient tant aux mortels.

On assigne encore une autre origine à l'opinion que l'on s'était formée de ces enlèvements; elle dériverait de la croyance que les prétendus sorciers ou sorcières ont employé le corps des enfants à des incantations, à des compositions de breuvages magiques, etc...

La croyance aux diables qui abusent les femmes ou séduisent les hommes, est commune en Normandie. Il ne faut pas tout-à-fait accuser de l'invention de ces fables l'imagination dépravée des prétendues sorcières, attendu que la tradition peut y avoir une grande part. Les Gaulois et les Celtes mettaient au nombre de leurs divinités une espèce de faunes ou de satyres appelés *Dusii*, et surnommés quelquefois les *Velus*, qui suivant saint Augustin et saint Isidore de Séville, s'occupaient à tendre des pièges à la chasteté des femmes. Quoiqu'il en soit, ces contes extravagants sur les liaisons amoureuses du diable ont toujours pour dénouement obligé le récit de quelque hideux enfantement, soit d'un singe, d'un chat noir, soit d'un monstre informe. L'on peut, au reste, excuser ce que ces inventions ont de répugnant en faveur de leur morale éminemment religieuse: ainsi, elles supposent toujours que l'influence de Dieu sur la création est immédiate, et que le privilège de la reproduction n'appartient pas aux espèces maudites et dégénérées, mis seulement à celles qui ont conservé la pureté essentielle du germe de vie déposé par leur créateur en leur sein.

Les démons se montraient jaloux aussi de s'emparer des enfants de race humaine, et leur habileté à opérer ces soustractions n'étaient pas moindre que celles dont, en pareil cas, on faisait honneur aux fées; seulement, ils étaient engageaient à l'exercer par des motifs plus apparents, plus faciles à déterminer. Dans la Basse-Normandie, on croyait que les femmes et les nourrices ne doivent pas sortir après le coucher du soleil, de peur que le diable ne s'empare des enfants qu'elles portent ou qu'elles allaitent.

Une vision horrible, envoyée sans doute par quelque diable envieux, effraie parfois les enfants au berceau; c'est la *bête Saint-Germain*. Il est indispensable de faire dire une messe en l'honneur de ce saint, pour vaincre le monstre et délivrer les enfants.

Dans le Perche, à Tourouvre près de L'Aigle, une méchante sorcière appelée la *mère Nique*, armée d'un énorme bâton, poursuit, de temps immémorial, les petits enfants, pour leur administrer des corrections qui ne sont nullement maternelles; mais nos vaillants marmots ont formé, entre eux, une sorte d'assurance mutuelle, offensive et défensive, qui parvient à conjurer les attaques de la *mère Nique*. Il est à supposer que la *mère Nique* est d'origine scandinave; son nom rappelle certaines divinités des eaux, de nature malfaisante, appelées chez les peuples septentrionaux: *Nick*, *Nuck*, *Nacken*, *Nixen* et *Nissen*. Peut-être est-ce au souvenir traditionnel de ces méchantes déesses que nous devons l'expression proverbiale: Faire la nique.

Ces pauvres enfants, déjà si menacés, sont encore sous le coup d'un autre danger non moins redoutable. On est persuadé que les enfants qui n'ont pas sept ans accomplis, courent le risque d'être enlevés par des sorciers et des vieillards, qui les mangent, mais qui de pouvoir, toutefois, qu'après que le soleil est couché. Sans doute ce sont des ogres très voraces, quoique exposés à faire assez maigre chère ! Or ces ogres, que nos contes de fées ont popularisés, ne sont rien moins que les descendants du Diable, comme il est facile de le prouver en remontant leur généalogie.

On appelait Ogres, au XIIIe siècle, ces peuplades barbares, issues des plateaux de la Tartarie, et dont les migrations fréquentes dévastèrent et bouleversèrent l'Europe pendant le Moyen-Age. Tous nos anciens auteurs se sont accordés pour en tracer un horrible portrait: "Ce sont, dit Matthieu Paris, gens forts et robustes, la poitrine large, maigres et pâles de visage, mal bâtis et les épaules hautes, le nez plat et court, le menton long et pointu, la mâchoire inférieure rentrée, les dents longues et aiguës, les sourcils joints, les yeux noirs et étincelants, les os forts et massifs, les cuisses épaisses, les jambes courtes, et toute la physionomie hideuse et épouvantable. Ils tuent et égorgent hommes, femmes et enfants, et se nourrissent de leurs carcasses, ne laissant aux vautours et oiseaux de proie que les os décharnés de leurs victimes.

Ce nom Ogres, qu'on avait appliqué à ces redoutables barbares, est, en langue romane, le synonyme de Hongrois, qui dérive d'Hunni-Gours. En Dacie et en Pannonie, on les nomma d'abord ainsi du nom des anciens Huns et des féroces Oïgours, les premiers et les plus célèbres de ces dévastateurs. Or voici ce qu'une tradition, rapportée par le Goth Normandes, nous apprend de l'origine des anciens Huns: il y avait, au pays de Philimer, roi des Goths, des femmes sorcières, nommées en langue gothique, *Aliorumnes*. Ces femmes suivaient le camp de Philimer, qui les prenant en haine à cause de leur magie, les chassa loin vers les déserts des Palus Méotides. En ces lieux, elles eurent accointances avec les Diables, dont elles engendrèrent la nation des Huns. Ainsi les Huns, les Hunni-Gours, les Ogres, sont les descendants du Diable; le moindre mal dont on puisse les accuser est d'aimer la chair crue, et d'avoir dévoré nombre de petits enfants. La sagesse du proverbe dit qu'il vaut mieux avoir affaire à Dieu qu'à ses saints; sur tels renseignements, nous laissons à juger s'il vaut mieux avoir affaire au Diable qu'à sa progéniture.

Danièle LELONG

Extrait de "La Normandie romanesque et merveilleuse" d'Amélie Bousquet



EXTRAITS DU TABELLIONAGE

DE LA VILLE D'ORBEC

(année 1463)

Ces extraits sont tirés du volume n° 39 du Tabellionnage d'Orbec [Archives Départementales du Calvados], non folioté.

Le texte original ne comporte ni accents, ni apostrophes, ni cédilles; la ponctuation est rare; les majuscules ne sont utilisées qu'en début d'alinéa (incipit, première ligne du texte) ou de période. Nous en présentons ici une transcription normalisée, à l'exception de l'orthographe; les italiques notent les restitutions des formes abrégées, le signe // note une fin de ligne et .../... une fin de page.

29 juin 1463.

Vente faite à Robert Lamy par Roger Lamy, bourgeois d'Orbec, d'un jardin et d'une maison à Capelle-les-Grand.

Cedict jour,

Rogier Lamy, bourgeois d'Orbec, vendi etc. à Robin Lamy, de la paroisse // de Cappelle ¹, c'est assavoir ung jardin avecquez une maison ainsi // qu'il se pourporte ² o ³ les arbres etc., jouxte d'un costé Guillaume // Basset, d'un bout la sente tendant du Val ⁴ à Chambroys ⁵, dautre // costé ledict achacteur ⁶, d'autre bout la sente tendant de la Seville ⁷ à // Chambroys. Et fist ledict Rogier retenue du droit de ferme ⁸ qu'il // a acoustume ⁹ prendre dudict Robin Amy et Bellot Amy pour ceste // annee seulement, lesquels tiennent ledict heritaige à ferme dudict // Rogier. La vente faicte par le pris et somme de vingt ¹⁰ sept livres dix solz // tournois et vingt sest sept solz six deniers tournois au vin ¹¹, de laquelle // somme icellui achacteur se tint pour content de vingt livres // x solz tournois tant par le paiement à lui fait que par ung gage ¹² fait // appart du surplus de ladicte

¹ Capelle-les-Grand, canton de Broglie, Eure.

² Ancien français *se porporter* > moyen français *se pourporter* "s'étendre" (pour une terre).

³ Ancien français et normand o "avec" [issu du latin *apud* "chez"].

⁴ Lieu-dit de Capelle-les-Grands, non localisé. Il serait risqué de l'assimiler au *Val Perrier* attesté actuellement dans cette commune.

⁵ Sans doute Chambois, canton de Trun, Orne.

⁶ Moyen français *achateur*, variantes graphiques *achapteur*, *achacteur* "acheteur"; la forme ancienne du verbe, *achater*, a été conservée dans divers parlers régionaux, et correspond à la variante normanno-picarde *acater*, toujours usitée en Normandie.

⁷ Lieu-dit de Capelle-les-Grands, actuellement attesté sous les formes *la Svelle*, *la Zevelle*, etc., prononcé [là zvèl].

⁸ Ancien et moyen français *ferme* "bail fixe".

⁹ Moyen français *acoustume* "coutume, habitude".

¹⁰ Mot rajouté dans l'interligne.

¹¹ Le vin du marché, c'est-à-dire un petit supplément en espèces (initialement, boisson offerte par l'acheteur au vendeur pour conclure le marché, particulièrement si la somme convenue n'est pas réglée entièrement, comme c'est le cas ici).

¹² Ancienne graphie de *gage*.

somme montant sept livres, icellui // achacteur promist acquicter ledict Rogier de quatorze solz tournois // de rente que icellui Rogier a nagaires vendus à Jehan de Meulles // à prendre sur ledict heritage à temps de racquit¹³, jouxte¹⁴ les voees [?]¹⁵ // sur ce faites. Laquelle rente icellui Robin pourra franchir¹⁶ // ainsi et en la maniere que peult faire ledict Rogier, promectant // ledict Rogier ledict heritage garantir vers¹⁷ tous etc. par la rente // aux chiefz seigneurs¹⁸ pour toutes rentes. Obligerent etc.¹⁹



29 juin 1463.

Vente faite à Jean Hommet par Jehan Boucher, de la Vespière, d'un jardin et de maisons à Saint-Jean-du-Thenney.

Cedict jour

Jehan Boucher, de la Vespiere²⁰, vendi etc. à Jehan Heaulmey²¹ de la parroisse // de Saint Jehan de Tennoy²² ung jardin avecques les maisons, arbres, // haies, etc., jouxte d'un costé Guillaume Heaulmé, d'autre costé // Jehan Jouan, d'un bout Gaultier Dandel, d'autre bout sur le chem in // perrey²³ au moustier²⁴ de Saint Germain de la Campagne²⁵. // La vente faicte par cent sept solz six deniers tournois, avecques // cinq solz tournois au vin²⁶ dont etc.²⁷, promectant garantir vers // tous par xiiii solz & une geline²⁸, c'est assavoir ix solz à Jehan Morel // l'aisné, et v solz et ladict geline aux hoirs²⁹ Henry Lermite [?], et les // rentes aux chiefz seigneurs³⁰. Presens Perrin Guerouet et Guillaume Heaulmé // tesmoins.



¹³ Moyen français *raquit* "acquitté, paiement".

¹⁴ Au sens de "suivant, selon".

¹⁵ Le mot pose un problème de lecture; il semble s'agir de l'ancien et moyen français *voee* "vœu, serment, promesse".

¹⁶ Ancien et moyen français *franchir* "s'acquitter de".

¹⁷ = envers.

¹⁸ Ancien et moyen français *chief* "principal, premier"; le *chief seigneur* est le tenancier principal d'un *chief*, division d'une seigneurie pour la perception des rentes qui sont ainsi centralisées entre ses mains.

¹⁹ Abréviature d'une formule légale de fin de contrat.

²⁰ La Vespière, canton d'Orbec, Calvados. — Le nom de famille BOUCHÉ y est actuellement attesté, mais rien n'assure qu'il existe un quelconque rapport.

²¹ Il s'agit sans doute d'une variante graphique fantaisiste du nom de famille HOMMET ou HOMMAIS.

²² Saint-Jean-du-Thenney, canton de Broglie, Eure.

²³ Chemin empierré, qui peut éventuellement représenter une voie ancienne. Il existe actuellement un lieu-dit *le Perrey* à Saint-Jean-du-Thenney (mais l'identification n'est pas assurée).

²⁴ Ancien français *mostier*, *monstier* > moyen français *moustier* "couvent", mais surtout "église en général" [du latin ecclésiastique *monasterium*].

²⁵ Saint-Germain-la-Campagne, canton de Thiberville, Eure.

²⁶ Voir ci-dessus.

²⁷ Abréviature d'une formule du type "dont l'acheteur se tient pour content".

²⁸ Ancien et moyen français *geline* "poule".

²⁹ Ancien et moyen français *hoir* "héritier".

³⁰ Voir ci-dessus.

1^{er} août 1463.

Bail accordé à Jean Hullin, brasseur, par les religieux du couvent de Saint-Cyr-de-Friardel, pour qu'il les approvisionne en bière et en cervoise, suivi de diverses clauses.

Le premier jour d'aoust, l'an mil cccc lxxiii.

Jehan Hullin, brasseur, natif du Paix ³¹ de Caux, comme il disoit, à *present* // demourant à Friardel ³², print ³³ à ferme pour quatorze moys // commençans le premier jour d'aoust prouchain venant et finissans, // iceulx xiii moys accomplis et vuolluz ³⁴, de religieux hommes et // honnestes les religieux, prieur et couvent de Saint Cir de Friardel, // c'est assavoir l'ostel ³⁵ de la brasserie aux *dicts* religieux appartenant, // avecques toute l'ostille ³⁶ d'icelle en toutes choses sans rens ³⁷ exep~~ter~~ // ne retenir, lesquelx hostils ³⁸ seront visitez et appreciez et en la fin dudict // temps, icelui brasseur les sera tenu rendre en aussi bon estat comme // ilz seront lors d'icelui bail. Ceste prinse faicte par le pris et // somme de vingt cinq livres tournois, à paier à deux termes par // moictié, c'est assavoir moictié à Noel et l'autre moictié en la fin // du *it* terme franchement venant es ³⁹ mains desdicts religieux. Et // avecques ce, ledict brasseur sera tenu fournir lesdicts religieux de // bieres et *servoises* ⁴⁰ pour la despense ⁴¹ d'eulx et de leurs serviteurs et // ouvriers besongnans pour eulx, tant oudict ⁴² priouré, es manoirs et // appartenances d'icelui que ailleurs, c'est assavoir : ou temps d'estey, // bieres, et en yver de *servoises*, bonnes et suffisantes, et choisiront // ledicts religieux eux ⁴³ personne pour eulx à chacun brassun ⁴⁴ ce qui // leur en sera necessaire premier et avant que ledict brasseur en puisse // distribuer ne bailler à aultres aucune partie. Et pour chacune // queue ⁴⁵ de biere ou *servoise*, lesdicts religieux seront tenus bailler // ou faire bailliez [sic] audict brasseur quinze bouesseaulx ⁴⁶ de grain, // c'est assavoir cinq bouesseaulx de blé, cinq bouesseaulx d'orge, // cinq bouesseaulx d'avoine, le tout à comble mesure d'Orbec. // Et ou cas que lesdicts religieux voudroient faire faire du bouillon // pour leurs serviteurs, ledict brasseur en sera tenu brasser, et pour // chacun baril ledicts religieux lui seront tenus bailler ung boessel // de grain. Et outre, lesdicts religieux baillèrent audit brasseur // xxv bestes porquines, ⁴⁷ lesquelles icelui brasseur promist .../... garder, nourrir et gouverner ⁴⁸ à moictié de tous prouffis jucquez en la fin // dudict temps, sauf que quant il y en aura aucuns ⁴⁹ bons à oster ⁵⁰, // ils seront partis ⁵¹ par moictié par entre eulx, reserve les trouez ⁵² // portans, ⁵³

³¹ Ancien normand *pais*, prononcé [pé:] "pays".

³² Friardel, canton d'Orbec, Calvados.

³³ Ancien et moyen français et normand *print* "prit" (passé simple de *prendre*).

³⁴ Ancien et moyen français *volu* "révolu".

³⁵ Ancien et moyen français *ostel* "demeure, maison; logis".

³⁶ Ancien et moyen français *ostille* "outillage, ensemble d'outils et d'appareils".

³⁷ Ancien et moyen français *ren*, *rens* "rien".

³⁸ Ancien et moyen français *ostil* "outil; appareil".

³⁹ Ancien et moyen français *es* "en les".

⁴⁰ Ancien et moyen français *cervoise*, *servoise*, bière à base d'orge, sans houblon.

⁴¹ Ancien et moyen français *despense* "provision".

⁴² Ancien et moyen français *ou* "en le" + *dict*.

⁴³ Lire *ou*.

⁴⁴ Ancien et moyen français *brassin* "brassage; fabrication de la bière".

⁴⁵ Ancien et moyen français *queue*, futaille contenant environ un muid et demi. On trouve également la forme masculine *queu*.

⁴⁶ Le *boissel* valait environ 13 litres. La forme *boue-* (et plus bas *boe-*) note phonétiquement la prononciation ancienne [wé] du digraphe *oi*.

⁴⁷ = "bêtes porcines".

⁴⁸ Moyen français *gouverner* "prendre soin de".

⁴⁹ Moyen français *aucuns* "quelques uns".

⁵⁰ = "ôter", c'est-à-dire "emmener pour être abattus".

⁵¹ Ancien et moyen français *partir* "partager".

⁵² Moyen normand *troue*, *troe* "truite"; cf. normand *true*.

⁵³ C'est-à-dire "pleines"; l'adjectif *portant*, comme tous les participes présents, sont épiciènes en ancien français (même forme au masculin et au féminin).

lesquelles ne seront partis jucques ⁵⁴ en la fin desd[cts] xiiii moys. // Et se ⁵⁵ lesdicts religieux veullent bailler audict brasseur des // bestes aumailles ⁵⁶ pour engresser, icelui brasseur sera tenu // paier la moictié du pris qu'ilz cousteront ou voudront ⁵⁷ lors // d'icelui bail, et si ⁵⁸ les sera tenu ycelui brasseur garder, nourrir // et gouverner, le tout à ses despens, sauf que lesdicts religieux paieront // la moictié du fain ⁵⁹ que icelles bestes despenseront seullement, // et aprez qu'elles seront grasses et en estat de vendre, seront // vendues et les deniers partis par moictié par entre eulx. Et se // lesdicts religieux voullioient bailler audict brasseur d'autres bestes // porquines, il les seront tenus ⁶⁰ garder, nourrir et gouverner, le tout // à ses despens, sauf que lesdicts religieux paieront la moictié du // foing que ycelles bestes despenseront seullement, et apres ycelles qu'elles // seront grasses et en estat de vendre, seront vendus et les deniers et // les deniers ⁶¹ partis par moictié par entre eulx. Et se lesdicts religieux // voullioient bailler audit brasseur d'autres bestes porquines, il // les s[er]ont tenus ⁶² garder, nourrir et gouverner, le tout à ses despens ⁶³ // comme devant est escript par ainsi que se lesdicts religieux en // achactioient ⁶⁴ qui coustassent ou vouldissent ⁶⁵ plus de dix solz // tournois piece, ledict brasseur en sera tenu paier la moictié. Et si // aura ledict brasseur des fourrages en la granche ⁶⁶ // desdicts religieux pour faire litieres esdictes bestes etc. Presens Robin // Maillet et Roger Le Roux, tesmoings.

Dominique FOURNIER



⁵⁴ Lire *jusques*.

⁵⁵ Ancien et moyen français *se* "si".

⁵⁶ Ancien français *almaille*, moyen français *aumaille* "gros bétail; bêtes à cornes".

⁵⁷ Comprendre "voudront".

⁵⁸ Ancien et moyen français *si* "aussi; ainsi", etc.

⁵⁹ Ancien et moyen français et normand *fein* "foin".

⁶⁰ Lire *sera tenu*.

⁶¹ Répétition involontaire du tabellion, qui commence à se déconcentrer.

⁶² Lire *sera tenu*.

⁶³ Répétition d'une phrase entière (mais peut-être le clerc était-il payé à la ligne ?).

⁶⁴ = "en achetaient".

⁶⁵ = "valussent" (ancienne forme du subjonctif).

⁶⁶ Ancien français et normand *granche* "grange".

Le manoir Batisa à Heurtevent

Le toponyme "Batisa" est moderne. Il a pour origine la famille Batisa, propriétaire de ce lieu dans la seconde moitié du XIX^e siècle. M. Antoine Batisa est décédé à Heurtevent le 31 mars 1869 à l'âge de 79 ans.

Historique

L'actuel manoir a été construit dans la seconde moitié du XVIII^e siècle au lieu-dit "Le Carrefour", à l'intersection des anciennes voies "Livarot/Trun" et "Saint-Pierre-sur-Dives/Vimoutiers".

Sous l'ancien Régime, la paroisse d'Heurtevent était assise sur trois fiefs¹. Le principal de ces fiefs, auquel était attaché le titre de patron de la paroisse et le droit de présenter à la cure du lieu, était réuni et incorporé au fief de haute-justice du Coudray situé en la paroisse voisine de Tortisambert. C'est comme possesseurs de ce fief que ce sont successivement qualifiés de seigneur et patron d'Heurtevent les du Coudray, les de Lyée, les Le Jau et les Picot de Dampierre. Le second des fiefs d'Heurtevent était une dépendance du fief de Poix qui s'étendait sur les paroisses voisines de Mesnil-Bacley, Montviette, Saint-Martin-de-Fresnay, Saint-Georges-en-Auge, Ecots et autres. Venait enfin le fief d'Heurtevent-Perteville, sur lequel est situé la terre du "Carrefour". Il entra vers la fin du XVI^e siècle dans la famille Mannoury, de la branche de Fribois, qui avait conservé les anciennes armes de leur nom: d'argent à trois mouchetures d'hermine. Guillaume de Mannoury, marié à Philippe de Tirmois, eut pour fils aîné François de Mannoury, seigneur de Perteville, reçu avocat du roi à Argentan, en 1599, mort en 1649. La famille Mannoury possédait aussi les terres de la Brunetière et de Valingou.

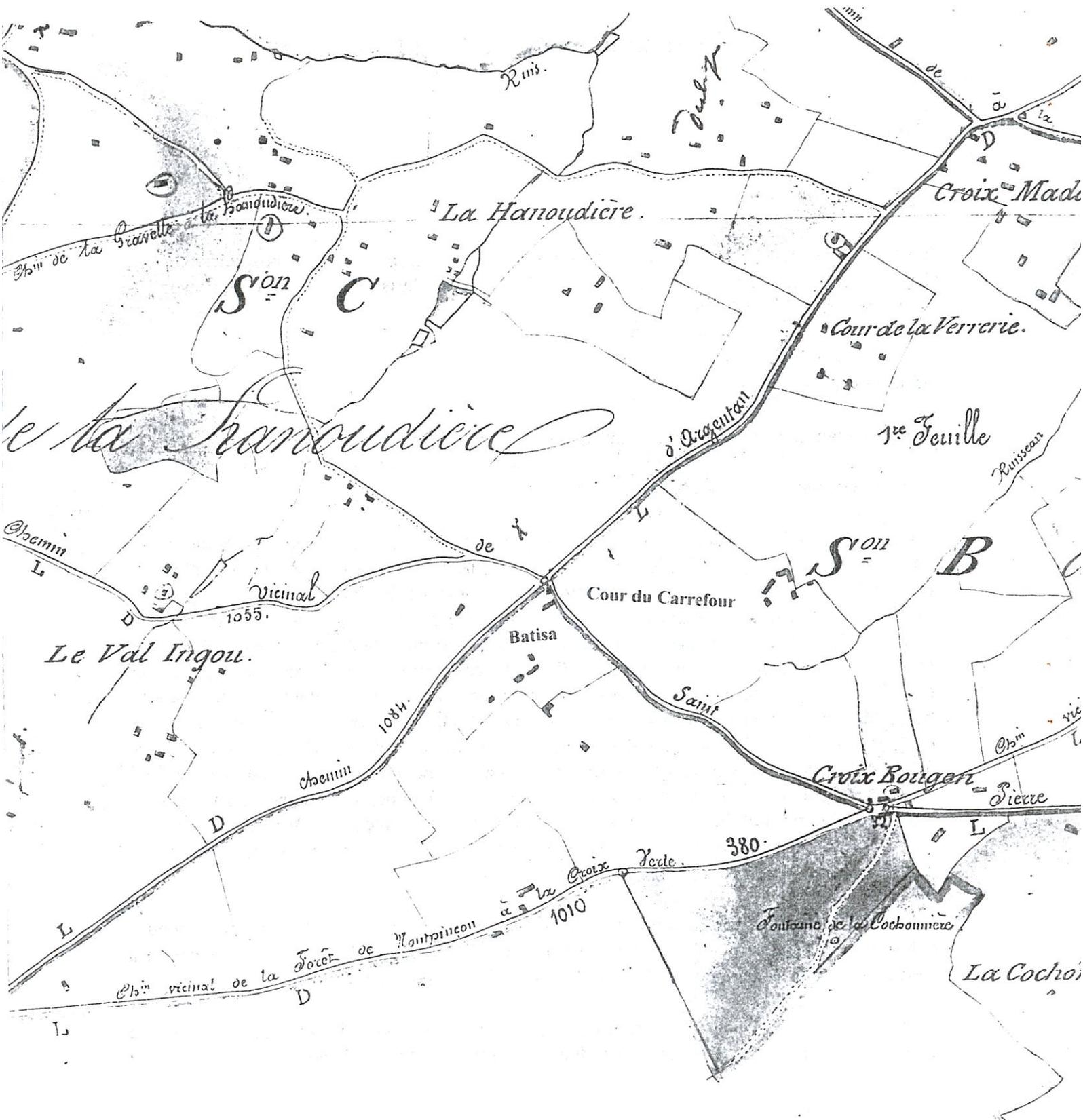
Vers 1673, Nicolas de Brossard, fils du maître de la verrerie de Montpinçon, épouse Catherine de Mannoury et va créer, sur une terre voisine du "Carrefour", une verrerie à Heurtevent dont le souvenir perdure sur le plan cadastral de la commune².

Selon S. et H. Paumier³, il y aurait eu, en ce lieu, une hostellerie disparue avant la construction de l'actuel manoir: "Samedi après-midi, 14 mars 1711, noble dame Geneviève

¹ Arcisse de Caumont, Statistique monumentale du Calvados

² Plan cadastral Heurtevent 1833, archives municipales d'Heurtevent.

³ S. et H. Paumier, "Le Carrefour à Heurtevent", Histoire et Traditions populaires, n° 34, juin 1991.



Extrait du plan cadastral de 1833

de Morel, veuve de Pierre de Mannoury, de son vivant écuyer, sieur du Valingou, de la paroisse de Heurtevent, baille à titre de ferme pour trois ans qui ont commencé à Noël dernier, à Jean de Lafosse, marchand à Heurtevent, les lieu, terres, et fermes, nommés "Le Carrefour" à usage d'hostellerie, située en la paroisse. Cette propriété se compose de cour, maisons, pasturages et broussaille, et ledit Lafosse a dit bien connaître pour en avoir cy-devant jouy".

Pierre de Mannoury était également propriétaire de la briqueterie-tuilerie d'Heurtevent: "Le 18 juin 1693, Pierre de Mannoury, écuyer, sieur du Valingou, tuteur des enfants mineurs de feu Nicolas de Mannoury, a baillé à titre de ferme à Christophe de Mannoury, du métier de tuilier, de Heurtevent, le corps de logis à usage de four et écurie, avec le four à tuiles et les halles servant à faire la tuile, y compris le jardin joignant la halle..."

La famille Mannoury avait de très nombreux représentants dans la paroisse d'Heurtevent qui contractait même des alliances entre proches parents malgré les empêchements canoniques⁴: "Le 3 février 1738, vu la requête présentée au seigneur évêque par Jean Baptiste Charles de Mannoury écuyer et damoiselle Marie Magdeleine de Mannoury, tous deux de Heurtevent "disant que la proximité de leurs demeures, la facilité de se voir et une certaine sympathie naturelle auraient fait naître entre eux depuis longtemps une amitié réciproque , qu'après s'être regardé simplement comme parents, ils se sont enfin fréquentés en vue mariage, du consentement de leur famille, nonobstant l'empêchement canonique qui résulte entre eux de leur consanguinité au 4ème degré; que leurs facultés estant très médiocres et à peine suffisantes pour les faire vivre selon leur état".

Sa Grandeur vu "la modicité de leurs biens, la difficulté que la suppliante, aînée de 7 enfants aurait à trouver un parti aussi convenable, consent à leur épargner les frais d'une dispense en Cour de Rome".

Le 21 octobre 1749, vu l'attestation du sieur Jeannequin des Perrez, prêtre, vicaire d'Heurtevent, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Auguste de Mannoury, écuyer, sieur de Val-Ingou, garde du corps du roi, fils de Pierre de Mannoury, écuyer, sieur de Val-Ingou et de noble dame Anne Le Prévost d'une part et noble dame Marie-Magdeleine de Mannoury, veuve de Jean-Baptiste Charles de Mannoury, écuyer, sieur de la Brunetière, gendarme ordinaire du roy, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et fille de Charles de Mannoury écuyer, sieur de la Brunetière et de noble dame Magdeleine Le Roux, tous deux de la paroisse de Heurtevent⁵.

En 1834, le manoir appartient à Marie-Françoise du Buat de Sassignies, héritière⁶. La famille du Buat est bien connue dans la région. Selon un membre de la Société historique de Lisieux⁷ "La petite paroisse de Tortisambert située près de Livarot, dans un des cantons

⁴ Piel (abbé), Inventaire historique des actes transcrits aux insinuations ecclésiastiques de l'ancien diocèse de Lisieux, Tome III, registre XVI - 469

⁵ Piel (abbé), ibidem, Tome III, registre XVII-128

⁶ Matrice cadastrale, archives communales de Heurtevent

⁷ L'abbé de Roquette, prieur de Saint-Himer et l'éducation des deux du Buat, le diplomate et l'ingénieur, par un membre de la Société historique de Lisieux, Bulletin de la Société

les plus fertiles de cette célèbre vallée d'Auge qui formait autrefois la partie centrale de notre ancien diocèse de Lisieux, a vu naître, dans la première moitié du dernier siècle, deux hommes frères par le sang aussi bien que par le talent, bien que célèbres à des titres différents. J'ai nommé les deux du Buat, le diplomate et l'ingénieur.

Si par leur berceau, le manoir de Buttenval à Tortisambert et par leur famille, une des plus nobles et des plus anciennes de la Normandie, puisque les armoiries de Payen et Hugues du Buat sont peintes au plafond d'une des salles des croisades à Versailles. Un de ces hasards, souvent si favorables à l'histoire locale, m'a mis entre les mains certains détails complètement inconnus sur la première enfance et l'éducation des deux frères du Buat. J'en dois la communication à M. l'abbé Gimer qui fut curé de Saint-Himer, paroisse située à peu de distance de la ville de Pont-L'Évêque et qui possédait, avant la Révolution, un prieuré dépendant de l'abbaye du Bec. Ces renseignements renfermés dans un manuscrit in-folio se trouvant dans la bibliothèque du presbytère et dû presque entier à la plume de M. l'abbé Henri-Emmanuel-François-Raymond de Roquette, avant-dernier prieur commendataire de Saint-Himer, né à Blangy le 23 novembre 1699, et qui vivait encore en 1787, ainsi que nous le verrons plus loin.

Louis-François du Buat est né à Tortisambert le 3 janvier 1704 de Louis-François du Buat, écuyer seigneur de Saint-Denis, et de Marie-Anne de Gaultier; il était veuf de Marie-Anne-Catherine Chauvel de Buttenval, décédée en 1740 et qu'il avait épousée le 26 mars 1726. Louis-François du Buat arrive à Paris le 30 mars 1742 avec ses cinq enfants, deux filles âgées de 15 et 14 ans, et trois garçons âgés de 12, 10 et 8 ans. Ce gentilhomme, veuf depuis deux ans, après avoir mis ordre à son bien et s'être défait de tous ses meubles, se mit en chemin avec ses enfants dans une charrette et lui à pied et vint descendre dans une maison d'emprunt que lui procura l'abbé de Roquette, c'est le château de Reuilly, au fauxbourg Saint-Antoine.

A peine était-il arrivé, qu'il fut attaqué d'une fluxion de poitrine et réduit en quinze jours au tombeau, âgé de 38 ans. A la demande des deux oncles des enfants, les deux filles furent mises dans une communauté et l'abbé Roquette prit dans sa maison les trois jeunes gens avec un précepteur.

Un autre passage des mêmes mémoires indique que M. de Roquette se trouvant à Orival en exil, en 1749, avait encore auprès de lui les trois enfants du Buat.

L'aîné des trois frères, Louis-Paul du Buat, mourut en 1751, officier de marine. Quant aux deux autres, un dernier passage des mémoires sur le second exil de l'abbé de Roquette⁸, entièrement de sa main, va nous apprendre ce qu'ils étaient devenus du vivant de leur maître. Louis-Gabriel du Buat, né au manoir de Buttenval à Tortisambert, le 2 mars 1732, s'est fait un nom dans la diplomatie. Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé: *Origines de l'ancien gouvernement de la France*, 3 volumes, in-8°. Seigneur de Nançay en Berry, il

historique de Lisieux, n° 7, année 1879.

⁸ L'abbé de Roquette fut souvent poursuivi par les autorités à cause de ses convictions jansénistes.

obtint du roi Louis XV l'érection de cette terre en comté et ne fut plus connu dès lors que sous ce titre de comte du Buat; il avait été d'abord chevalier de Malte. Il avait épousé en 1765, une Allemande, Marie-Thérèse baronne de Crass, dont il n'eut pas d'enfants. Sa seconde femme; Louise le Cordier de Bigars, mariée en 1786, ne lui donna qu'une fille morte en 1788.

Le frère cadet de Louis-Gabriel, Pierre-Louis-Georges, né aussi au manoir de Buttenval, le 23 avril 1734, chevalier de Malte, hérita d'une partie des biens de son aîné et aussi de comte du Buat. Célèbre ingénieur, on doit à sa plume un ouvrage sur l'hydraulique fort estimé. Il est mort à Condé, dans le Nord, en 1809. De son mariage avec Marguerite-Jacqueline-Joséphine du Bousquet, contracté en 1758, sont nés onze enfants, six fils et cinq filles. C'est peut-être une de ses filles qui hérita du manoir de Batisa. Aucun des fils n'a laissé postérité mâle. Deux moururent jeunes. Les deux aînés ont porté tour à tour le titre de comte du Buat et sont morts sans postérité. Le troisième Louis-Joseph, comte du Buat, chef de bataillon du génie, mort en 1839, a laissé deux filles. Quant au quatrième fils de l'ingénieur, André-Augustin du Buat, chevalier de Sasseignies, né en 1775, il est revenu mourir en Normandie, à Tortisambert, près Heurtevent, berceau de son père et de son oncle. Il n'était pas marié, et en lui s'est éteinte la branche aînée de la maison du Buat au Perche, dont un des rameaux se glorifie d'une alliance avec la fille du grand Corneille. Cette maison du Buat, qui paraît originaire du Grand-Buat, près de Mortagne, avait pour armoiries: Ecartelé aux 1er et 4è d'azur à l'escarboucle de 8 rais pommetée et fleurdelysée d'or; aux 2è et 3è d'azur à 3 bandes d'or (cachet du chevalier du Buat de Sasseignies)".

Le manoir

L'actuel manoir a peut-être été construit, à l'emplacement de l'ancienne hostellerie, par Jean-Auguste de Mannoury, dont il a été question précédemment. Contrairement aux autres constructions de cette seconde moitié du XVIIIe siècle construites en colombages avec hourdis de torchis ou de tuileaux, cette demeure sera édifiée en briques et silex recouverts d'un enduit de chaux grasse avec un décor "aux clous".

Le plan général s'apparente aux constructions classiques du XVIIIe siècle à cinq travées. la travée centrale, surmontée d'un fronton triangulaire, est percée de la porte d'entrée et d'une fenêtre. Les autres travées possèdent deux fenêtres superposées. L'étage et les combles sont soulignés d'un cordon de 8 rangs de briques en légère saillie et les angles de la maison sont constitués d'une puissante maçonnerie de briques.

Le toit à quatre pans est percé de deux lucarnes sur le versant nord-ouest et de trois lucarnes sur le versant opposé. Quatre magnifiques cheminées témoignent du confort que les constructeurs ont voulu donner à leur habitation. Toiture, cheminées et façade sont inscrites à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

Le manoir est précédé d'un très agréable parc et, à l'arrière, on perçoit encore la présence d'un vaste jardin potager, partagé en quatre plants par deux allées perpendiculaires en son centre et protégé, au nord par un mur de briques.

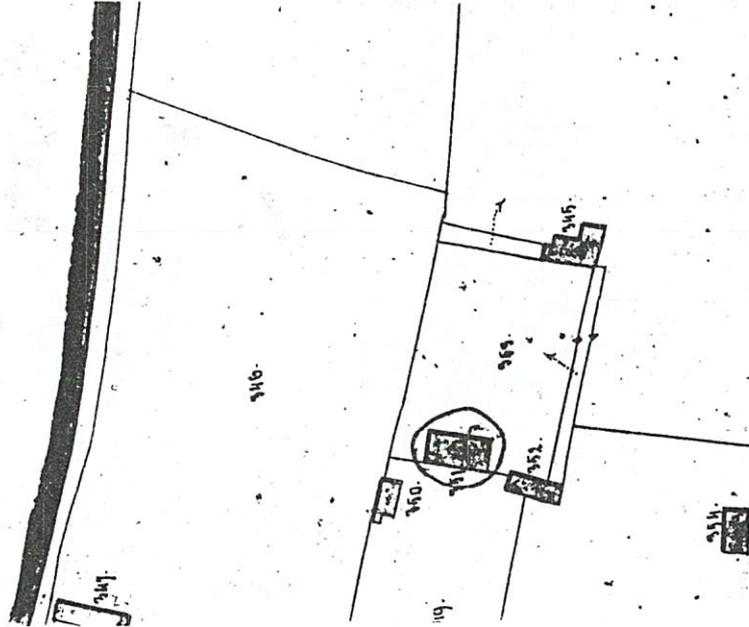
Quelques anciens bâtiments en colombages subsistent. Au fond du jardin, on peut découvrir, sous une épaisse végétation, telle une ruine romantique, l'antique pressoir. A droite du manoir, l'ancienne cave est surmontée sur sa façade arrière d'un petit pigeonnier en bois.

Le manoir Batisa est un témoin original et particulièrement intéressant de l'architecture rurale de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Bâti en brique (rappelons que la famille Mannoury était propriétaire d'une briqueterie-tuilerie à Heurtevent) et en silex (la paroisse voisine Montviette possédait de nombreuses carrières de silex), il annonce, en effet, les constructions du siècle suivant au cours duquel pans de bois et torchis seront progressivement abandonnés au profit de la brique ou de la pierre.

Jack MANEUVRIER

Batisa

Développement du plan cadastral de 1833



Relevé du cadastre en 1834

propriétaire Marie-Françoise Dubuat de Sasseignies, héritière, à Condé Nord

A 346	Cour du Carrefour	(verger)
A 347	“	(maison)
A 348	“	(boulangerie)
A 349	“	(verger)
A 350	“	(boulangerie)
A 351	“	(maison)
A 352	“	(cave)

en 1841: Philippe Depraroman

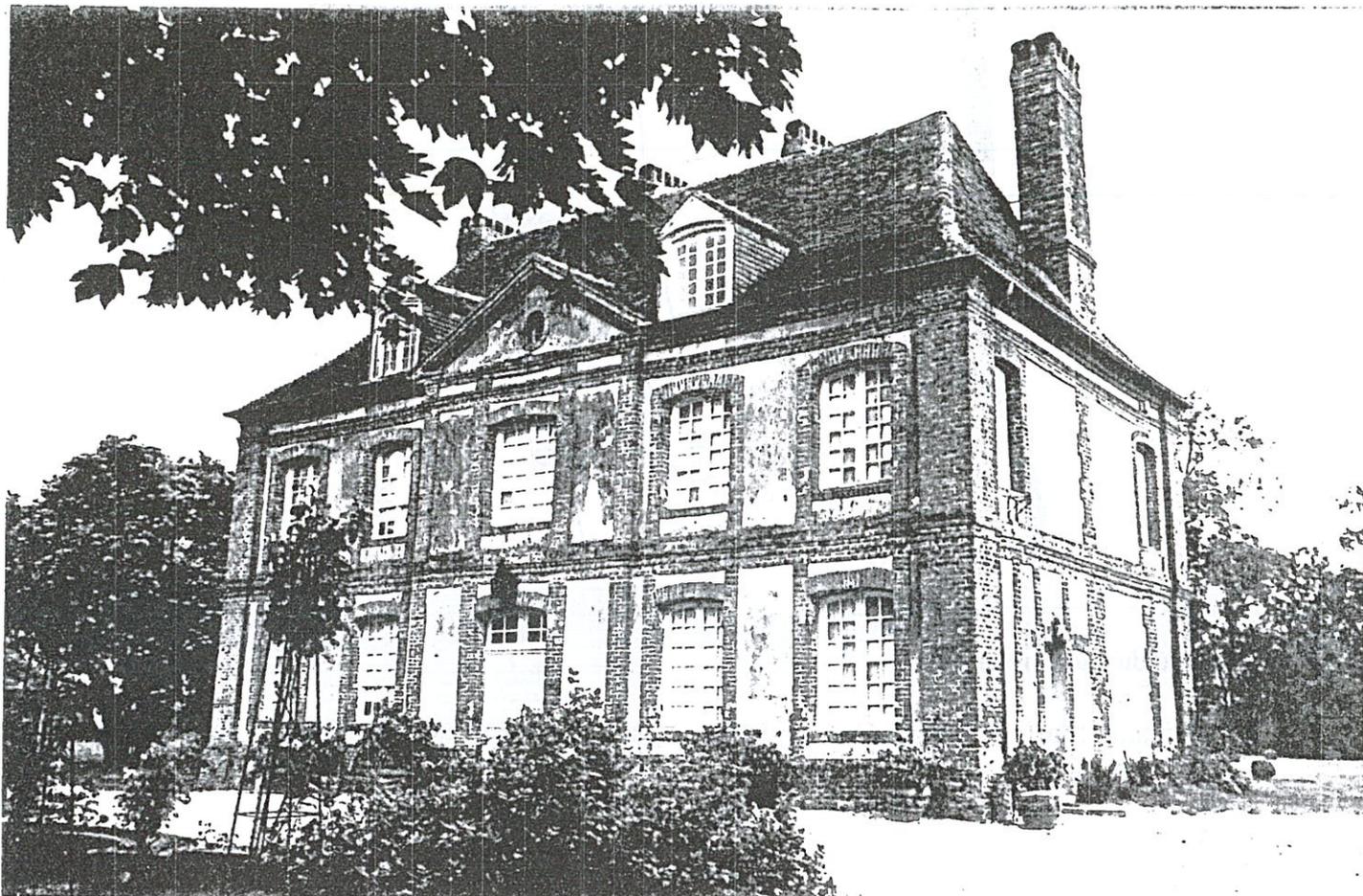
en 1851: Antoine batisa

en 1872: sa veuve

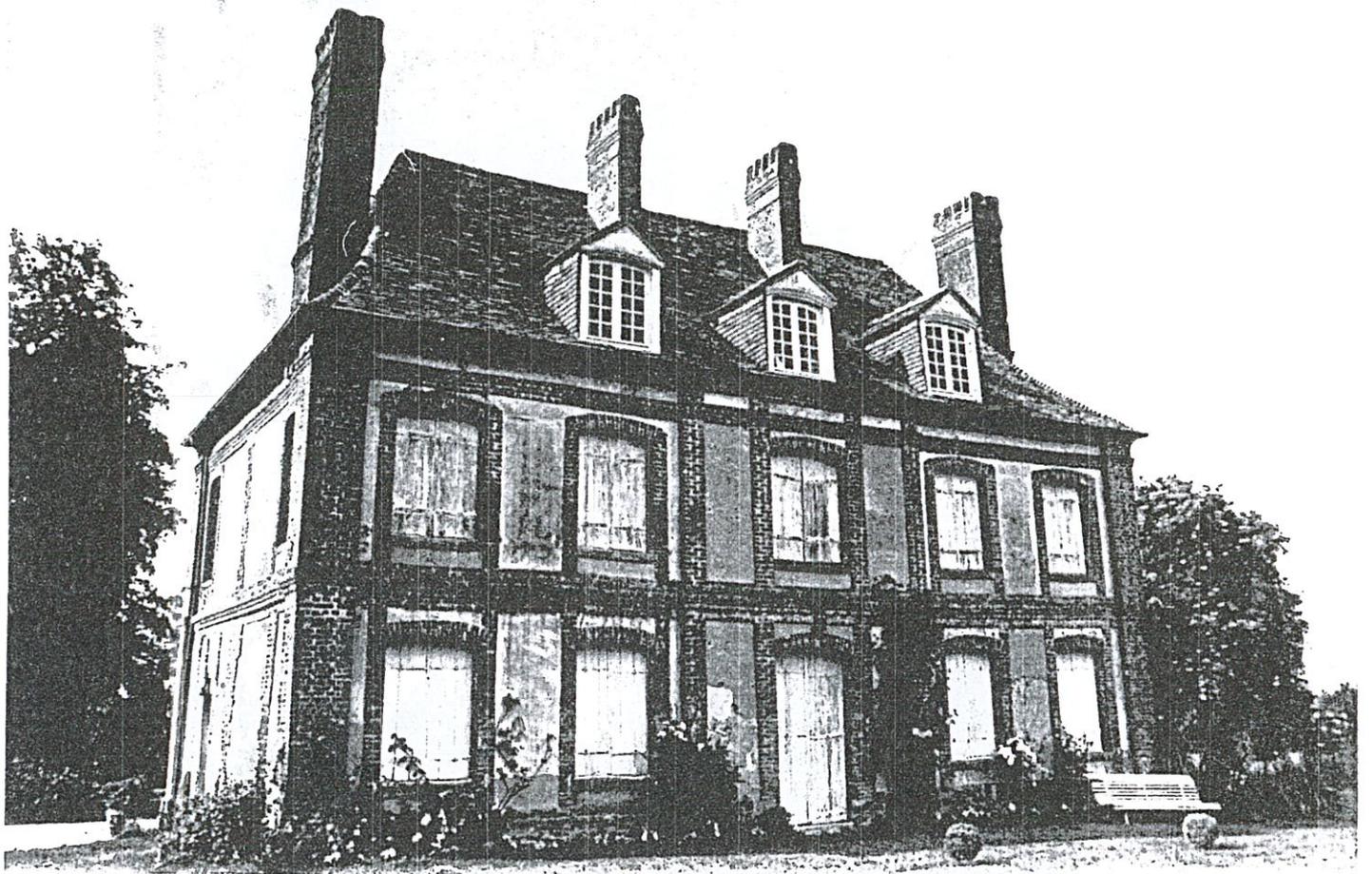
en 1882: Charles Ridel, ébéniste à Vimoutiers

en 1899: Gondouin Pierre

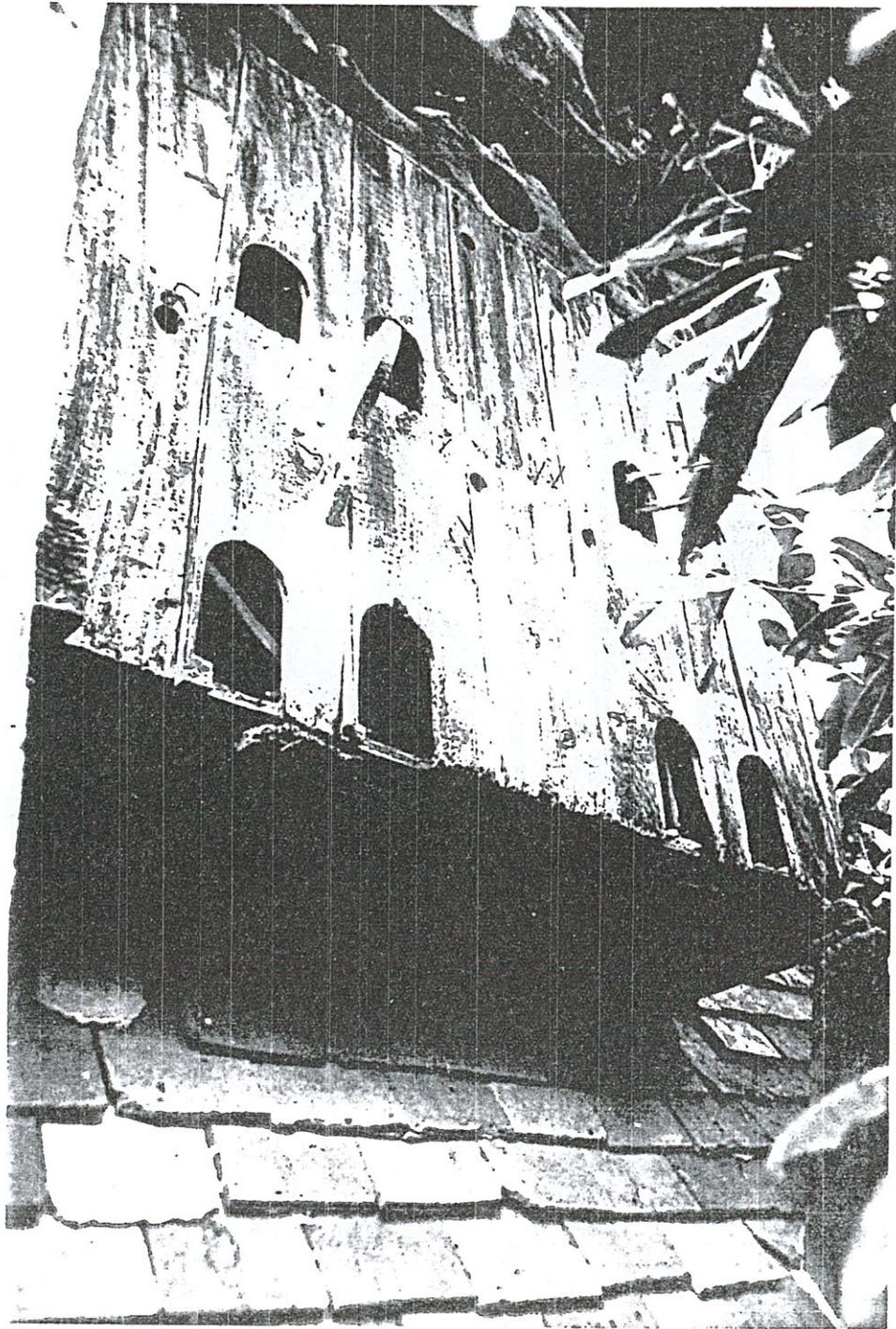
en 1929: Henri Morin de La Pillière



Batista façade côté parc



Batisa façade côté jardin



Petit pigeonnier au-dessus de la cave

Dîmes perçues par le curé de Sainte-Marguerite-des-Loges sur les ventes de bois 1733-1760

Le document

Document papier trouvé dans les archives municipales de la commune de Notre-Dame-de-Fresnay, canton de Saint-Pierre-sur-Dives, intitulé "Etat ou mémoire des bois dont le curé des Loges a perçu la dixme en lad. paroisse es années 1733 et 1734" et "Mémoire des bois de la paroisse de Sainte-Marguerite-des-Loges qui ont été en coupe en 1746 et dans les années suivantes desquels le curé dudit lieu a perçu la dixme".

Localisation

La paroisse de Sainte-Marguerite-des-Loges, doyenné de Livarot, est située à proximité de Livarot, elle est en partie couverte par des bois.

Le principal propriétaire des bois dîmés est le seigneur de Livarot, la famille d'Oraison pour les premières années du XVIII^e siècle dont l'héritière Charlotte Elisabeth d'Oraison mariée à Charles Nicolle sieur de Briqueville, d'où Louis de Nicolle, marquis de Livarot.

Curés de Sainte-Marguerite-des-Loges

En 1712, le 17 février, Me Jean Thomas, âgé de 25 ans, est nommé par le chanoine de semaine de la cathédrale Saint-Pierre-de-Lisieux, curé de sainte-Marguerite-des-Loges. Il sera curé des Loges pendant 33 ans jusqu'à sa mort en 1745. Ce Jean Thomas est le fils de Jean Thomas, marchand, grainetier du grenier à sel de Livarot, qui fit construire à Heurtevent le manoir dit de la Cour Thomas.

Son successeur fut Me Jean Formage, prêtre curé de la 2^eme portion du Mesnil-Mauger (portion congrue), Me es Arts de l'Université de Caen, qui fait élection de son domicile en la maison du sieur Jean Lecoq, maître-cordonnier, demeurant en la paroisse Saint-Jacques, rue Basse-Boucherie. Il est nommé à la cure par le chanoine de semaine du chapitre de Lisieux, le 26 janvier 1745.

Acquéreurs des bois

Les principaux acheteurs de bois sont deux frères Laurent et Jean Poussin, charbonniers de la paroisse du Tortisambert. Mais on trouve également un boulanger de Fervaques, un maçon Guillaume Calbrey de Bellouet, un meunier, Pierre Hurel, des Loges et des sabotiers de la paroisse de Tonnancourt.

Nature des dixmes

Les dixmes sont surtout perçues en nature sous forme de bourrées et de cordes de bois:

date	cordes	bourrées
1748	1 corde et demie	52 bourrées
	2 cordes et demie	50 bourrées
	4 cordes	100 bourrées

la même année j'ay fait couper la moitié du bois appartenant au bénéfice il s'y est trouvé

	11 cordes et demie	300 bourrées
1749	3 cordes et demie	80 bourrées
1750	16 cordes	240 bourrées

En la même année le bois de la Butte appartenant à M. de Livarot étant tombé en coupe a été vendu à Pierre Hurel meunier du moulin des Loges et je n'en percus point la dixme en essence à la réserve de deux sommes de gaulettes que je fis prendre suivant notre convention dans led. bois et moyennant la somme de 12 livres.

La même année les coupes du bois du Rouil furent partagées de quatre en huit et je m'accomodai avec Jean Bernard fils Jean fermier du Rouil par le prix et somme de 475 livres d'argent et un demi-cent de bourrées à prendre dans led. bois tous les ans pendant huit ans.

1751	3 cordes	100 bourrées
1753	3 sommes de corde et 9 bâtons à cercle	18 bourrées
	1 corde et demi	60 bourrées
	une somme de corde 18 bâtons à cercle	18 bourrées
	6 sommes de bois de corde 28 bâtons à cercle	23 bourrées

4 sommes de corde

et n'a point dixmé les bourrées et les battons a cercle parce que le propriétaire les avait retenues pour son usage.

1754	3 cordes et demie	75 bourrées
	3 cordes	36 bourrées
	2 sommes de corde	18 bourrées

.....

1756, un bois appartenant à Jean Prévost maréchal a été mis en coupe et je me suis accommodé pour la dixme du bois au moyen d'une somme de charbon que led. Prévost fera apporter.

Malheureusement nous ne connaissons pas les différentes essences des arbres coupés. Seuls des aulnes sont cités. En 1746, plusieurs aulnes qui avaient crû dans le pré du Moulin appartenant audit seigneur de Livarot et vendus par led. Jean Lepelletier à Jean Regnoul autrement dit La Marre, boullenger de lad. paroisse des Loges ont été dixmés par led. Jean Haymet au profit du sieur curé en présence de Philippes Viver dit de Bellecroix qui avait coupé les aulnes.

Les haies sont également dixmées: au mois de février 1746, une haye du champ de la Butte appartenant à M. de Livarot a été dixmée au profit du curé dudit lieu par Jean Haymet son domestique en présence de Jean D'Alençon et de Louis Janvier qui avaient coupé et tondu ladite haye dont le bois avait été vendu par Jean Lepelletier fermier du dit seigneur de Livarot pour sa terre nommée la terre du Bois des Loges à Joseph Le Boucher paroissien dudit lieu.

Contestations

En 1743, le bois de la vente appartenant a M. de Livarot étant en coupe il y eut d'abord contestation. On refusa de payer la dixme des bourrées qui avaient été vendues à des boulangers de Fervaques et lesdites bourrées avaient été passées dans la cour de Michel Dufresne à l'insu du sieur curé qui était prêt d'intenter une action pour percevoir la dixme dudit bois mais led. Deshayes garde du seigneur de Livarot se rendit médiateur du différent et le termina en faisant délivrer au sieur curé d'autres bourrées a l'équivalent de celles qui avaient été enlevées; Guillaume Robillard les charria en présence de Nicolas Surlemont et Jean Haymet nommé dessus.

Le texte de 1733 à 1751

(l'orthographe de l'époque a été conservée, seule la ponctuation et des majuscules ont été ajoutées)

En 1703, une portion du bois de la ferme de M. de Livarrot, proche la cour de Jean Dufresne et le chemin aux anes faisant partie autrefois de la bruyère des loges, a été coupé. Antoine était fermier pour lors et cette coupe fut vendue à Nicolas Lepeltier, fils Nicolas et autre Peltier son frère demeurant ensemble à Cheffreville. Ce bois leur fut vendu à l'acquit d'Antoine Prevost pour un nommé Deshayes de Tonnancourt garde de M. de Livarrot a chargé de payer la dixme. Guillaume Robillard a charié cette dixme, Nicolas Surlemont et Jean Haymet en ont connaissance.

En la même année le bois de la vente appartenant à M. de Livarrot étant en coupe il y eut d'abord contestation on refusa de payer la dixme des bourrées qui avaient été vendues à des boullengers de Fervaques et lesd. bourrées avaient été passées dans la cour de Michel Dufresne à l'insu du Sr Curé qui était prêt d'intenter action pour percevoir la dixme dud. bois mais led. Deshayes garga dud. Sgr de Livarrot se rendit médiateur du différent et le termina en faisant délivrer aud. Sr Curé d'autres bourrées à lequivalent de celles qui avaient été enlevées; Guillaume Robillard les charia en présence de Nicolas Surlemeont et Jean Haymet comme dessus.

En la même année une portion de bois de la ferme du Rouil nommée Laulnée du Rouil ou la place du moulin du Rouil auprès le bois des Fosses, Jean Benard fermier du Rouil l'avait vendue aux nommés Deshayes et Mirlet de Tonnancourt qui en payerent la dixme. Pierre De may cabaretier au pont de Livarrot en eu avait une coupe auparavant et avait payé la dixme qui fut chariée par Guillaume Robillard en présence des témoins cy dessus.

En l'année 1734 une partie du haut du bois Villain appartenant à Etienne Beutey étant en coupe et ayant été vendu à Guillaume Calbrey maçon de la paroisse de Bellouet fut dixmé par Guillaume Robillard et Nicolas Surlemont alors domestiques du Sr Curé..

En la même année une portion de bois appartenant à Jean Dufresne enclavée dans led. bois au Villain étant aussi en coupe fut dixmée par les memes. Les bourrées de cette dixme furent mises et déposées dans la cour du nommé Hurel voisine dud. bois.

En la même année le bois nommé le bois à la valloire étant en coupe et ayant été vendu par Michel Dutrone au nommé Michel Boullenger demeurant au Mesnil Germain fut dixmé au profit dud. Sr curé par Guillaume Robillard qui charia cette dixme en présence des dits Nicolas Surlemont et Jean Haymet.

En la même année une portion du bois de la ferme de M. de Livarrot en espece de grande fouriere au dessous du bois de l'aumone appartenant au sieur Curé étant en coupe et ayant été vendu par Jean Le Pelletier fermier du bois des Loges à un autre Pelletier de Chiffreville, Guillaume Robillard charia la dixme au profit dud. sieur Curé en présence des témoins comme dessus.

En la même année sur une autre portion de la ferme de M. de Livarrot nommée la pièce du moulin Jean Le Pelletier avait vendu la levée de ce bois aud. Le Pelletier de Chiffreville et le sieur Curé en perçut la dixme

En la même année le bois du Sr La Fontaine Dufresne syndic duquel Antoine Rocque était fermier étant en coupe et ayant été vvendu par led. Antoine Rocque au nommé Les Cours Allix marchand à Fervaques le Sr Curé ne perçut pas la dixme en essence mais il recut du marchand la somme de douze livres pour accomodement et au lieu de leur dixme en essence.

En la meme année pour le bois de la Marine qui est la dernière des coupes du bois du Rouil et pour les précédentes le sieur Curé reçut de Jean Benard fermier de lad terre avec lequel il s'était accommodé la somme de quatre cent soixante et quinze livres.

Tout ce que dessus est tiré d'un memoire que feu M. Thomas dans les papiers et titres du memoire des bois de la paroisse de Ste Marguerite des Loges qui ont été en coupe en 1746 et dans les années suivantes desquels le Curé dudit lieu a perçu la dixme.

En 1746, au mois de février une haye du champ de la Butte appartenant a M. de Livarrot a été dixmée au profit du curé par Jean Haymet son domestique en présence de Jean d'Alençon et de Louis Janvier qui avaient coupé et tondu lad. haye dont le bois avait été vendu par Jean Le Pelletier fermier dud sieur de Livarrot pour sa terre nommée la terre du bois des Loges a Joseph Le Boucher paroissien dud lieu.

En la meme années plusieurs aulnes qui avaient cru dans le Pré du Moulin appartenant aud. seigneur de Livarrot et vendus par led Jean Le Pelletier a Jean Regnoul autremment la Marre Boullenger de la paroisse des Loges ont été dixmées par Jean Haymet au profit du sr Curé en presence de Phillippes Viver dit de Bellecroix qui avait coupé lesdits Aulnes.

En la meme année la moitié du bois de la grande Piece appartenant au sieur de Livarrot achetée par le nommé Laurens Poussin charbonnier de la paroisse du Tortisambert a été dixmée au profit du sieur Curé par le dit Jean Haymet son domestique en présence de Charles Douesnard qui avait coupé le bois.

En l'année 1747, l'autre moitié du bois de la grande piece appartenant au seigneur de Livarrot achetée par Laurens Poussin charbonnier de la paroisse du Tortisambert a été dixmée au profit du sieur Curé.

En la meme année un petit bois borné d'un coté le cotil Riotte appartenant a Louis Boudin d'autre coté un petit bois appartenant au sieur La Fontaine Dufresne d'un bout Jean Benard de la Rosière, a été dixmé par Jean Haymet en présence de Nicolas Douesnard et Jean Prevost Marechal propriétaires du dit bois.

En la meme année un petit bois appartenant a la veuve et héritiers du Sr Marette borné Jean Prevost d'un coté d'autre Pierre Le Villain d'un bout la dite veuve et héritiers, a été dixmé par Jean Haymet en présence de Noël Caron et autres au profit du sieur Curé.

En la meme année un petit bois appartenant a Jean Benard toillier fils d'Adrian, le dit bois nommé le bois de Hamard a été dixmé par Jean Haymet au profit du sieur Curé en presence de Jacques Gallois de la paroisse de Pontallery, le dit bois borné d'un coté par une piece de terre en labeur appartenant au sieur La Fontaine Dufresne d'autre coté le Perrey du Hamard d'un bout la piece de terre appartenant aud Jean Benard et d'autre le chemin. Le sieur Curé perçut seulement 5 fagots parce que frauduleusement il les avait retenus pour son chauffer il y eut en outre 30 bourrées pour la dixme des 300 bourrées qu'il avait vendues a Jean Regnoul dit La Mare et en outre il y eut une corde et demie qui fut ainsi que le reste du bois charié par Jean Haymet mon domestique.

En l'année 1748 le bois du Costil appartenant a pierre Le Boucher borné d'un coté Me Georges de la Neuville d'un bout le sieur Des Coutures d'autre coté Pierre Blondel et d'autre bout le chemin tendant a Livarrot, a été coupé et le sieur Curé y a perçu une corde et demie de bois et 52 bourrées en présence de Charles Douesnard bucheron lequel bois a été charié par Jean Haimet mon domestique.

En la meme année un bois appartenant a Me George Michel borné d'un coté le bois de Livarrot d'autre coté Gabriel Allaire du bout le bois de Livarrot et le chemin tendant a Pontallery d'autre bout le sieur Michel par un herbage a été en coupe et le sr Curé a perçu 2 cordes 1/2 de bois 50 bourrées en présence Antoine Michel dit Tabarin et charié par Jean Haimet mon domestique, les deux portions de bois cy dessus avaient été vendus par Pierre Le Boucher et M. Pottier chirurgien de Livarrot.

En la meme année une portion du bois nommé le bois des Cornards appartenant au Sr de Livarrot et tenu a ferme par Jean Le Pelletier borné du coté le bois du presbitaire d'autre coté les représentants de Pierre Maurice d'un bout le Sr de Livarrot par un herbage nommé l'herbage des Cornards d'autre bout. Le dit bois a été coupé et vendu a Laurens Poussin et autres. Le sieur Curé y perçut de dixme 100 bourrées et 4 cordes de bois.

En la meme année j'ay fait couper la moitié du bois appartenant au Bénéfice: il s'y est trouvé 330 bourrées 11 cordes 1/2.

En 1740, j'ay fait dixmer le bois des Fosses qui m'a produit 16 cores de bois et 240 bourrées sabs compter les cercles dont j'avais environ 18 douzaines de toutes espèces de bois

En la meme année le bois de la Butte appartenant a M. de Livarrot étant tombé en coupe a été vendu a ierre Hurel meunier du moullin des Loges et je n'en perçus point la dixme en essence a la réserve de deux sommes de gaulettes que je fis prendre suivant notre convention dans le dit bois et moyennant la somme de 12 livres que j'ay retenu par mes mains sur ce que je devais a Pierre Hurel son fils qui m'avait servi pendant le mois d'aoust de la meme année en qualité de dixmeron.

En la meme année, les coupes du bois du Rouil furent partagées de quatre en huit et je m'accommodais avec Jean Benard fils Jean fermier du Rouil par le prix et somme 475 livres d'argent et un demi cent de bourrées a prendre dans le bois tous les ans des dites huit coupes.

En l'année 1751, j'ay dixmé par le ministere de Louis Plouin mon domestique et Guillaume Haymet mon journalier un bois dépendant de la ferme du bois des Loges nommé le bois des Fosses Morin j'y ai perçy un cent de bourrées et trois cordes de bois ladite coupe avait été vendue

Courrier des lecteurs

M. Christian Bertheaux
Saint-Pierre-sur-Dives

Visite de l'église Saint-Pierre de La Gravelle¹

Archives Départementales 5MI 28R47

L'an mil sept cent cinquante huit, ce sixiesme jour de juin, sur les cinq heures de l'après midi, jour et heure indiqués par notre mandement, que le sieur Curé nous a certifié avoir publié dans le temps et les formes d droit, nous Claude François Mery, prêtre docteur en théologie de la faculté de paris, chanoine au baillage d'Auge en l'église cathédrale de Lisieux, vicaire général de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Evêque et comte de Lisieux, assisté de Maître Jacques Gosset prêtre vicaire de Saint Pierre du [...], nous avons fait la visite de l'église Saint-Pierre de La Gravelle où nous avons trouvé tout en bon état pour le spirituel, à la réserve du ciboire qui n'était pas doré en dedans, d'une aube simple qui est pourrie; pour quoy nous avons ordonné que le ciboire soit doré en dedans, que l'aube sera réparée aux frais du trésor; ayant trouvé le dessous du maître Autel rempli d'ordures, nous avons enjoint au trésorier de l'en faire ôter et pour éviter que pareille chose arrive à l'avenir ledit autel sera fermé par les deux bouts, pareillement aux frais du trésor.

Jacques Gravrand, trésorier comptable ne nous ayant point présenté le compte des années de gestion, nous avons ordonné qu'il le rendra avant la fin de la présente année devant le sieur Curé et habitants a ce dûment convoqués pour nous être représentés a notre prochaine visite. La lecture de notre présente ordonnance sera faite aux prônes de la messe paroissiale par trois dimanches consécutifs. La quelle publication sera certifiée avoir été faite par le sieur Curé, signé après lecture faite, suivant l'ordinaire.

Signatures: Gosset - Mery - Jacq. Gravrand - Charles Le Monnan - Gigon, curé de La Gravelle.

¹Ancienne paroisse rattachée à la commune de Montviette vers 1830

Yvette DENIS
Berville

a relevé dans la revue "Le Pays d'Argentan", n° 5, du 22 mars 1991, le récit d'une curieuse affaire survenue à Boissey en 1501.

Un enlèvement à Boissey en 1501

Jean de Boissey, ami de Philippe et de Thomas de Martainville, désirait épouser Marie de Martainville, leur cousine. La mère de cette dernière aurait consenti à ce mariage, mais le père s'y refusait absolument. Dans un souper que firent les trois amis à Saint-Pierre-sur-Dives, dans l'Abbaye, avec le sieur de Garsalle et d'autres jeunes gens, Boissey parla de ses désirs.

Alors Damp Nicole de Garsalle, religieux de l'abbaye dit aux sieurs de Martainville frères: "Il ne tiendra qu'à vous se Monsieur de Boissey n'a vostre cousine Marie en mariage". On lui dit de s'expliquer: il parla, fut applaudi; et dans une abbaye, fut ourdi le complot d'un enlèvement qui fut exécuter le lendemain au soir.

Les deux frères, ayant réuni dix ou douze personnes de résolution, ils se rendirent tous ensemble à Boissey et entrèrent dans le manoir qu'habitait Marie de Martainville. Philippe de Martainville, seul, resta à faire le guet sur le "pont" du château. Bientôt survinrent ses compagnons emmenant Marie de Martainville.

On se rendit à la Caulde où le sieur de Boissey et Marie furent fiancés; le lendemain, on alla à Cambremer où le sieur de Boissey "espousa sa fiancée sans bans".

Les sieurs de Martainville, reconnaissants envers le chapitre, lui légèrent une magnifique turquoise valant 50 écus d'or, enchâssés en or, pour orner la Fierte de St Romain. Cette turquoise fut remise, le 16 juin 1509, au Chapitre de Rouen qui la fit immédiatement attacher à la Châsse du Saint.

L'épouvantail et l'oiseau

L'association "**Bille en Tête**", récemment créée et présidée par Françoise Gobil, prépare pour le samedi 2 et dimanche 3 mai 1998, au Billot, une Fête de l'Épouvantail et de l'oiseau.

L'épouvantail et l'oiseau

"L'épouvantail disparaît dans le Pays d'Auge ...

Nous sommes partis à sa recherche pour qu'il retrouve un statut d'Habitant.

L'épouvantail protecteur des récoltes, fantôme à moineaux, a traversé l'histoire, mais, a-t-il encore sa place aujourd'hui ?

Souvent mal jugé, il reste un élément représentatif des arts et traditions populaires.

L'épouvantail réveille l'imaginaire.

Fabriquer un épouvantail à partir de bric à brac de matériaux récupérés, lui donner une forme adaptée à sa fonction - éloigner les oiseaux, les ennemis du jardinier qui sont aussi ses alliés - relève bien de l'Art !

Nous souhaitons associer les écoles, en invitant les enfants à imaginer, représenter et réaliser ce "bonhomme", à l'aide de dessins, constructions, déguisements...

Nous invitons aussi les Associations à partager notre projet en faisant une présentation des populations d'oiseaux et de leurs dégradations.

Programme provisoire de la Fête

- Exposition: les épouvantails (fabriqués par les élèves et les habitants)
- Dessins d'enfants

- Maquillage
- Déguisements
- Concours de fabrication d'épouvantails sur le site
- Parade
- Marionnettes
- Contes
- Théâtre

et ... **Feu l'épouvantail**

Avec la participation des associations, des artisans, des artistes.

L'association "**Bille en Tête**" (association loi 1901) a pour but la création, la promotion et la diffusion d'événements culturels autour desquels s'articulent des spectacles, des animations diverses. Siège social: "La Cour de l'Oie - Notre-dame-de-Fresnay- 14170 L'Oudon

Liste des abonnés

ABESDRIS	Salomon	92700	COLOMBES
ALLEGRET	Nicole	75011	PARIS
ANCEAU	Pauline	14200	LISIEUX
ANGIBAUD	Marcel	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
ARBINET	Raymond	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
ARCHIVES DEPARTEMENTALES		14000	CAEN
AUBERT	Alice	14170	TOTES
AUMONT	Jacques	14170	AMMEVILLE
AUSSANT	Marie-Louise	14123	IFS
AUTRET	Michèle	14100	LISIEUX
AVENTIN	Bernard	14170	HIEVILLE
BADUEL	Marie	14200	HEROUVILLE ST. CLAIR
BALLEDAN	Lionel	14270	BIEVILLE
BARATTE	Roger	14170	TOTES
BARBET-MASSIN		14140	VIEUX-PONT-EN-AUGE
BARDON	Jacques	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
BATAILLE	Laure	75013	PARIS
BAZOGÉ	Elisabeth	14170	MONTPINCON
BEAUFILS	Michèle	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
BEAUAULET	Jean	06190	ROQUEBRUNE CAP MARTIN
BEAUAULET	Jean-Alain	14123	IFS
BEGUIN	Henri	14000	CAEN
BELLAIS	Geneviève	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
BELLAIS	Madeleine	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
BELLIARD	Elisabeth	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
BELLIER	Almir	14170	BERVILLE
BELLOEIL	Victor	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
BELUSIS	Nadège	14170	MONTPINCON
BENARD	Andre	14170	BERVILLE
BENARD	Michel	14170	TOTES
BENARD	Serge	14800	BONNEVILLE-SUR-TOUQUES
BERNOUIS	Philippe	14310	VILLERS BOCAGE
BERTAIL	Antoine	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
BERTHAUX	Jacques	14140	SAINTE-MARGUERITE-DE-VIETTE
BERTHAUX	Pierre	27190	CONCHES
BEUCHER	Jacques	78140	VELIZY-VILLACOUBLAY
BEUDIN	Lucette	14170	LIEURY
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE		14107	LISIEUX Cedex
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE		14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE		14700	FALAISE
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE		14027	CAEN Cedex
BIBLIOTHEQUE NATIONALE		75002	PARIS Cedex 02
BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE		14032	CAEN Cedex
BIHOREL	Yves	14170	BERVILLE
BILLON	René	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
BLANCHARD	Bernard	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
BLIN	Pierre	14200	HEROUVILLE SAINT CLAIR
BOISARD	Pierre	75014	PARIS
BORDEAUX	Dominique	14170	SAINT-MARTIN-DE-FRESNAY
BORDEAUX	Edouard	14170	SAINT-MARTIN-DE-FRESNAY
BOSSHARD	Christian	14340	CAMBREMER
BOUILLE	Yvon	14170	NOTRE-DAME-DE-FRESNAY
BOURGAULT	Alain	14170	MONTPINCON
BOURGAULT	Denise	14170	MONTPINCON

BOURGAULT	Eric	14250	TILLY SUR SEULLES
BOVES	Therese	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
BOZEC	Yves	14140	LIVAROT
BREHIER	Pierre	61160	TRUN
BREUIL	Roger	75645	PARIS Cedex 13
BRIARD	Andrée	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
BRIARD	Monique	14260	AUNAY SUR ODON
BRICE	Jean	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
BRICON	Thierry	14170	LE BILLOT-MONTPINCON
BRIERE	Georgette	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
BRISSET	Léon	14123	IFS
BRISSET	Robert	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
BUNEL	André	14140	VIEUX-PONT-EN-AUGE
BURTIN	Roger	14140	CASTILLON EN AUGE
C.R.E.C.E.T.		14035	CAEN Cedex
CAIGNON	Jean-Yves	14170	BERVILLE
CAIRON	Jean-Alain	14100	LISIEUX
CALLEWAERT	Henri	14170	BRETTEVILLE-SUR-DIVES
CARIOT	Philippe	92400	COURBEVOIE
CARPENTIER	Odile	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
CASTAING	Alain	78460	CHEVREUSE
CASTEL	Jose	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
CAUCHARD	Francois	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
CAUCHARD	Jean-François	14100	LE MESNIL-GUILLAUME
CERTAIN	Helene	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
CHABOISSIER	Florent	93500	PANTIN
CHANU	Michel	14140	LES AUTELS-SAINT-BAZILE
CHAUVIN	Jacqueline	14170	THIEVILLE
CHOLET	Jean-Louis	14170	ECOTS
CHRETIEN	Nicole	14140	LES AUTELS-SAINT-BAZILE
COMELLO	Pierre	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
COMITE DES FETES		14170	MONTPINCON
CONOS	Rene	14170	GRANDMESNIL
COOL	Gisèle	61120	VIMOUTIERS
CORSET	Gérard	14000	CAEN
COSNARD	Pierre	22250	BROONS
COSTES	Marielle	14123	IFS
COTTENET	Henri	14130	SAINT-PHILIBERT-DES-CHAMPS
COTTIN	Colette	14100	LISIEUX
COURTEILLE	André	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
COUTARD	Jean-Pierre	14200	HEROUVILLE SAINT CLAIR
CREPIN	Vincent	14170	MITTOIS
D.R.A.C.	Directeur	14000	CAEN
DAOUT	Anne-Marie	76000	ROUEN
DARTHENAY	Jean-Jacques	14140	SAINT JULIEN LE FAUCON
DAVID	Pierre	14000	CAEN
DAVY	Michel	14360	TROUVILLE
DEBIERRE	Daniel	14170	LE BILLOT-NOTRE-DAME-DE-FRESNAY
DECHAMPS	Loic	14130	LE BREVEDENT
DEGOULET	Roger	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
DELAITRE	Guy	14170	BERVILLE
DELANGLE	Jacques	14700	FALAISE
DELARUE	Odile	14650	CARPIQUET
DENIS	Jean	14170	BERVILLE
DEPARIS	Marcel	14140	SAINTE-MARGUERITE-DE-VIETTE
SERVICE DEP. D'ARCHEOLOGIE		14000	CAEN
DEPRAETERE	Pierre	14170	BERVILLE
DEROUET	Raymond	14860	BAVENT
DERRIEN	Dominique	84000	AVIGNON
DESCHAMPS	Yves	14140	SAINT-MICHEL-DE-LIVET

DESHAYES	Roger	14130	BLANGY-LE-CHATEAU
DESPRE	Alain	14170	BERVILLE
DESPRE	Therese	14000	CAEN
DESPRES	Roger	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
DEWULF	Louis	14140	LES AUTHIEUX-PAPION
DIARD	Claude	14140	LES AUTHIEUX-PAPION
DODEMAN	Therese	14170	MITTOIS
DOMIN	Michel	14170	PERRIERES
DORLEANS	Christiane	14140	MONTVIETTE
DRON	Jean_Luc	14200	HEROUVILLE SAINT CLAIR
DUBUS	Jean	14170	BERVILLE
DUGUE	Yvette	14100	LISIEUX
DUHAMEL	Andre	14170	BERVILLE
DUMAIS	André	14440	DOUVRES LA DELIVRANDE
DUPERRON	Michel	14123	CORMELLES LE ROYAL
DUPONT	Lucien	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
DUPUIS	Jean	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
DUPUY	Bernard	14140	SAINTE-MARGUERITE-DE-VIETTE
DUSSAUGEY	Marie-Jeanne	14200	LISIEUX
DUVAL	Bernard	61120	VIMOUTIERS
DUVAL	Eugene	14170	BERVILLE
DUVAL	Geneviève	14000	CAEN
DUVAL	Jean	14140	SAINT-MICHEL-DE-LIVET
DUVAL	Jean-Pierre	14550	BLAINVILLE- SUR -ORNE
ENAUT	Christian	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
EUDELINÉ	l'Abbe	14700	FALAISE
EUGENE	Therese	14000	CAEN
FALCONNET-DEVINOY	Yvette	95170	DEUIL LA BARRE
FAUVEL	Claudine	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
FERRAND	Pierre	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
FILLET	Jeanne	14700	FALAISE
FISCHER	Antoinette	14600	HONFLEUR
FOUCAUD	Juliette	14140	VIEUX-PONT-EN-AUGE
FOQUIER	Claude	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
FOURNIER	Dominique	14140	SAINT-GEORGES-EN-AUGE
FRANCOIS	Andre	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
FREMONT	Pierre	14140	SAINT-GEORGES-EN-AUGE
FROMAGE	Benoît	14140	SAINT-MICHEL-DE-LIVET
GADRAT	Jean-Michel	14130	LE BREUIL-EN-AUGE
GAINANT	Charles	14700	FALAISE
GALLAND	Germaine	14270	CONDE-SUR-IFS
GALLIER	Lucette	14100	LISIEUX
GASNIER	Bernard	14140	SAINTE-MARGUERITE-DE-VIETTE
GAULTIER	Jean	14170	MONTPINCON
GAUTHIER	Claude	75015	PARIS
GERMOND	Claude	28130	MAINTENON
GIOT	Raymond	14100	LISIEUX
GIRARD	Pierre	14170	NOTRE-DAME-DE-FRESNAY
GOBIL	Françoise	14170	NOTRE-DAME-DE-FRESNAY
GODET	Jean	14170	GRANDMESNIL
GODET	Mauricette	14170	GRANDMESNIL
GOHIER	Armand	14340	BONEBOSQ
GOHIN	Gilles	14140	SAINT-GEORGES-EN-AUGE
GONCALVES	Jeanne	14130	LE TORQUESNE
GOSSELIN	Suzanne	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
GOSSET-PEARCE	Suzanne	76000	ROUEN
GOULET	Roger	14700	FRESNE-LA-MERE
GOURMEZ	Marc	CH-1312	ECLEPENS
GRANDIDIER-DAVANSO		14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
GRENIER-DROTS	Marguerite	14700	VILLY-LES-FALAISE

GROSSET	Janine	14920	MATHIEU
GUAIS	Alfred	14170	GARNETOT
GUERAS	Alain	14140	SAINT-GEORGES-EN-AUGE
GUERIN	Jean	14170	BERVILLE
GUERRY	Catherine	14140	AUQUAINVILLE
GUESDON	Denise	14170	SAINT-MARTIN-DE-FRESNAY
GUESNON	Nadine	14170	BRETTEVILLE-SUR-DIVES
GUILLEMOT	Gilberte	61160	MERRI
GUILLIN	Gerard	14170	NOTRE-DAME-DE-FRESNAY
GUIMIER	Joël	37300	JOUE LES TOURS
GUITTIER	Jean	14170	SAINT-MARTIN-DE-FRESNAY
HAIZE	Raymonde	14170	TOTES
HALBOUT	Paulette	14440	DOUVVRES LA DELIVRANDE
HALLWOOD	Jane	61120	LE RENOUARD
HAMELIN	Suzanne	61120	LE RENOUARD
HAMON	Michèle	93800	EPINAY SUR SEINE
HARDOUIN	Guy	14170	BERVILLE
HAVIN	Francois	14170	OUVILLE-LA-BIEN-TOURNEE
HEDOU	Francis	14170	JORT
HEIMDAL	Editions	14403	BAYEUX Cédex
HELIES-MENE	Jannine	14140	TORTISAMBERT
HEMERY	Jacques	14140	LIVAROT
HENNEKEIN	Albert	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
HOARAU	Daniel	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
HOUEIX de la BROUSSE	Jacques	14510	HOULGATE
HUAUME	Marie-Pierre	75013	PARIS
HUGOT	Marie-Therese	14170	LE BILLOT-MONTPINCON.
HUGUENIN	Georges	14170	MONTPINCON
HUNOU	Pierre	91650	BREUILLET
INGE	Armand	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
JACQUET	Claude	14140	LIVAROT
JAMBIN	Paulette	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
JEGO	Ernestine	14170	SAINT-MARTIN-DE-FRESNAY
JOURQUIN	Jacques	75016	HEURTEVENT
KELLER	Denis	94210	LA VARENNE SAINT HILAIRE
KERWAND	Jean-Claude	14130	LE BREVEDENT
KIRMANN	Edith	75007	PARIS
KONCEWIECZ	Jean-Claude	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
LAIDET	Bernard	14170	NOTRE-DAME-DE-FRESNAY
LAIGRE	Jacky	14170	GRANDMESNIL
LANGUE	Claude	14340	CAMBREMER
LANGUE	Pierre	14170	NOTRE-DAME-DE-FRESNAY
LAUNAY	Christian	14170	BERVILLE
LAUNAY	Didier	14170	NOTRE-DAME-DE-FRESNAY
LAUZANNE	Claude	14140	TORTISAMBERT
LE BRUN	Guy	14170	MITTOIS
LE CESNE	Thierry	92410	VILLE D'AVRAY
LE LOCH	Hervé	14170	GRANDMESNIL
LEBERTRE	Jean-Michel	14170	BERVILLE
LEBERTRE	Josiane	14170	BERVILLE
LEBLANC-BARBEDIENNE		92210	SAINT-CLOUD
LECABLE	Olivier	14140	LESSARD et LE CHENE
LECHEVALIER	Christian	14570	ARGENCES
LECHEVALIER	Serge	14170	BOISSEY
LECHEVALLIER	Robert	14140	SAINTE-MARGUERITE-DE-VIETTE
LECLERC	Monique	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
LECOMTE	Jean-Pierre	61120	VIMOUTIERS
LECROSNIER	Louise	50200	COUTANCES
LEDAIN	Christine	14170	COURCY
LEFEVRE	Leon	14000	CAEN

LEFRERE	Yvette	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
LEGELEUX	Nadine	14100	SAINT MARTIN DE LA LIEUE
LEGRAND	Martine	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
LEMAIRE	Philippe	14170	BERVILLE
LEMAITRE	Claude	14100	LISIEUX
LEMARCHAND	Anne-Marie	14170	GRANDMESNIL
LEMIERE	Marcelle	14170	TOTES
LEMOINE	Marcel	94140	ALFORTVILLE
LEPAGE	Georgette	92120	MONTRouGE
LEPREVOST DE LA MOISSONNIERE B.		76730	BACQUEVILLE-EN-CAUX
LEPRIEUR	Marguerite	14140	MONTVIETTE
LEROY	Alexandre	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
LES AMIS DE LA MONNE		14140	HEURTEVENT
LES CEDRES		14100	LISIEUX
LESACHEY	Jeanne	14000	CAEN
LESAULNIER	Jean-Claude	14140	TORTISAMBERT
LEVIEILS	Christiane	14170	BRETTEVILLE-SUR-DIVES
LEVRARD	Jean- Luc	14123	IFS
LONAY	Jean-Marie	14750	SAINT AUBIN SUR MER
LONAY	Joseph	14140	SAINTE-MARGUERITE-DES-LOGES
LORIN	Gilles	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
LYCEE AGRICOLE "LE ROBILLARD"		14170	LIEURY
LYCEE MARCEL GAMBIER		14107	LISIEUX B.P. 205
MADONIA	Giovanna	14170	BERVILLE
MAIZERET	Marcel	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
MALAN	Francois	14170	BERVILLE
MALLET	Jacques	14510	HOULGATE
MANEUVRIER	Christophe	14170	ECOTS
MANEUVRIER	Henriette	76000	ROUEN
MANEUVRIER	Jacky	14170	LE BILLOT-MONTPINCON
MARAIS	Andre	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
MARIE	Alain	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
MARIE	Andre	14270	MEZIDON
MARIE	Bernard	14620	NORREY-EN-AUGE
MARIE	Jean-Jacques	61120	Le RENOARD
MARIE	Michel	14270	SAINTE-MARIE-AUX-ANGLAIS
MARIE	Renee	50680	CERISY LA FORET
MARIE	Roland	14270	ECAJEUL
MARTIN	Jacqueline	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
MARTIN	Michel	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
MARTIN	Roger	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
MAUBANT	Gerard	14000	CAEN
MAUVOISIN	Jacques	50000	SAINT LO
MAZELINE	Françoise	14170	BERVILLE
MERKLEN	Jean-Louis	75016	PARIS
MESLON	Hubert	14170	TOTES
MESNIL	Michel	14000	CAEN
MIALON	Pierre	14140	SAINTE-MAGUERITE-DE-VIETTE
MICHAU	Claude	61120	LE RENOARD
MILLECAMPS	Lucien	14170	LE BILLOT-MONTPINCON
MODESTE	Maurice	75016	PARIS
MOISY	Charles	14170	COURCY
MONNIER	Robert	14140	SAINT-GEORGES-EN-AUGE
MOREL	Marguerite	14700	VILLY-LES-FALAISE
MOREL-TESSON		94210	LA VARENNE SAINT HILAIRE
MORIN	Alain	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
MORIN	Georges	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
MORIN	Michel	14270	MEZIDON
MORIN	Roger	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
MOURIERE	Bernard	14170	GRANDMESNIL

MOUTIER	Andrée	14170	ECOTS
MOUVAULT	Geneviève	14170	LIEURY
MULIER	Alain	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
MUSEE DE NORMANDIE		14000	CAEN
NEDELEC	Yves	14100	LISIEUX
NIGAULT	Michel	14170	NOTRE-DAME-DE-FRESNAY
NORMAND	Gerard	14170	BERVILLE
NOVE	Andre	14790	FONTAINE-ETOUPPEFOUR
O.D.A.C.C.	Directeur	14000	CAEN
OLIVIER	Denise	14170	BERVILLE
OLIVIER	Roger	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
OZER	Annie	14170	MONTPINCON
PALIX	Janine	14800	SAINT ARNOULT
PAUMIER	Henri	14170	JORT
PAVY	Jacky	14140	SAINTE-MARGUERITE-DE-VIETTE
PAVY	Jacqueline	14170	LE BILLOT-MONTPINCON
PAYEN	Gilles	14170	BERVILLE
PELTIER	Jean	92200	NEUILLY SUR SEINE
PENAUT	Pierre-Jean	14130	PONT L'EVEQUE
PERDEREAU	Nicolas	50120	EQUEURDREVILLE
PERNEY	Pascal	14700	CORDEY
PETIT	Xavier	14170	ECOTS
PETRAULT	Jean-Marie	14170	LE BILLOT-MONTPINCON
PEU	Anne-Marie	14170	BOISSEY
PFLIEGER	Jean- Pierre	14170	MITTOIS
PIOLINE	Gabrielle	14170	GARNETOT
PLUYMS	Johannes	61120	LE RENOARD
POREE	Marc	14112	PERRIERS-SUR-LE-DAN
POUSSARD	Michel	14700	FALAISE
POUTEAUX	Marie-Therese	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
PRALUS	Philippe	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
PREVEL	Bernard	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
PREVOST	Andre	14170	MONTPINCON
PYPE		14370	MERY-CORBON
QUERO	Jean-Robert	14170	BRETTEVILLE-SUR-DIVES
QUERRIEN	Pascal	14270	MAGNY-LA-CAMPAGNE
RACINE	Raymond	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
RANGER	François	14610	COLOMBY SUR THAON
RATTIER	Michele	14170	BERVILLE
RAULT	Pierre	14170	ECOTS
RAVEAUX	Raymond	14100	LISIEUX
REGNOUF	Daniel	14000	CAEN
REGNOUF	Jacques	14170	SAINT-MARTIN-DE-FRESNAY
REGNOUF	Yves	14170	SAINT-MARTIN-DE-FRESNAY
REMONDIN	Andre	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
RENARD	Daniel	14170	BERVILLE
RENARD	Paulette	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
RENNOU	Jean-François	77000	LA ROCHETTE
RIGAUD	Catherine	14170	MONTPINCON
RIVIERE	Jean	14170	BERVILLE
ROBIEU	Michel	14170	THIEVILLE
ROBILLARD	Bernard	14170	OUVILLE-LA-BIEN-TOURNEE
ROBILLARD	Etienne	14170	GRANDMESNIL
ROBILLARD	Jean	14170	NOTRE-DAME-DE-FRESNAY
ROBIN	Denise	14140	LIVAROT
ROCQUIN	Robert	14170	LE BILLOT-MONTPINCON
ROLLAND	Etienne	14700	FALAISE
RONCO	Simone	14170	OLENDON
ROUILLIER	Jacky	14170	LE BILLOT-MONTPINCON
ROYER	Margarete	78120	RAMBOUILLET

RUBY	Michel	14430	CRESSEVEUILLE
RUPPEL	Regine	D-2309	KRICHBARKAU
SADI-CARNOT	Pierre	14140	HEURTEVENT
SADY	Michel	14140	VIEUX-PONT-EN-AUGE
SALAUN	Rene	14170	BERVILLE
SALOU	Philippe	14140	LIVAROT
SAMSON	Robert	14170	SAINT-MARTIN-DE-FRESNAY
SAN-JUAN	Guy	14000	CAEN
SCELLES	Eugène	14270	MAGNY-LA-CAMPAGNE
SCHOTTE	H.	D-7491	DELLEN
SCHUWY	Michèle	14140	SAINT-MICHEL-DE-LIVET
SIMON	Andre	14170	BERVILLE
SOCIETE HISTORIQUE		14100	LISIEUX
SOREL	Lina	14140	MONTVIETTE
SORIN	Philippe	61160	MERRI-BIERE
SOUDAIN	Jocelyne	14170	NOTRE-DAME-DE-FRESNAY
STARZYK	Jean	14100	LISIEUX
STOREZ	Jean	14000	NOTRE-DAME-DE-FRESNAY
TARBOURIECH	Alain	92330	SCEAUX
THEROUDE	Daniel	14290	TORDOUE
TIMMERMAN	Robert	14140	LIVAROT
TIRLOQC	Eugène	14700	FRESNE LA MERE
TOUTAIN	Gerard	14210	BARON SUR ODON
TOUTAIN	Maurice	14100	LISIEUX
TRANQUARD	Patrick	14140	SAINTE-MARGUERITE-DE-VIETTE
TRANQUILLE	Gilles	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
TRIGER	Therese	14140	SAINT-GEORGES-EN-AUGE
TRUFFERT	Albert	14170	BRETTEVILLE-SUR-DIVES
TRUFFERT	Jean-Claude	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
VAN DAELE	Christine	14340	LA ROQUE BAINARD
VAUDREVILLE	Marcel	14100	LISIEUX
VAUTORTE	Marie-Louise	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
VAYSSETTE	Henry	61160	TRUN
VEILLARD-AYSUN	Guyen	50870	TIREPIED
VENDRIN	François	14140	LES MOUTIERS-HUBERT
VERDIER	Roger	14100	SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE
VICTOR	Paul	14170	BERVILLE
VILLAIN	Eric	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
VINANDY	Fernande	14170	GRANDMESNIL
VINANDY	Noelle	14170	THIEVILLE
VIVIER	Michel	14930	MALTOT
VUARLOT	Jean-Jack	69490	CHANZE
WAGNER	Jacques	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
WEBRE	Francois	14170	BERVILLE
WEBRE	Therese	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
WEISS	Jacques	14140	HEURTEVENT
WILLEME	Pierre	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES
WILTSHIRE	Nicholas	14140	MONTVIETTE
YVANOFF	Fabienne	14170	SAINT PIERRE SUR DIVES